



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 27 juin 2016

---

---

### SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président  | (p. 6)    |
| <b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance et appel nominal  | (p. 6)    |
| <b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée  | (p. 6)    |
| <b>Adoption</b> des procès-verbaux des séances publiques :   |           |
| - procès-verbal du 21 mars 2016  | (p. 6)    |
| - procès-verbal du 2 mai 2016  | (p. 7)    |
| <b>Compte-rendu</b> des décisions prises par la Commission permanente du 23 mai 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1260) | (p. 7)    |
| <b>Compte-rendu</b> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1261)                   | (p. 7)    |
| <b>Présidence</b> de monsieur Claude Vial, doyen d'âge   | (p. 24)   |
| <b>Compte</b> administratif 2015 - 1 <sup>ère</sup> décision modificative (dossiers n° 2016-1263, 2016-1264 et 2016-1266)  |           |
| - présentation et interventions  | (p.8, 25) |
| - annexe 1   | (p. 83)   |
| - annexe 2   | (p. 123)  |
| <b>Plan</b> Oxygène - Démarche d'amélioration de la qualité de l'air de la Métropole de Lyon (dossier n° 2016-1304)  |           |
| - présentation et interventions  | (p. 47)   |
| - annexe 3   | (p. 127)  |

Les textes des délibérations n° 2016-1260 à 2016-1285 et 2016-1287 à 2016-1339 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 11.

|                     |   |        |
|---------------------|---|--------|
| <b>N° 2016-1260</b> | Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 23 mai 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -                          | (p. 7) |
| <b>N° 2016-1261</b> | Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 2016 - | (p. 7) |

### COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

|                     |   |         |
|---------------------|---|---------|
| <b>N° 2016-1262</b> | Compte de gestion 2015 - Tous budgets -   | (p. 7)  |
| <b>N° 2016-1263</b> | Compte administratif 2015 - Tous budgets -  | (p. 8)  |
| <b>N° 2016-1264</b> | Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2015-2020 - Compte administratif 2015 -    | (p. 8)  |
| <b>N° 2016-1265</b> | Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016 -   | (p. 25) |
| <b>N° 2016-1266</b> | Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016 - Révision des autorisations de programme - | (p. 25) |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| <b>N° 2016-1267</b> | <i>Aide de fonds de soutien - Autorisation de signer la convention avec le Département du Rhône -</i>  | (p. 76) |
| <b>N° 2016-1268</b> | <i>Fin de la dette mutualisée avec le Département du Rhône - Autorisation de signer la convention de reprise partielle de prêt avec le Département du Rhône et Dexia Crédit local -</i>  | (p. 76) |
| <b>N° 2016-1269</b> | <i>Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>   | (p. 28) |
| <b>N° 2016-1270</b> | <i>Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>   | (p. 28) |
| <b>N° 2016-1271</b> | <i>Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées prévue au V de l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Désignation de représentants du Conseil -</i>   | (p. 29) |
| <b>N° 2016-1272</b> | <i>Plan de déplacements d'administration (PDA) - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement City Pass PDA des agents de la Métropole -</i>   | (p. 76) |
| <b>N° 2016-1273</b> | <i>Lyon 3° - Hôtel de la Métropole - Modernisation du système sécurité et incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>  | (p. 76) |
| <b>N° 2016-1274</b> | <i>Détermination des ratios d'avancement de grades applicables aux agents de la Métropole de Lyon -</i>  | (p. 29) |
| <b>N° 2016-1275</b> | <i>Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |

## COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| <b>N° 2016-1276</b> | <i>Lyon 2° - Délégation de service public pour le parc de stationnement Gare Perrache - La Confluence - Avenant n° 7 au contrat -</i>  | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1277</b> | <i>Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action Onlymoov - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>  | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1278</b> | <i>Plan de déplacements de la zone inter-entreprises (PDIE) de l'est-lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne -</i>  | (p. 35) |
| <b>N° 2016-1279</b> | <i>Bron, Lyon, Vénissieux - Tramway T6 - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et la région lyonnaise (SYTRAL) concernant la réalisation des travaux de tramway - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>                                   | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1280</b> | <i>Craponne, Francheville - Lignes express pour l'ouest lyonnais (LEOL) - Réalisation de la ligne de bus en site propre LEOL - Adoption d'une convention de gestion et de rétrocession avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1281</b> | <i>Albigny sur Saône - Aménagement de la rue Armand Zipfel et du chemin Notre-Dame - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>  | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1282</b> | <i>Bron - Prolongement de l'avenue Albert Camus - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>  | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1283</b> | <i>Charly - Voie nouvelle Louis Vignon / montée de l'église - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>   | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1284</b> | <i>Craponne, Dardilly, La Tour de Salvagny, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Priest - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions -</i>  | (p. 77) |
| <b>N° 2016-1285</b> | <i>Givors - Les Hauts de Givors et Plateau de Montrond (chemin de Fortunon/route de Drevet) - Travaux de sécurisation de talus - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>  | (p. 78) |
| <b>N° 2016-1286</b> | <i>Lyon 4°, Lyon 9° - Requalification des voiries du quai Gillet et du quai Gare d'eau - Mise en place et financement de travaux de protections acoustiques - Adoption d'une convention de subvention avec le propriétaire riverain -</i>  | retiré  |
| <b>N° 2016-1287</b> | <i>Lyon 4° - Travaux d'aménagement du cours d'Herbouville - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>   | (p. 36) |

**COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI**

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| <b>N° 2016-1288</b> | <i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Avenant n° 3 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011 -</i>   | (p. 78) |
| <b>N° 2016-1289</b> | <i>Attribution d'une subvention à l'association Pôle Pixel, pour son action en faveur du développement du quartier Pixel à Villeurbanne sur les industries créatives et innovantes et pour son programme d'actions 2016 - Attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement de l'Hôtel d'entreprise Pixel Entreprises -</i> | (p. 39) |
| <b>N° 2016-1290</b> | <i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet Big Booster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel -</i>  | (p. 41) |
| <b>N° 2016-1291</b> | <i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition des Journées de l'économie du 8 au 10 novembre 2016 à Lyon -</i>  | (p. 78) |
| <b>N° 2016-1292</b> | <i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Réalisation de la 10<sup>ème</sup> enquête sur les comportements d'achat des ménages - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne 2016-2017 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 -</i>                                | (p. 43) |
| <b>N° 2016-1293</b> | <i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques pour l'année 2016 -</i>  | (p. 78) |
| <b>N° 2016-1294</b> | <i>Attribution d'une subvention à l'association Clust'R Numérique pour son programme d'actions 2016 -</i>  | (p. 44) |
| <b>N° 2016-1295</b> | <i>Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'association Sud-Ouest emploi pour son programme d'action 2016 -</i>   | (p. 79) |
| <b>N° 2016-1296</b> | <i>Attribution de subventions en nature et de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2016 -</i>   | (p. 78) |
| <b>N° 2016-1297</b> | <i>Insertion par l'activité économique - Attribution de financement et subvention à l'association Médialys - Année 2016 -</i>  | (p. 79) |
| <b>N° 2016-1298</b> | <i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) : emploi-innovation et entreprises : attributions de subventions pour 4 projets portés par ARAPHAO, CREPI, ALLIES et Mode d'emploi Rhône et soutien à un projet innovant visant à développer l'insertion par l'activité porté par Envie sud-est - Année 2016 -</i>        | (p. 79) |
| <b>N° 2016-1299</b> | <i>Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2016 -</i>   | (p. 78) |
| <b>N° 2016-1300</b> | <i>Dispositif Pass culture étudiants et Invitations de Lyoncampus pour la saison 2016/2017 - Approbation d'une convention avec les structures et établissements culturels partenaires et d'une convention pour le festival des Nuits Sonores 2017 avec l'association Arty Farty -</i>  | (p. 78) |
| <b>N° 2016-1301</b> | <i>Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention relative à la restructuration du pôle matériau du campus LyonTech-la Doua - Tranche 2 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'INSA de Lyon -</i>   | (p. 79) |

**COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| <b>N° 2016-1302</b> | <i>Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics du bassin économique lyonnais - Désignation de représentants du Conseil -</i> | (p. 46) |
| <b>N° 2016-1303</b> | <i>Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>  | (p. 46) |
| <b>N° 2016-1304</b> | <i>Métropole respirable - Démarche d'amélioration de la qualité de l'air de la Métropole de Lyon -</i>   | (p. 47) |
| <b>N° 2016-1305</b> | <i>Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2016 -</i>  | (p. 79) |
| <b>N° 2016-1306</b> | <i>Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public -</i>   | (p. 79) |
| <b>N° 2016-1307</b> | <i>Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2017 -</i>   | (p. 61) |
| <b>N° 2016-1308</b> | <i>La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Craponne, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Francheville, Oullins, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune - Aménagement hydraulique</i>                             |         |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
|                     | <i>du bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) -</i>   | (p. 62) |
| <b>N° 2016-1309</b> | <i>Meysieu - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable -</i>   | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1310</b> | <i>Plan climat énergie territorial (PCET) - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (MdEF) de Lyon - Année 2016 -</i>  | (p. 63) |
| <b>N° 2016-1311</b> | <i>Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon pour la tenue de son 30<sup>e</sup> congrès à Lyon -</i>   | (p. 63) |
| <b>N° 2016-1312</b> | <i>Appel à manifestation d'intérêt Ecologie industrielle et territoriale sur le territoire de la Vallée de la chimie - Demande de subvention auprès de l'ADEME - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meysieu (AIRM) -</i>   | (p. 65) |
| <b>N° 2016-1313</b> | <i>Opérations globalisées 2016 - Préservation et mise en valeur de la Trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programmes -</i>   | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1314</b> | <i>Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Ecully, Feyzin, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, La Mulatière, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vénissieux - Projets nature : Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Echets, Vallons de Serres et Planches, Vallon de l'Yzeron, Hautes-Barolles, Plateau du Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2016 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes -</i> | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1315</b> | <i>Reprise des huiles usagées minérales ou synthétiques collectées dans les déchèteries ou issues des services de la Métropole de Lyon - Convention avec la société FAURE pour les années 2016 à 2019 -</i>  | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1316</b> | <i>Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2016 - Avenant n° 1 -</i>  | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1317</b> | <i>Givors - Projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI) du Gier - Avis de la Métropole de Lyon -</i>   | (p. 81) |
| <b>N° 2016-1318</b> | <i>Acquisition de corbeilles et de bornes de propreté métalliques - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>   | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1319</b> | <i>Chassieu, Corbas, Jonage, Meysieu, Mions, Solaize, Givors - Extension du périmètre du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Transfert de la compétence concession de distribution publique de gaz sur le territoire de 7 Communes -</i>   | (p. 66) |
| <b>N° 2016-1320</b> | <i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale -</i>  | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1321</b> | <i>Lyon 1<sup>er</sup> - Réhabilitation du collecteur Quai de la Pêche - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>  | (p. 80) |
| <b>N° 2016-1322</b> | <i>Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions à la Chambre départementale d'agriculture du Rhône pour son programme d'actions 2016 -</i>   | (p. 66) |

## **COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

|                     |   |         |
|---------------------|---|---------|
| <b>N° 2016-1323</b> | <i>Conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Désignation de représentants du Conseil -</i>  | (p. 67) |
| <b>N° 2016-1324</b> | <i>Lyon 3<sup>e</sup> - Projet Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Participations des constructeurs au financement des équipements publics - Délégation à la Commission permanente pour l'approbation des conventions -</i>  | (p. 68) |
| <b>N° 2016-1325</b> | <i>Vénissieux - Puisoz - Opération d'accessibilité - Approbation du programme définitif de maîtrise d'oeuvre -</i>  | (p. 81) |
| <b>N° 2016-1326</b> | <i>Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Instauration d'un périmètre élargi de participations - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement représenté par la société Lionheart - Approbation du montant de la participation pour équipements publics exceptionnels -</i> | (p. 81) |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| <b>N° 2016-1327</b> | <i>Vénissieux - Puisseux - 27-29, boulevard Marcel Sembat - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Bouygues immobilier -</i>  | (p. 81) |
| <b>N° 2016-1328</b> | <i>Elaboration de projets de territoire et d'études urbaines sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>  | (p. 69) |
| <b>N° 2016-1329</b> | <i>Bron - Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>  | (p. 82) |
| <b>N° 2016-1330</b> | <i>Villeurbanne - Impasse Amblard - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société civile immobilière (SCI) Rhône - Programme des équipements publics (PEP) - Périmètre élargi de participation -</i>   | (p. 82) |
| <b>N° 2016-1331</b> | <i>Délégation des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Avenant n° 2 à la convention de gestion 2016 et programme d'action territorial 2016 - Plateforme Ecorénov' - Evolution du règlement des aides parc privé -</i>   | (p. 70) |
| <b>N° 2016-1332</b> | <i>Contrat de ville métropolitain 2015 - 2020 - Attribution de subventions à des Communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2016 -</i>   | (p. 72) |
| <b>N° 2016-1333</b> | <i>Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Grigny, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i> | (p. 73) |
| <b>N° 2016-1334</b> | <i>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>   | (p. 74) |
| <b>N° 2016-1335</b> | <i>Lyon 6° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers valant programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Modification du programme des équipements publics (PEP) de superstructure - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -</i>  | (p. 75) |
| <b>N° 2016-1336</b> | <i>Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>   | (p. 81) |
| <b>N° 2016-1337</b> | <i>Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Modification de la convention de participation des constructeurs au coût des équipements publics -</i>  | (p. 81) |
| <b>N° 2016-1338</b> | <i>Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Travaux primaires rues Félix Brun et Clément Marot - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>  | (p. 81) |
| <b>N° 2016-1339</b> | <i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Procédure de choix du concepteur pour le lot n° 27 - Indemnités de consultation des candidats -</i>   | (p. 81) |

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 27 juin 2016 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 7 juin 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

**Absents non excusés** : MM. Aggoun, Roustan.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Passi (pouvoir à Mme Rabatel), Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Frih (pouvoir à M. Rudigoz), M. Llung (pouvoir à Mme Le Franc), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Vesco (pouvoir à M. Sannino), Vincent (pouvoir à M. Gouverneyre), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Veron), Bernard (pouvoir à M. Képénékian), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse puis Mme David), Berra (pouvoir à Mme Maurice), MM. Blache (pouvoir à Mme de Lavernée), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à M. Boumertit), M. Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), de Maillard (pouvoir à M. Charmot), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), Gardon-Chemain (pouvoir à M. Martin), Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), Peillon (pouvoir à M. Blachier), Reveyrand (pouvoir à Mme Tifra), MM. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

---

### Adoption des procès-verbaux des séances publiques

#### Procès-verbal du 21 mars 2016

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 21 mars 2016. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le président, chers collègues, lors du Conseil du 21 mars, suite à mon intervention sur le budget primitif et à mon insistance sur l'importance, pour les finances de la Métropole, d'une bonne mutualisation entre les services de l'ex-Conseil général et ceux de l'ex-Grand Lyon, vous nous aviez

annoncé un objectif de 147 M€ d'économies, un chiffre important et très précis qui laisse à penser qu'il est le résultat d'une étude sur la mutualisation des services entre la Métropole et le Conseil général.

Je profite donc de l'adoption du procès-verbal du Conseil du 21 mars pour réitérer ma demande. Pouvez-vous nous indiquer comment vous arrivez à ce chiffre et quels sont les impacts sur les services et les effectifs ? Il y a là un souci de transparence et de bonne gestion de notre collectivité.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je pense que, tout à l'heure, nous allons avoir le rapport de monsieur Brumm sur le compte administratif et donc il vous montrera quelle est l'évolution de la situation.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, en dehors de la remarque de monsieur Geourjon, je mets aux voix l'adoption du procès-verbal.

*(Le procès-verbal est adopté).*

#### **Procès-verbal de la séance publique du 2 mai 2016**

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 2 mai 2016. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

#### **Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil**

**N° 2016-1260** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 23 mai 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 23 mai 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1260.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

#### **Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil**

**N° 2016-1261** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1261.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

### **PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la Conférence des Présidents*

**N° 2016-1262 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Compte de gestion 2015 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons maintenant aborder le compte de gestion 2015 de notre trésorier avant d'examiner le compte administratif. Il s'agit du dossier numéro 2016-1262. Monsieur le Vice-Président Richard Brumm rapporte l'avis de la commission. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai donc l'honneur de vous présenter le premier compte administratif de la Métropole. Ce compte administratif présente des dépenses de fonctionnement contenues, des recettes qui s'exécutent correctement, un autofinancement qui permet de limiter le recours à l'emprunt sur l'exercice et un bon niveau de réalisation des équipements, malgré un vote de la PPI à mi-année.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc nous examinerons le compte de gestion après, monsieur Brumm ?

**M. le Vice-Président BRUMM** : Il a reçu un avis favorable, monsieur le Président !

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors il faut me le dire dans ce cas-là, de manière à ce que je puisse le mettre aux voix.

**M. le Vice-Président BRUMM** : Je n'ai pas dû être assez attentif, excusez-moi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien. Donc je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2016-1263 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Compte administratif 2015 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2016-1264 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2015-2020 - Compte administratif 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1263 et 2016-1264. Monsieur Brumm, vous avez la parole, vous pouvez parler du compte administratif.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : J'avais surtout envie de vous parler effectivement de ce compte administratif et nous allons examiner successivement le contexte institutionnel, la stratégie financière, les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées, puis l'autofinancement et les résultats de l'exercice, enfin, la dette et l'investissement.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 83).*

### **I - Le contexte institutionnel**

Commençons par le contexte institutionnel.

Ce premier compte administratif s'exécute dans un périmètre de compétences élargies, avec les compétences communautaires, départementales et certaines compétences communales, telles que les réseaux de chauffage ou la police spéciale. Il devait répondre aux contraintes de la clause de revoyure pour la dotation de compensation métropolitaine (DCM) après l'exécution 2015 : vérification de la robustesse des clés CLERCT fixées en 2014 et analyse des écarts pour les deux collectivités, d'où la nécessité d'adopter la même gestion que le Département. Je dirai quelques mots tout à l'heure sur les résultats de cette revoyure.

Concernant les retraitements, je vous rappelle qu'il s'agit de la neutralisation des dépenses ou recettes entre deux budgets, ou au sein d'un même budget, qui sont neutres budgétairement. Cette neutralisation garantit la comparabilité d'un exercice à l'autre.

Ainsi, les rattachements 2014 du Conseil général ont été neutralisés. La Métropole a exécuté, pour le compte du Département, des dépenses et des recettes rattachées par lui à l'exercice 2014 dans le domaine social et en a obtenu le remboursement par le Département et, inversement, la Métropole a perçu des recettes rattachées par le Département qu'elle lui a reversées. Tous ces mouvements s'équilibrent en dépenses et recettes à hauteur de 16,8 M€ et ne concernent pas la gestion 2015 de la Métropole. Ils sont donc neutralisés dans cette présentation.

Concernant la comparaison par rapport au voté, c'est-à-dire le budget prévisionnel et le BS, le BP ayant été construit à partir des clés CLERCT pour sa part départementale, le BS 2015 ayant, quant à lui, donné lieu à des ajustements, dans un objectif de sincérité, la comparaison du CA 2015 se fait donc avec le voté 2015 et non sur le seul BP 2015.

### **II - La stratégie financière**

Penchons-nous sur la stratégie financière.

Je vous rappelle que le chantier marges de manœuvre a été lancé lors du dialogue de gestion pour le cadrage 2016 au printemps 2015 mais il a produit des effets dès l'exercice 2015 pour les subventions avec une réduction globale de 2,5 % et également pour la masse salariale.

En matière de ressources humaines, la transition métropolitaine s'est faite en totale maîtrise des dépenses de ressources humaines. Rappelons-nous qu'il s'agit tout de même de la plus grande opération de mutualisation jamais réalisée en France. Pendant cette année de construction de la Métropole, les organigrammes ont été progressivement pourvus. La modération salariale constatée en 2015 par la non-consommation de 18 M€ sera bien sûr atténuée par les rattrapages qui auront lieu les années suivantes, dans le respect de la masse salariale ; il n'y aura pas de hausse, hors causes exogènes.

Enfin, concernant la dette, les maîtrises des dépenses de fonctionnement et la bonne exécution des recettes, notamment de fiscalité, ont permis de réduire l'endettement fin 2015 et de faciliter les opérations de désensibilisation de la dette en 2016. Nous reviendrons en détail sur tous ces points.

### III - Les recettes de fonctionnement

Examinons à présent de façon plus approfondie les recettes de fonctionnement.

Comme vous allez le constater sur le tableau qui s'affiche, le montant réalisé en 2015 a été de 2 602 M€, soit un taux de réalisation de 102 % par rapport au prévu de 2 547 M€, notamment en raison des rôles supplémentaires de fiscalité. Cette indication "prévu" -je le rappelle- correspond au total prévu au budget primitif plus au budget supplémentaire plus à la décision modificative. Si l'on exclut les recettes de cessions qui se sont élevées à 36,4 M€, qui ne font pas l'objet de prévision, le taux de réalisation des recettes est de 101 %, donc très proche de la prévision.

Nous commencerons, si vous le voulez bien, par la fiscalité.

Les recettes fiscales sont réalisées à hauteur de 101,5 %. 1,708 milliard voté en 2015 alors que nous sommes ici à 1,734 milliard. La croissance du produit est le fruit de l'effet des taux des impôts locaux, hausse unique relative de 5 % sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour compenser en partie la baisse des dotations de l'Etat et soutenir les capacités d'investissement. Et, bien sûr, elle est également le fruit de l'effet base et de l'attractivité de notre territoire, en moyenne de 2 % par an.

Les recettes fiscales se ventilent de la façon suivante :

- 43 % -comme vous le voyez sur le tableau- sont issus de la fiscalité des entreprises, soit un montant total de 752,7 M€, avec une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 383,3 M€, une CFE de 220,4 M€ ou encore une taxe foncière de 89 M€ et une taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 37,8 M€ ;

- 23 % de cette fiscalité sont issus de la fiscalité des ménages avec 394 M€ : une taxe foncière de 155,6 M€, une taxe d'habitation de 150,7 M€ et une TEOM de 82,4 M€ ;

- enfin, 34 % sont issus des droits de mutation et des autres recettes fiscales, soit 586,6 M€, dont droits de mutation à titre onéreux (246 M€), taxe de séjour (5,9 M€), taxe d'aménagement (11,8 M€), taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (113,8 M€), fonds national de garantie individuelle et ressources (107,6 M€), taxe sur les conventions d'assurance (54,8 M€) ou encore taxe sur l'électricité (19,1 M€).

Après l'examen de la fiscalité, regardons à présent les dotations.

Elles représentent 22 % des recettes et se réalisent à 584,1 M€ pour un montant prévu de 583,5 M€.

Les principales dotations -comme indiqué sur le tableau qui s'est affiché- sont la DGF avec 501,7 M€. Cette DGF se décompose de la façon suivante : 65,8 M€ de dotation d'intercommunalité, 234,7 M€ de dotation de compensation, 141,1 M€ de dotation forfaitaire (ex-Conseil général), 40,4 M€ de dotation de compensation (ex-Conseil général également). Il y a lieu de préciser que la baisse de la DGF est de 50 M€ en 2015 et de 72,7 M€ au titre du redressement des finances publiques depuis 2013.

Après la DGF, parmi les principales dotations, il y a la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle perçue à hauteur de 65,1 M€, les allocations compensatrices de fiscalité pour une exonération nationale (16,5 M€, soit une perte de 3 M€) et les autres dotations concernant les collèges, l'habitat et le logement social pour 0,7 M€.

Après la fiscalité et les dotations, un bref regard sur les autres recettes de gestion qui s'élèvent à 283,6 M€, soit 11 % des recettes dont, à titre d'exemple, 38 M€ proviennent des péages du boulevard périphérique Lyon nord, 36,4 M€ de produits de cession, 11,5 M€ sont générés par les redevances des parcs de stationnement, 25,5 M€ sont versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre de l'APA et 9,5 M€ concernent le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion.

### IV - Les dépenses de fonctionnement

Après les recettes, les dépenses de fonctionnement.

Leur taux de réalisation est de 96 %. L'exécution des dépenses à 2,218 milliards d'euros est inférieure de 93 M€ à la prévision. Cette diminution des dépenses contribue à dégager en 2015 une marge de manœuvre pour l'année de création de la Métropole.

Je vais maintenant vous présenter de façon plus détaillée les postes de dépenses en commençant par les dépenses du secteur social qui représente 29 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du secteur social sont réalisées à hauteur de 98,3 % pour 659,2 M€. 670,8 M€ étaient prévus en 2015, soit un écart à la baisse de 11,6 M€.

Les frais de séjour et d'hébergement représentent 282,2 M€ ; ils concernent -je vous le rappelle- les personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance, les personnes âgées et l'accueil familial.

Le RSA, quant à lui, est réalisé à 213 M€ alors qu'il était prévu à 218,6 M€. Il faut savoir que la revalorisation du RSA n'a été finalement que de 0,9 % en janvier 2015 puis 2 % en septembre. En outre, le nombre d'allocataires n'a augmenté que très progressivement, contrairement aux années précédentes : il a augmenté de 4 % en 2015 contre 10 % en 2013 et en 2014.

Après le RSA, l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) avec 95,6 M€, très près du prévu, la prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice tierce personne à 47,1 M€ pour 49,8 prévus, enfin, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi avec 11,9 M€.

Les subventions et participations à présent.

Elles représentent 19 % du fonctionnement du budget principal avec une réalisation de 412,3 M€ pour 431,9 M€ prévus. Elles font l'objet de 7 M€ de report sur 2016 pour coller aux calendriers scolaires et sportifs de certains partenaires.

Entre autres participations, je citerai la participation au SYTRAL pour 148,6 M€, la participation au SDIS pour 112,8 M€, ces deux participations correspondant au prévu, la participation au musée des Confluences avec 12,8 M€ pour 13,9 M€ prévus, celle versée à Rhônexpress de 4,9 M€ pour 5,1 M€ prévus. L'Agence d'urbanisme a reçu, quant à elle, 5,5 M€ et l'Office du tourisme 4,9 M€.

Regardons maintenant les dépenses de personnel qui s'élèvent à la somme de 377 M€ et représentent 17 % de nos dépenses de fonctionnement.

Leur réalisation est inférieure de 18 M€ à la prévision pour 2015. Cela dégage naturellement des marges de manœuvre et contribue à la formation de l'autofinancement de l'exercice. Le taux de réalisation de 95,3 % seulement est essentiellement dû à un taux de vacance élevé avec des recrutements décalés sur la fin de l'année du fait de la création de la Métropole.

Un regard sur les charges générales et autres charges à présent.

Les charges générales représentent 14 % de fonctionnement et ont été exécutées à 92 % avec 303,6 M€, soit un écart à la baisse de 27 M€. Les principaux écarts méritent une explication : les assistances à maîtrise d'ouvrage, études et conseils : - 7,9 M€, les prestations de service : - 2 M€, les consommables et locations : - 2,1 M€.

Quant aux autres charges, elles s'élèvent à 44,6 M€ sur 52 M€ prévus. Il s'agit essentiellement des participations aux ZAC avec 40,6 M€.

Nous en terminerons enfin avec les dépenses de fonctionnement par l'examen des reversements aux Communes et les charges financières.

Ainsi la Métropole a versé 361 M€ : au titre des reversements aux Communes pour 234 M€, de la dotation de compensation métropolitaine (DCM) avec 75 M€ versés au Département -je vous en parlerai spécialement dans quelques minutes- et de la péréquation pour 52 M€, soit au total 16 % des dépenses.

Quant aux charges financières, elles se sont élevées à 60,3 M€, ce qui est un montant inférieur de 4,1 M€ à la prévision de 64,4 M€ qui prenait en compte les variations possibles sur les emprunts toxiques transférés.

Comme je viens de vous le dire, je vais vous donner quelques informations complémentaires et d'actualité concernant la clause de revoyure.

En effet, il faut savoir que ce 24 juin, c'est-à-dire vendredi dernier, la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) a achevé ses travaux en adoptant à l'unanimité un avis proposant aux deux Ministres, des collectivités et du budget, de corriger le montant de la dotation de compensation métropolitaine.

Par un premier avis, fin 2014, la CLERCT avait proposé aux Ministres de fixer à environ 75 M€, le montant annuel de la DCM. Cette dotation -je le rappelle- a pour vocation de garantir, comme le prévoit la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, l'égalité des taux d'épargne nette des deux nouvelles collectivités. La loi prévoyait toutefois une clause de revoyure dans le délai de dix-huit mois suivant la création de la Métropole. Cette clause permet à la CLERCT d'élaborer un rapport d'analyse des écarts entre les prévisions et les résultats concrets des premiers comptes administratifs de deux collectivités et, le cas échéant, de proposer de corriger la dotation de compensation initiale.

Son montant avait été inscrit sur le compte administratif 2013 du Département, le compte administratif 2014 n'étant pas disponible. La CLERCT a d'abord actualisé la répartition des charges et des produits au vu du compte administratif 2014 du Département. Elle a ensuite constaté des écarts entre cette prévision actualisée et les résultats définitifs retracés au CA 2015 des deux collectivités et, en conséquence, a proposé de corriger la DCM initialement fixée à 75 M€ à 72,3 M€. Cet avis et le rapport d'analyse des écarts, seront transmis, ces jours-ci par le Préfet aux deux Ministres, afin qu'un nouvel arrêté ministériel puisse être pris, le plus rapidement possible.

Cette parenthèse étant fermée, je reviens au compte administratif proprement dit avec l'autofinancement.

## V - L'autofinancement

Ce sont les dépenses et les recettes de fonctionnement que j'ai décrites précédemment qui permettent de dégager notre autofinancement.

L'autofinancement 2015 -ainsi que cela apparaît sur ce tableau- dégagé pour financer les investissements est de 384 M€ au budget principal. Ce schéma présente le mécanisme de financement de la section d'investissement, via l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement. Il met ainsi en exergue notre action sur la section de fonctionnement pour maintenir notre capacité à investir sans accroître notre endettement. Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est de 223,4 M€ pour le budget principal.

Quelques mots à présent pour les résultats 2015 du budget principal.

Le résultat de l'exercice se calcule en prenant en compte les recettes et dépenses totales, c'est-à-dire les dépenses réelles et d'ordre non retraitées, en investissement et en fonctionnement. Pour le budget principal, le résultat s'élève à 193,7 M€. Les résultats antérieurs d'investissement et de fonctionnement sont repris et la première affectation concerne l'investissement pour 138,6 M€. Le résultat disponible après couverture de l'investissement est de 98,6 M€ ; il sert effectivement à financer le budget supplémentaire.

## VI - La dette

Abordons maintenant la dette 2015 et ses caractéristiques.

Le bon niveau de l'autofinancement a permis de limiter le recours à l'emprunt. Je vous rappelle encore que la dette présentée est bien celle au 31 décembre 2015, avant réalisation des opérations de désensibilisation des emprunts toxiques dont nous avons eu l'occasion de parler abondamment lors des précédents conseils.

Nous constatons, pour cette dette 2015, une réduction de l'encours. Le montant du remboursement du capital pour 2015 a été de 185 M€, tous budgets, supérieur au volume d'emprunts nouveaux contractés qui était de 107 M€. Ainsi, la Métropole s'est désendettée de 78 M€.

L'encours au 31 décembre était ainsi de 2,132 milliards d'euros, dont 1,844 milliard d'euros au budget principal. La capacité de désendettement est toujours un important objectif que nous nous fixons ; elle atteint 4 ans et 10 mois, tous budgets, ce qui est un niveau bien inférieur -et vous le constatez- au seuil prudentiel de dix années.

Enfin, la répartition de la dette 2015 de la Métropole traduit un équilibre entre taux fixe et taux indexé : 52 % à taux fixe, 39 % à taux variables et indexés sur le livret A, 9 % structurés pour 202 M€ dont 140 M€ toxiques pour lesquels -comme vous le savez- la Métropole a démarré, en fin d'année 2015, la démarche de désensibilisation auprès du fonds de soutien avec les résultats que vous connaissez.

## VII - L'investissement

Pour en terminer avec la présentation du compte administratif, nous allons parler de l'investissement.

La bonne qualité de l'autofinancement nous a permis -comme vous l'avez sans doute constaté- de réaliser des investissements de façon conséquente.

Tout d'abord, les dépenses d'investissement.

Malgré un vote de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) seulement au milieu de l'année 2015, la réalisation de cette PPI est très satisfaisante, avec près de 450 M€, de dépenses tous budgets, dont 155 M€ d'opérations récurrentes et 294 M€ de projets.

Nous allons illustrer ces volumes importants par quelques exemples.

Tout d'abord, un zoom éducation : le montant consacré à l'éducation en 2015 s'est élevé à 26,1 M€ en dépenses et 4,8 M€ en recettes.

Les collèges ont été financés à hauteur de 24,4 M€ répartis entre, d'une part, des opérations récurrentes pour 11,9 M€ qui concernent essentiellement le gros entretien des collèges et, d'autre part, des projets de restructuration réalisés pour 12,6 M€, notamment à Meyzieu, Champagne au Mont d'Or, Irigny, Saint Genis Laval, Craponne et Lyon 9°. Vous voyez ici, sur le tableau qui est affiché, le projet de restructuration du collège Jean Giono à Saint Genis Laval, qui comporte la construction d'un restaurant scolaire, la rénovation intérieure complète des bâtiments d'enseignement, l'isolation thermique par l'extérieur, la rénovation des logements et la valorisation des espaces extérieurs.

Un second zoom vous est présenté ici, il s'agit de la mobilité. Le montant consacré à la mobilité en 2015 s'est élevé à 132,6 M€ en dépenses et 20,5 M€ en recettes.

Le montant des opérations récurrentes réalisées en 2015 a été de 47,4 M€. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, 14,4 M€ pour les actions de proximité en matière de voirie, 4,9 M€ au titre du fonds d'initiative communal.

Quant aux projets, on peut citer 21,6 M€ consacrés à la mise en conformité du tunnel sous Fourvière, avec une recette de 11,2 M€. 5,9 M€ ont financé en 2015 le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne -et c'est l'illustration qui apparaît ici-, 3,4 M€ pour l'aménagement de plusieurs voies à Charly, Feyzin, Irigny et Givors.

Et encore deux exemples d'autres champs d'intervention de la Métropole, avec le projet de la nouvelle pouponnière à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) pour 3,9 M€ ou la constitution de réserves foncières à hauteur de 10,5 M€ pour le développement urbain.

Enfin, un regard rapide sur les recettes d'investissement hors emprunts. Les recettes de la PPI se sont élevées à 71 M€ et sont essentiellement composées de subventions d'équipement reçues pour 54,2 M€.

Quelques exemples : 11,5 M€ versés par l'Etat pour les aides à la pierre, 4,2 M€ par la Région et les Communes pour les rives de Saône notamment, 4,8 M€ de participations des aménageurs pour les projets urbains.

Hors des strictes recettes issues de la PPI, la collectivité a perçu près de 92 M€ déclinés comme suit : les amendes de police (22,3 M€), le fonds de compensation pour la TVA (48 M€), les taxes d'urbanisme (16,8 M€) : il est à noter que la taxe d'aménagement issue du Conseil général est imputée en fonctionnement et s'élève à 11,8 M€ ; au total, c'est donc 28,6 M€ qu'a perçus la Métropole sur les taxes d'aménagement ; et, enfin, la dotation d'équipement des collèges.

J'en ai donc fini avec la présentation de ce premier compte administratif de la Métropole. J'en conviens, c'était un peu long mais nous avons souhaité être à la fois complets et pédagogues si possible.

Je dirai simplement, en conclusion, que cette année 2015 a manifesté plusieurs signes de bonne exécution et de bonne gestion qui ont permis, d'une part, de s'inscrire dès le démarrage de la Métropole dans la démarche du chantier marges de manœuvre qui est indispensable, de limiter le recours à l'emploi, de faciliter les conditions de la désensibilisation de la dette toxique en 2016 que nous avons suivie ensemble ces derniers jours.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, monsieur Brumm. Donc nous allons commencer le débat puis, lorsque les groupes se seront exprimés, je ferai venir monsieur Claude Vial, doyen de notre assemblée, et c'est lui qui présidera évidemment la mise au vote de ce compte administratif. Pas d'opposition pour que monsieur Claude Vial puisse venir présider ? Non.

Je donne d'abord la parole au groupe Front national.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, vous nous présentez aujourd'hui le compte administratif 2015, le premier en situation de plein exercice de la mandature. Ce document retrace en effet l'exécution du budget primitif 2015, budget primitif issu d'une nouvelle compétence légale et cadrée par la clé de répartition validée lors de la fusion des deux entités Conseil général, Grand Lyon.

Néanmoins, en préambule de cette explication, comment ne pas revenir et dénoncer le jeu de l'Etat schizophrène qui cherche à pousser encore la décentralisation et la déconcentration sans donner véritablement les moyens aux collectivités territoriales d'assumer les nouvelles compétences issues de la loi. Pire ici, en Métropole, le coût de rabot financier -monsieur Brumm vient de le rappeler- a atteint 50 M€ pour cette année.

Nous l'avons rappelé lors de la précédente présentation du budget primitif, la Métropole, du fait de ses deux vocations, sociale et d'investissement, aura toujours la nécessité de maîtriser son équilibre, sa capacité d'autofinancement et l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement pour ne pas perdre sa vocation originale d'investissement. Dans les communes, n'oublions pas non plus la dotation compensatoire métropolitaine de 75 M€. D'ailleurs, vous êtes condamné, monsieur le Président, au numéro d'équilibriste permanent. Vous avez réussi néanmoins à cadrer la masse salariale à 0 % pour maîtriser l'équivalent d'une dépense de 377 M€.

Une collectivité à vocation sociale issue des compétences du Département, c'est une dépense phare en 2015 de plus de 213 M€ accordée au revenu de solidarité active, dont le nombre d'allocataires est en augmentation cette année de 4 % après une forte hausse de 10 % constatée en 2014.

L'autofinancement est relativement préservé à hauteur de 384 M€, ce qui sauve votre capacité d'investissement nécessaire au plan pluriannuel.

Sur le plan financier, même si l'encours de la dette est encore abyssal, à plus de 2,130 milliards d'euros, rappelons-le tout de même, nous constatons une relative stabilité de la capacité de désendettement contenue sur les cinq années. L'assainissement de la dette par la désensibilisation des emprunts, héritage issu du système Mercier, était devenu lui aussi inéluctable. On aura beaucoup parlé de ce cadeau empoisonné qui doit aujourd'hui être assumé et traité par la nouvelle collectivité. Premier exercice également pour le Musée des Confluences dont le coût de fonctionnement s'établit à 12,8 M€, ce qui reste une dépense annuelle très importante, même si chacun a beau se renvoyer la balle dans cette affaire.

En conclusion, nous soulignons la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en notant la grande difficulté pour les années futures à poursuivre ce numéro d'équilibriste budgétaire pour une collectivité qui sera de plus en plus condamnée à l'austérité budgétaire ou à l'augmentation fiscale -on l'a bien vu en 2015- si elle ne veut pas renoncer à son ambition d'investissement que nos compatriotes et nos Communes attendent.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Compte tenu de l'absence de madame Perrin-Gilbert, je souhaite remettre par écrit l'intervention.

*(Le texte de cette intervention sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentation en séance - Conseil de la Métropole - 27/06/16).*

**M. LE PRESIDENT** : Très bien. Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président et chers collègues, le compte administratif 2015 de la Métropole illustre la situation particulière dans laquelle nous sommes désormais. Sans reciter les chiffres et les actions que l'on vient d'entendre, nous constatons à la fois la maîtrise de notre budget, la rigueur et le soin qui nous animent pour préserver les investissements, l'autofinancement renforcé -ce qui est un bien ou presque un comble-, nos projets économiques, environnementaux et sociaux qui restent de haut niveau et, en même temps, nous vivons dans une contrainte financière forte qui pèse sur nos actions et sur nos agents par la réduction drastique des participations de l'Etat, par la puissance des banques à laquelle nous avons dû nous soumettre pour les emprunts toxiques du Département et par l'augmentation des impôts que nous avons dû décider.

Nous sommes dans une seringue. Elus et services, nous travaillons au mieux dans cette seringue. Nous transformons encore et toujours notre territoire et nous améliorons la vie de nos habitants. Grâce à nos efforts ciblés, en particulier sur l'accueil et le soutien aux entreprises et salariés, nous nous sortons aussi mieux que d'autres collectivités territoriales de la crise dans laquelle nous sommes.

Mais notre groupe continue de penser qu'il pourrait y avoir une autre voie économique en France et en Europe, une voie qui divergerait des chemins classiques du libéralisme, plus ou moins modulés socialement, chemins qui nous enferment depuis des années dans le même sous-emploi et ses conséquences désastreuses socialement et politiquement. Je vous recommande de lire l'interview croisée de Dominique Méda et Pierre Larrourou dans *Libération* de ce 24 juin : "C'est une autre façon que la loi Travail, pour des réformes qui réduiraient les dettes nationales et leurs retombées négatives pour nos collectivités et les populations".

Nous souhaitons vivement -pour faciliter le travail des élus et leur bonne compréhension- que, pour les prochaines années, nous ayons des comparaisons systématiques dans les documents qui nous sont présentés entre les comptes administratifs d'une année sur l'autre et entre le budget primitif et le compte administratif d'une même année. Ces chiffres devraient clairement apparaître pour faciliter nos analyses. Je vois par exemple que le budget primitif 2015 prévoit une capacité de désendettement prévisionnel de 6 ans et 3 mois et que le compte administratif 2015 arrive à une capacité de 4 ans et 10 mois ; on peut commenter cela de diverses façons.

Nous approuvons bien sûr les nombreuses actions lancées ou réalisées dans cette année 2015. Nous alertons sur trois points particuliers.

Premièrement, nous demandons une politique cohérente et puissante en direction de la jeunesse qui souffre en France, comme vient de le montrer un rapport du Conseil économique, social et environnemental. Santé, emploi, logement, nourriture, éducation, vulnérabilités diverses, tout cela se trouve dans nos compétences et nous devons y être particulièrement attentifs, renforcer et mettre en valeur nos actions, c'est fondamental pour notre avenir.

Deuxièmement, il nous faut être prudents quant à nos réductions de subventions aux associations loi 1901 car elles accumulent actuellement les réductions de la part du Conseil général, du Conseil régional, de l'Etat, des Communes et de la Métropole : - 6 % en 2015, - 6 % en 2016 et - 4 % en 2017. Cela pourra affaiblir plus d'une association qui pense déjà à réduire son activité et ses emplois. Or, les associations nous aident sur le terrain et font tenir la société française par leurs multiples interventions, particulièrement dans la vie quotidienne des habitants. Nous demandons que l'on fasse sur ce sujet un travail en dentelle, avec modulations selon les situations et les besoins.

Troisièmement, les conditions de travail de nos salariés doivent être suivies avec attention dans le cadre des projets que nous développons quasi sans création d'emploi.

Nous avons donc beaucoup de travail difficile devant nous. Mais notre gestion financière prudentielle nous laisse des marges de manœuvre, pas seulement au sens restrictif du terme.

Notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera ce compte administratif 2015.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Parti Radical de gauche.

**Mme la Conseillère Piantoni** : Monsieur le Président et chers collègues, nous étudions ici le compte administratif 2015 de la Métropole de Lyon, le premier sous sa forme actuelle, qui nous donne encore une fois peu de visibilité puisqu'il nous est impossible de le comparer à celui de l'ancienne Communauté urbaine et à l'ancien Conseil général du Rhône, cela a déjà été dit.

Néanmoins, il est éclairant. Rappelons que le compte administratif est une photographie concrète des recettes et des dépenses engagées par la collectivité où nous siégeons et nous ne voyons pas, au sein du groupe Parti Radical de gauche, ce que l'on pourrait trouver à redire à ce qui nous est présenté cet après-midi.

L'autofinancement brut que tant de collectivités recherchent en vain atteint les 440 M€. Nous l'avons constaté lors des débats sur la désensibilisation de la dette toxique, il est indispensable pour faire face aux imprévus et pour négocier des taux d'intérêts raisonnables.

Cette dette qui pèse tant est gérée avec rigueur. La capacité de désendettement est de 4 ans et 10 mois et nous avons déjà vanté les mérites d'une dette très bien notée lors du dernier Conseil de la Métropole. A titre de comparaison, la capacité de désendettement est de presque 8 ans à Bordeaux et en constante augmentation.

La gestion que nous estimons pérenne nous permet de nous tourner vers l'avenir en accordant une part conséquente du budget consolidé à l'investissement : 650 M€ dont 440 M€ dans le cadre de la PPI vont continuer de faire de la Métropole peut-être pas celle qui ne dort jamais mais celle qui évolue sans cesse.

La création de la Métropole suite à la loi MAPTAM avait ouvert de nombreuses incertitudes voire certaines craintes : hausse incontrôlée des dépenses de fonctionnement en lieu et place d'une réduction de ces mêmes coûts, difficultés à appréhender une nouvelle compétence, notamment le RSA.

Oui, il y a eu des difficultés, tout n'a pas été parfait mais, au regard des recettes et des dépenses sectorielles sur l'année 2015, on peut se dire que cela aurait pu être pire. Le volet solidarité et habitat représente la partie la plus élevée, notamment en raison de la politique de l'enfance et de la famille, de la compensation du handicap et de la politique du vieillissement. A cela s'ajoutent les 230 M€ au titre de l'insertion et de l'emploi ; c'est une condition indispensable à la préservation du vivre ensemble et du service apporté à ceux qui en ont besoin. C'est également la preuve que notre Métropole a su se saisir, par votre intermédiaire, monsieur le Président, des compétences les plus sociales qui sont réellement la plus-value de cette nouvelle collectivité.

Nous avons régulièrement vanté les bons choix de l'exécutif en matière de développement économique et d'attractivité de notre territoire, qui redistribue d'ailleurs une part conséquente des richesses qu'il dégage (plus de 10 milliards d'euros) aux autres territoires, rendant cette politique vertueuse à plus d'un titre. Nous rappellerons tout de même que ces choix continuent de porter leurs fruits : la Métropole crée plus de 3 % du PIB national et c'est bien ce dynamisme qui lui permet ensuite de développer une politique sociale ambitieuse.

Alexis de Tocqueville disait que les institutions locales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science, elles la mettent à la portée du peuple en multipliant les efforts à destination de chacun. La Métropole reste au service des administrés et surtout au service des citoyens.

Le groupe PRG votera donc le compte administratif 2015.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué Rudigoz** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, mes chers collègues, aujourd'hui, vous nous présentez le premier compte administratif de cette ère nouvelle, celle de la Métropole, collectivité unique en France qui -comme vous l'avez tous rappelé- regroupe les compétences de l'ancienne Communauté urbaine et les compétences d'un Département.

Tous nos repères s'en trouvent donc bouleversés en termes financiers. C'est pourquoi nous ne pouvons nous prêter à l'exercice habituel d'une comparaison de chiffres entre le compte administratif de l'année N et celui de l'année N - 1.

Prenons l'exemple des recettes de fonctionnement : de 1,3 milliard d'euros au CA 2014, nous passons ici à 2,6 milliards et des dépenses : d'un milliard d'euros, nous passons à 2,2 milliards d'euros de fonctionnement : elles ont donc doublé ! Face à ces augmentations induites par l'expansion du champ de compétences, le chiffre de l'autofinancement, lui, est de 384 M€ bruts ; 160,5 M€ étant dédiés au remboursement de la dette, restent donc 223,4 M€ d'épargne nette. Si ce chiffre ne paraissait pas impressionnant, il l'est pour nous et il est le reflet d'un positionnement judicieux.

En effet, pour cette première année d'exercice, il convenait de prendre la mesure de l'étendue du fonctionnement réel de la Métropole. En cela, ce positionnement prudentiel est révélateur du sérieux et de la rigueur que porte l'action de la majorité métropolitaine. Cette gestion saine est à la hauteur des circonstances et des enjeux financiers d'une gravité sans précédent pour les comptes publics.

Malgré la forte baisse des dotations, nous assurons un niveau d'investissement très élevé qui se situe donc -comme l'a rappelé Richard Brumm- à 587,3 M€. Avec un encours de dette de 2,1 milliards d'euros et une capacité de désendettement de moins de cinq ans, la Métropole de Lyon peut se targuer d'une solidité financière qui conviendrait bien évidemment à de très nombreuses collectivités.

Cette rigueur et cette prudence nous ont donc conduit à être en-dessous des prévisions annoncées pour les dépenses de fonctionnement au budget principal (83 M€ de moins que prévu a rappelé le rapporteur) ou encore, sur le volet social, d'être en retrait de 5,3 M€ par rapport aux dépenses estimées et votées pour le RSA. Nous pouvons donc parler de prudence mais -n'en déplaise à certains!- cette prudence était et est nécessaire et largement proportionnée au désengagement de l'Etat.

Que la première année de fonctionnement ne soit pas non plus optimale ne nous dérange donc absolument pas. D'ailleurs, la décision modificative n° 1 présentée et votée dans quelques instants avec le compte administratif vient ajuster ce différentiel quant aux charges en personnel qui sont à + 0,2 % ; les charges générales, elles, enregistrent une baisse de 0,7 % par rapport au budget principal. Ces ajustements révèlent une consommation des crédits de fonctionnement mesurée et nous donnent ainsi des marges de manœuvre facilitant la désensibilisation de la dette héritée du Conseil général du Rhône.

Pour conclure, nous dirons qu'un grand pas en avant a été réalisé par la mise en place de cette nouvelle collectivité et sa première année d'exercice doit être perçue comme une période d'adaptation, de réglages pour qu'à l'avenir, toutes les forces et les avantages à en tirer soient catalysés vers un double objectif d'améliorer le service rendu à l'usager, aux Grands Lyonnais et de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Notre groupe votera ce compte administratif.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le président, chers collègues, ce compte administratif est le premier de la Métropole de Lyon. Nous reconnaissons que ce compte administratif 2015 est relativement satisfaisant, les ratios sont bons. Mais cela est la moindre des choses, si j'ose dire.

En effet, vous avez augmenté significativement les recettes par une hausse de la fiscalité, ce qui, en toute logique, améliore les ratios mécaniquement.

Ensuite -comme cela a été rappelé tout à l'heure-, la mise en route de la PPI a pris du retard, les investissements ont donc eux aussi pris du retard ; encore une fois, cela améliore les ratios.

Enfin, une partie de la dette du SYTRAL est cachée ; je l'avais déjà signalé lors du compte d'administratif 2014 : il nous manque effectivement 1,094 milliard d'euros de dette dans la présentation du compte administratif de la Métropole. En effet, la majorité des autres agglomérations n'ont pas de syndicat mixte des transports, les investissements dans ce domaine sont donc directement visibles dans leur budget. Si nous procédons à cette correction, la dette de la Métropole atteint la somme de 3,226 milliards d'euros. Après correction, la Métropole de Lyon est alors une des agglomérations les plus endettées de France, comparablement à Toulouse.

Monsieur le Président, parlons maintenant du budget de fonctionnement. Nous revenons là, encore une fois, à un cheval de bataille du groupe UDI : la mutualisation.

Aujourd'hui, ce compte administratif 2015 devient de fait le T0 du comparatif de l'effort de gestion de la Métropole pour les années à venir. Un des points qui sera particulièrement à surveiller sera bien évidemment l'évolution du budget des charges de personnel. Cette année, ce poste a fortement augmenté du fait de l'addition du budget de charges de personnel du Grand Lyon et du Conseil général. Pour cette première année d'existence, on ne voit pas le bénéfice de la création de la Métropole en termes de budget de fonctionnement ni en termes de mutualisation mais, comme le rappelait tout à l'heure Thomas Rudigoz, c'est la première année, donc on attend de voir sur les années à venir.

En introduction de ce Conseil, j'évoquais votre prévision, monsieur le Président, de 147 M€ d'économie. Ramenés à la population, c'est moins que l'objectif d'économie de Bordeaux ; pour être précis, c'est 10 % de moins d'économie. Pourtant, monsieur le Président, Bordeaux n'est pas une Métropole au sens de la Métropole de Lyon : elle n'a pas fusionné avec le Conseil général de Gironde ; elle est restée simplement une Communauté d'agglomération comme le Grand Lyon il y a encore deux ans mais elle a tout de même mis en œuvre une ambitieuse politique de mutualisation qui semble plus efficace qu'à Lyon.

Monsieur le Président cette simple comparaison démontre votre manque de volonté politique dans la mutualisation des services. Pourtant, seule cette solution peut permettre de maintenir une haute qualité du service rendu sans hausse de la fiscalité.

Le groupe UDI votera contre ce compte administratif.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, notre situation financière est saine, avec une dette qui s'est réduite fin 2015 -et avant les impacts des emprunts toxiques sur 2016-, avec un bon autofinancement et de ce fait une bonne épargne nette, avec des recettes de fonctionnement supérieures à celles attendues du fait des recettes de fiscalité plus dynamiques que prévu et, enfin, avec des dépenses de fonctionnement réalisées pour 93 M€ de moins que prévu en dépenses réelles, hors retraitement. Concernant les dépenses d'investissement, le taux de réalisation est lui aussi inférieur avec seulement 75 % de réalisation.

Avant de regarder le tout plus en détail, nous voulons attirer votre attention sur la contradiction qu'il y a à nous expliquer depuis des mois, au nom de la préservation de notre capacité d'investissement, qu'il faut conduire le chantier marges de manœuvre pour réduire nos dépenses de fonctionnement.

En effet, puisque finalement la Métropole ne dépense pas l'ensemble des montants prévus en investissement ni même en fonctionnement, nous pourrions desserrer un peu la pression mise sur le budget de fonctionnement, tant sur nos équipes que sur un certain nombre de nos partenaires qui assurent des missions de service public. En tout cas, la prochaine préparation du budget 2017 nous semble devoir aborder la question. Il serait en effet regrettable que les marges dégagées par cet écart ne servent qu'à financer la sortie des emprunts toxiques.

Sur les dépenses réalisées, plusieurs remarques sur nos politiques, même si la comparaison entre le CA et le BP n'est pas facile du fait que l'on avait 39 programmes au BP et seulement 25 au CA.

Dans plusieurs domaines, les investissements ont donc été moindres que prévu.

Le logement, 84 M€ au lieu de 88 M€, ce qui reste un effort important avec une production de logements sociaux élevée mais, sur l'éco-rénovation par exemple, cela a démarré lentement compte tenu du vote tardif de la PPI et des délibérations qui en découlaient. De ce fait, les dépenses effectives n'ont pu être engagées qu'à l'automne.

A noter aussi, sur la politique de l'habitat, que les recettes de l'Etat n'ont été que de 11 M€ contre les 13 M€ initialement annoncés, réduction déjà dénoncée lors du vote des aides à la pierre.

Sur les enjeux environnementaux dans le logement, les projets de lutte contre les "points noirs bruit", d'une part, et la protection contre les risques technologiques, d'autre part, n'ont pas démarré et sont différés en 2016. Sur les PPRT, on peut le comprendre car ceux-ci ne sont pas encore approuvés. En revanche, les "points noirs bruit" sont connus depuis plusieurs années. Souhaitons donc que 2016 soit bien l'année de lancement effectif de ces actions.

Sur l'eau et les déchets, là aussi, les dépenses ont été plus faibles que budgétées : 3,7 M€ au lieu de 9 sur le cycle de l'eau et 4 M€ au lieu de 6 M€ pour les déchets, alors que les enjeux pour mieux traiter, mieux recycler nos déchets sont importants. De plus, le tri et la valorisation des déchets rapportent des recettes : 15 M€ en 2015. On sait que les gisements sont loin d'être épuisés pour créer de nouvelles recettes et, si on fait plus de prévention, on peut réduire les volumes à collecter et donc les coûts de collecte ; encore une autre marge de manœuvre, monsieur le Président.

Dans le domaine de la mobilité, nous notons avec satisfaction l'avancée de quelques projets, notamment l'aménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

En revanche, nous sommes circonspects sur les 2,3 M€ pour le tronçon ouest du périphérique après les annonces sur le déclassement de l'axe A6/A7 ; sans conditionnement au tronçon ouest du périphérique (TOP) et au grand contournement, les dépenses fléchées sur ce projet devraient être réorientées vers la requalification de l'axe A6/A7.

Sur le budget mobilité encore, nous notons 4,9 M€ de subvention à Rhônexpress ; c'est bien supérieur à la compensation prévue dans le contrat initial et nous vous suggérons de renégocier le mode d'indexation de la formule qui est très avantageuse pour le concessionnaire et peu pour la collectivité.

En matière sociale, vous avez souligné, monsieur le Vice-Président, que le budget RSA était inférieur aux prévisions étant donné que le nombre d'allocataires a moins augmenté que prévu, ce qui est plutôt une bonne nouvelle et qui demande à être confirmé en 2016, d'autant qu'on peut souhaiter que le plan métropolitain commence à porter ses fruits.

Pour conclure, les dépenses de personnel sont à un niveau important avec 18 M€ de moins que les prévisions. L'année 2015 a vu la revalorisation des agents de catégorie C, la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui, pourtant, n'inclut pas toutes les composantes, notamment les primes métiers et d'intéressement et exclut les nouveaux arrivants, ce qui ne facilite pas les recrutements. Ce poste est un poste de dépenses important mais, pour mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques, nous avons besoin d'un personnel motivé, reconnu et correctement rémunéré, en nombre suffisant. Nos agents sont une ressource et une richesse, la Métropole doit se faire avec eux, ne l'oublions pas !

Nous voterons ce compte administratif.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif 2015 qui vient d'être présenté par notre Vice-Président aux finances, Richard Brumm, revêt une importance toute particulière : il est le premier de notre nouvelle collectivité, le premier à intégrer les anciennes compétences départementales et les missions historiques de l'intercommunalité ainsi que les nouvelles compétences communales. L'enjeu de ce compte administratif est ainsi de confirmer la pertinence du projet métropolitain en démontrant qu'il est possible d'avoir un interlocuteur unique sur un même territoire, qui accompagne socialement nos concitoyens tout en assurant un projet fort de développement économique et urbain.

Le compte administratif 2015 était d'autant plus attendu sur ce terrain-là qu'il s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint.

En premier lieu, il faut faire face à une forte baisse des dotations de l'Etat : - 36 M€ en 2015 par rapport à 2014, soit le budget consacré à notre politique culturelle cette même année.

Nous devons par ailleurs faire preuve d'une grande vigilance, alors que nos nouvelles missions de solidarité constituent des charges dynamiques pour lesquelles nous ne maîtrisons pas les principaux paramètres. Un premier élément de satisfaction ressortant de l'analyse de ce compte administratif est la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

S'agissant des dépenses sociales et plus particulièrement de l'allocation de revenu de solidarité active, le montant effectivement versé est inférieur au montant prévisionnel qui était lui-même bâti sur la dynamique d'évolution constatée les années précédentes. Cela montre non pas une baisse mais tout au moins une décélération de la hausse du nombre de bénéficiaires entrant dans le dispositif et le chiffre lui-même est corrélé au nombre de chômeurs en fin de droit. Cela est aussi lié à une revalorisation plus faible que prévu du RSA.

Néanmoins, il ne faut pas se réjouir trop vite et c'est la raison pour laquelle la Métropole a souhaité devenir membre de droit de l'assemblée des Départements de France afin de participer aux négociations avec le Gouvernement relatives à la recentralisation des dépenses du RSA.

Des dépenses contenues et un bon rendement des recettes fiscales nous permettent, à l'issue de cet exercice 2015, d'obtenir un niveau d'autofinancement satisfaisant avec une épargne nette qui s'élève à plus de 220 M€. Nos capacités d'investissement sont ainsi préservées.

Poursuivre nos efforts sur les marges de manœuvre est indispensable pour réaliser notre PPI ambitieuse de 3,5 milliards d'euros sur le mandat. Indispensable également pour préserver le développement de cette PPI et assurer le développement économique, le maintien de l'activité de nos entreprises et l'amélioration du cadre de vie et des services à nos usagers.

Les marges dégagées sur le fonctionnement nous permettent également de faire face à des difficultés qui appellent une réaction rapide de notre part, comme cela a été le cas à l'occasion de l'opération de désensibilisation des emprunts toxiques. C'est bien l'excédent du budget principal de près de 90 M€ inscrit dans le compte administratif 2015 qui va nous permettre de couvrir le coût de la sécurisation de notre dette sans dégrader l'autofinancement.

Dégager des marges de manœuvre pour se consacrer à l'essentiel, c'est aussi privilégier les dépenses de fonctionnement les plus utiles pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Nous le faisons par ailleurs dans le cadre du budget supplémentaire 2016 puisque, alors que les charges générales baissent de plus de 2 M€ et que l'engagement de stabiliser la masse salariale est confirmé, des crédits supplémentaires sont prévus pour nos grandes politiques publiques, à l'image des actions de solidarité, qui constituent -rappelons-le- le premier poste budgétaire avec près de 30 % de nos dépenses totales.

Il faudra donc poursuivre nos efforts sur les prochains exercices et c'est bien de cette manière que nous ferons du modèle métropolitain lyonnais une réussite.

Nous voterons bien évidemment ce compte administratif 2015.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, en l'absence de notre camarade Bernard Genin, quelques commentaires.

Comme l'an dernier, nous voterons ce compte administratif qui exécute un budget pour lequel nous partageons un certain nombre de choix même si on en critique d'autres et nous nous abstiendrons sur le budget supplémentaire.

Une première remarque concernant la comparaison, difficile certes, entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015, de même qu'entre le budget primitif et le compte administratif. Difficile, certes, mais pas impossible pour nous. Et,

par exemple, sur des compétences qui étaient exclusivement départementales, comme le RSA, ou exclusivement communautaires -pratiquement- comme la propreté, ou même sur des compétences partagées, comme la voirie, mais pour lesquelles on connaît les équipements concernés, il nous semble que, sans aller vers une comparaison globale des comptes administratifs, les éléments de comparaison détaillés des principales évolutions, quand elles étaient possibles, auraient été une bonne chose.

La deuxième remarque porte sur les marges de manœuvre. Le chantier peut-être a mal été mené parce qu'évidemment, si nous avons bien compris qu'il y avait besoin de trouver des marges de manœuvre, l'analyse des résultats semble penser que nous avons trouvé ces marges, ce qui est évidemment un petit peu ambigu. D'ailleurs, en parlant de marges de manœuvre, on pourrait s'interroger pour savoir si, dans la discussion avec les banques quant aux emprunts toxiques, nous avons eu beaucoup de marges de manœuvre !

Sur le fonds de compensation, monsieur le Président, nous portons ici une position pour tenir le cap à gauche -sans doute vous rappelez-vous de cette expression que vous aviez entendue sur les marchés vénissiens en 2014 et en 2015-. Oui, nous voulons tenir le cap à gauche dans un contexte -et je suis bien obligé de le reconnaître- où nous sommes plutôt dans le "tout à droite", y compris dans ce Gouvernement, dont malheureusement vous avez choisi de soutenir le symbole le plus marquant de cette dérive -que certains appellent "sociale démocrate" mais il faut bien donner son nom de "dérive à droite"- que représente ce Ministre, dont on se rappelle surtout la "bourde sur les costumes" !

C'est par exemple pour cela que nous restons radicalement opposés au discours de la dette qui justifie les politiques d'austérité publique qui sont la principale contrainte qui pèse sur la Métropole comme sur nos Communes. Et, de ce point de vue, nous pensons que les Islandais ont bien eu raison, après 2008, de refuser de se soumettre au dictat qui leur était donné et de refuser de payer les dettes des banques. Malheureusement, ce qui se passe aujourd'hui en France, c'est que nous sommes tous contraints à mettre en œuvre des politiques qui résultent de cette soumission du fait que nos Etats ont décidé de renflouer les banques.

Cela dit et pour revenir à ce compte administratif, on ne peut que constater -et même le groupe UDI et apparentés l'a dit- que nous avons une bonne exécution de ce budget. Cela dit, une bonne exécution ne masque pas les inquiétudes que nous avons sur l'accroissement des inégalités, de la précarité, de leurs conséquences sur l'ensemble de nos collectivités.

Et, de ce point de vue, permettez-moi un commentaire sur cette étude -dont vous vous êtes vanté- portant sur le fait que la Métropole contribue à la richesse de sa région, de son environnement et ses 10 milliards d'euros : c'est assez amusant parce qu'en fait, n'importe quel ouvrier d'une entreprise à fort capital sait très bien que le chiffre d'affaires qu'il génère est bien au-delà du salaire qu'il en tire. L'écart entre le PIB et le revenu disponible est bien sûr très dépendant de l'activité. De ce point de vue, il y a toujours eu répartition entre les territoires, il y a toujours eu un effet de redistribution ; il était d'ailleurs volontairement organisé au niveau d'une politique d'aménagement du territoire. Constater que notre Métropole est effectivement contributrice nette dans la redistribution, ce n'est que finalement "découvrir la lune", monsieur le Président.

Voilà pour ces quelques commentaires.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller délégué BERTHILIER** : Monsieur le Président, chers collègues, l'examen de ce premier compte administratif de la Métropole est riche en enseignements... Je vais laisser le camarade Millet finir de s'auto-congratuler...

L'intégration des compétences du Département bouleverse la structure budgétaire, avec une augmentation importante de la section de fonctionnement qui passe de 60 à 80 % du budget, ce qui accroît la rigidité du budget métropolitain. Les économies liées à la mutualisation sont difficiles à évaluer et ne se mesureront probablement que dans plusieurs années.

L'exercice 2015 permet de mieux appréhender a posteriori la gestion du Conseil général. Le regrettable épisode des emprunts toxiques a rappelé que les choix qui ont été opérés par les élus du Conseil général pèsent aujourd'hui sur la gestion de la Métropole. Une présentation analytique de l'ensemble des relations financières avec le Département permettrait de bien mesurer le niveau d'équité des transferts.

Le compte administratif confirme que la dynamique des dépenses sociales de la partie départementale est importante, d'autant que les bénéficiaires sont proportionnellement beaucoup plus présents sur le territoire de la Métropole que sur celui du Département.

Concernant l'augmentation des dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA), elle est logique compte tenu de la situation économique et sociale du pays ; même contenue à 4 %, elle reste importante. Les derniers débats que nous avons eus dans cette assemblée à ce sujet ont mis en lumière des différences politiques importantes. Notre groupe réaffirme donc que le revenu de solidarité active permet de préserver la dignité des personnes. La lutte contre la fraude est nécessaire mais nous rappelons aussi que celle-ci est très inférieure au non-recours aux droits. On aimerait par ailleurs entendre autant d'indignation lorsqu'il s'agit de dénoncer la fraude ou l'évasion fiscale qui coûte bien plus cher à notre pays.

Mes chers collègues, dans une période où tant de nos concitoyens sont fragilisés, le rôle d'une grande Métropole est d'accompagner vers l'emploi et faire preuve de solidarité. Il ne suffira pas de dire aux personnes sans emploi "en marche" tant ils ont l'impression d'être "en panne". Développer la Métropole, c'est aussi se préoccuper du sort de ceux qui sont exclus de ce développement.

Cette solidarité doit également prévaloir pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées. En 2015, la Métropole a reconduit la politique du Conseil général. Nous avons pu commencer à analyser le niveau d'intervention en rapport avec les besoins réels. Cela permet, par exemple, de constater un déficit de places concernant les jeunes adultes qui continuent d'occuper des places normalement réservées au public enfant.

Autour de ces enjeux financiers aussi importants, il est nécessaire que la Métropole puisse pouvoir maîtriser les outils de mise en œuvre de ses politiques. Or, lorsque la Métropole ne représente que 50 % de la gouvernance de la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), par exemple, alors qu'elle participe à 80 % des dépenses, il y a un déséquilibre qui ne nous permet pas d'avoir la pleine maîtrise de nos orientations politiques. Le projet métropolitain des solidarités devra répondre à ces enjeux.

Sur le reste du budget de fonctionnement, des efforts nécessaires ont été consentis. Cela se mesure dans la moindre consommation de la section de fonctionnement, y compris par rapport au budget primitif. Nous devons également continuer de rechercher la simplification dans la gestion administrative afin que de préserver au maximum les moyens opérationnels et minimiser les coûts de gestion.

Les efforts sont partagés par les associations qui subissent des baisses annuelles de 6 % en moyenne ; nous devons être attentifs à ce que ces baisses successives n'aient pas des conséquences insurmontables pour de nombreuses associations qui font vivre la solidarité et le vivre ensemble dans nos quartiers.

Comment ne pas s'arrêter quelques instants, à ce sujet, sur le contexte régional dans lequel se trouvent les associations ? Ce sont en effet des politiques culturelles, des politiques de lutte contre les discriminations, d'égalité femmes-hommes qui sont remises en cause par une nouvelle majorité qui fait la part belle, en son sein, aux représentants des idées les plus réactionnaires comme l'a été la "Manif pour tous". Des subventions, pourtant votées, sont remises en cause a posteriori, ce qui place les associations dans une situation intenable du point de vue de la prévisibilité budgétaire. La Métropole se doit donc de prendre la défense des associations de son territoire, aux côtés des Communes car ce sont bien les Communes qui sont sollicitées par rapport à des décisions prises par des collectivités qui n'ont souvent à rendre compte que de manière distante de la politique qu'elles appliquent.

C'est enfin la capacité à investir qui a été impactée par le passage à la Métropole. La présentation de l'évolution de l'investissement sur le budget principal fait apparaître une baisse sensible, de 660 M€ en 2014 à 587 M€ en 2015 avec un plus faible taux de réalisation.

Mais, malgré ces contraintes, la Métropole a réussi à maintenir un niveau d'investissement important, dans une perspective territorialement plus équilibrée. En effet, la densification urbaine répond à une logique de permettre aux classes populaires et moyennes de pouvoir continuer à se loger dans notre agglomération. En réalité, cela se réalise en grande partie au cœur de l'agglomération.

Mais cette densification entraîne aussi des coûts pour les Communes qui acceptent de concourir à un objectif qui sert toute la Métropole. Il ne pourra pas y avoir de poursuite de ce niveau de développement urbain sans un rééquilibrage du soutien aux territoires qui le portent le plus alors que d'autres ont fait le choix récemment de moins y participer voire de le freiner.

La rédaction d'un pacte fiscal et financier avec les Communes permettrait d'engager ce travail. Ce pacte permettrait de rendre plus lisibles les liens entre les Communes et la Métropole qui se sont complexifiés ces dernières années alors que l'interdépendance des budgets d'investissement s'est renforcée. Les mécanismes de reversement, à travers le reversement de la fiscalité mais aussi la dotation de solidarité communautaire, continuent d'exister mais, à côté, plusieurs interactions tendent à se développer : services réalisés pour le compte de la Métropole mais aussi participations aux bilans d'opérations d'aménagement. Le lien en matière fiscale s'est également accru avec le partage de certaines taxes fiscales. C'est cet ensemble de flux qu'il sera nécessaire de clarifier dans un pacte fiscal et financier.

Conscient des efforts engagés pour intégrer le mieux possible les compétences départementales, pour poursuivre l'investissement de façon plus équilibrée entre les territoires, le groupe La Métropole autrement votera le compte administratif 2015. Il s'agit d'un vote exigeant pour l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller PILLON** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président Brumm, chers collègues, j'espère que vous ne m'en voudrez pas mais le groupe Synergies-Avenir laissera de côté les aspects politiques et restera sur le seul périmètre de la Métropole.

En effet, le compte administratif 2015 est finalement la première photographie financière de notre Métropole ; c'est ce que j'entendais de certains groupes. Il en est donc difficile d'analyser les composantes, les évolutions car,

finalement, nous n'avons guère de repères. Alors, comparer des comptes agglomérés, Communauté urbaine de Lyon et Conseil Général, à périmètre constant, cela n'est pas très évident et n'a pas beaucoup de sens. Certes, on peut le faire mais j'ai entendu déjà beaucoup de chiffres, donc on va peut-être s'en arrêter là maintenant.

Par contre, le compte administratif 2015 devient le référentiel de gestion de notre Métropole et je crois que c'est l'acte financier fondateur de la gestion de la Métropole. D'autant plus que nous savons, dès à présent, que le compte administratif 2016 sera affecté de l'impact de la désensibilisation des emprunts toxiques contractés par l'ancien Département du Rhône et notamment avec l'accroissement de l'endettement pour assumer les indemnités de sortie.

L'amélioration des marges de manœuvre est faite pour profiter aux Communes et aux collectivités dans l'investissement mais pas pour payer effectivement cette charge qui n'était pas prévue. Donc nous attacherons dorénavant toute notre attention -et je crois que ce sera le propre de tous les groupes- au prochain compte administratif puisque ceux-là seront réellement les miroirs de la réalité. Ils traduiront les effets concrets du chantier marges de manœuvre que nous devons retrouver dans les chiffres et l'affectation du produit de la hausse de la fiscalité décidée dans les programmes d'investissement. Nous serons donc très attentifs à ce qui marque nos Communes : c'est le respect de la programmation pluriannuelle, dont on est bien conscient que sa mise en œuvre sur quatre ans et demi va être difficile mais indispensable à nos populations.

Notre groupe votera ce compte administratif et ne doute pas que les engagements qui ont été pris en termes de fiscalité, de gestion et d'investissement sur ce mandat seront scrupuleusement respectés.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, ce compte administratif 2015 est effectivement le premier de la Métropole et, si nous ne pouvons pas le comparer à celui d'un exercice précédent, nous pouvons le rapporter à nos prévisions en matière de budgets et de décisions modificatives.

Il faut se rappeler que lors de l'adoption du budget prévisionnel 2015, il était établi que ce budget réunissant les recettes et dépenses prévues par la Communauté urbaine, d'une part, mais aussi celles issues de la part métropolitaine du Conseil général n'avait pu être complètement établi à partir des choix budgétaires et politiques de notre assemblée.

Bien sûr, depuis, notre collectivité a pris toutes ses responsabilités dans l'exécution de ce budget mais il s'agit bien d'un premier exercice budgétaire délicat du fait de la part d'incertitudes issues de la création de notre Métropole.

Ce premier compte administratif est donc un compte administratif d'atterrissage et, premier enseignement de sa lecture, cet atterrissage s'est bien passé.

Pas de surprise majeure ou de déconvenue dans les recettes et dépenses réalisées, au contraire : le taux de réalisation du budget est supérieur à 100 % en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, 101 % même pour les recettes fiscales qui s'établissent à 1,734 milliard d'euros, soit 26 M€ de plus que prévu.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont moindres avec une exécution -comme cela a été dit- de 96 %, soit un gain de 93 M€. Ce gain est en partie dû à des reports de dépenses et à des non-dépenses de personnel à hauteur de 18 M€, ce qui s'explique par la création de notre Métropole, par la refonte des organigrammes et la réorganisation des services qui s'en sont suivis, induisant des vacances de postes temporaires et donc de moindres dépenses salariales.

Mais cette baisse des dépenses de fonctionnement s'explique aussi par le début de la mise en œuvre du plan marges de manœuvre qui a débuté dès le printemps 2015 et qui a notamment concerné les subventions attribuées.

Enfin, il faut relever un désendettement de 78 M€ et surtout une capacité de désendettement qui s'établit au 31 décembre 2015 à 4 ans et 10 mois, ce qui constitue un excellent ratio. Un excellent ratio parmi d'autres qui nous permet de faire valoir la bonne santé financière de notre institution et d'emprunter à des taux très intéressants. C'est bien grâce à ces excellents indicateurs que nous avons pu sortir des emprunts toxiques cette année. Cette désensibilisation avait été ainsi anticipée.

Ainsi, grâce à des recettes entièrement réalisées et à des dépenses de fonctionnement moindres que prévu, l'autofinancement dégagé est en hausse et s'établit à 384 M€.

En conclusion, un atterrissage réussi et un compte administratif 2015 qui montre des lignes de force notables : une maîtrise de l'exercice budgétaire et une diminution de l'endettement global.

Deuxième enseignement de ce compte administratif, dans un contexte national de baisse des dotations de l'Etat et de hausse de nos contributions de péréquation, nous avons poursuivi notre stratégie de maintien de l'investissement. Malgré un vote tardif de notre programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en juillet 2015, la réalisation des investissements est satisfaisante : 449 M€ ayant servi aux opérations courantes d'entretien des bâtiments mais aussi à de nouvelles opérations, que ce soit dans des collèges ou à la pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), pour la création et la rénovation de voiries ou encore pour la constitution de réserves foncières nécessaires pour nos futurs projets urbains. Ainsi, dans ce contexte général de tarissement de l'argent public, notre Métropole affiche ses ambitions mais surtout les réalise grâce à un budget dynamique qui préserve notre capacité à investir.

Alors, certains osent peut-être parler d'absence de stratégie comme si ces bons résultats budgétaires et financiers étaient une sorte de don de la nature, un fruit cueilli sans effort. Mais non, tous ces résultats sont le fruit d'un travail de tous les jours et d'un volontarisme politique sans faille.

Aussi, comme à chaque vote du budget ou du compte administratif, je veux, au nom de mon groupe, saluer la qualité de la gestion des ressources de notre collectivité, saluer le travail de tous, élus et services, qui permettent ces bons résultats.

En conclusion, je relève que, dès la création de la Métropole, dès l'année 2015, notre nouvelle collectivité a poursuivi sa gestion remarquable issue de la Communauté urbaine, a anticipé la résolution des erreurs de gestion héritées -et j'entends par là la désensibilisation de la dette toxique du Conseil général du Rhône-, a lancé un plan d'économies et d'augmentation de l'efficacité de nos dépenses publiques (le plan marges de manœuvre) et a poursuivi en même temps notre investissement sur le territoire. Certains oseront peut-être dire que ce n'est pas assez. Les élus de mon groupe et moi-même pensons que c'est remarquable et que c'est grâce à tous ces efforts conjugués que nous pouvons conduire une action dynamique et efficace au service de nos concitoyens métropolitains.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS** : Monsieur le Président et chers collègues, cela ne vous étonnera pas que je ne qualifierai pas de "remarquable" cette présentation. L'image qui me vient à l'esprit, ce serait plutôt un écran de fumée sur cette année 2015. En effet, pour examiner ce compte administratif, nous avons le choix, soit entre une trentaine de pages d'une écriture serrée ou 7 pages d'un Powerpoint réduit à sa plus simple expression avec un camembert pour les dépenses et un camembert pour les recettes.

Pas de comparaison avec une année N - 1, certes compliquée, mais il y avait tout de même certainement des repères possibles. Ces calculs ont bien été faits par la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT). Vous nous avez vous-même présenté une réévaluation de l'indemnité de compensation, donc vous aviez bien des éléments de comparaison.

Donc pas de comparaison avec une année précédente mais même pas de comparaison des différentes politiques de la Métropole avec le budget primitif et le budget supplémentaire, ce qui nous aurait aidé à y voir plus clair. Nous devons donc vous croire sur parole quand vos services nous expliquent qu'ils ont bien géré cette première année et que le plan marges de manœuvre s'est déroulé correctement. Mais sans aucune précision de quelque nature, c'est un peu facile.

En 2014, les investissements représentaient 36 % du budget contre 20 % seulement en 2015 ; pour mémoire, c'était même 45 % du budget en 2012. La Métropole est donc devenue une collectivité de fonctionnement. Ce n'est pas une surprise mais vos méthodes de gestion doivent changer. Plus que jamais, il faut optimiser cette organisation, harmoniser les méthodes de travail, les deux anciennes structures et être innovant. Cela est également indispensable pour préserver un investissement dynamique -vous nous le dites assez !- mais ce n'est pas vraiment l'impression qui ressort de ce premier exercice.

En ce qui concerne le fonctionnement, pour les recettes, pour mémoire, cette année était celle de l'augmentation de 5 points de la fiscalité des ménages et des entreprises qui vous ont permis d'engranger 60 M€ de rentrée fiscale supplémentaire annuelle sans effort. Nous sommes champions d'Europe de la pression fiscale et vous y contribuez activement. Et, comme souvent, vos recettes fiscales sont plus fortes que ce qui était prévu au budget primitif : cette année, c'est près de 75 M€ supplémentaires qui n'avaient pas été prévus, en plus de la hausse de taux. Donc l'addition est simple : 60 M€ de hausse de taux, 75 M€ de recettes supplémentaires, c'est près de 135 M€ en moins dans la poche des contribuables, ménages et entreprises. Cette année, les droits de mutation sont particulièrement en forte croissance ; c'est heureusement pour vous car les recettes de fonctionnement sont plus élevées que prévu.

En ce qui concerne les dépenses, je rappelle que déjà lors du budget supplémentaire, vous aviez rajouté 122 M€ de dépenses, dont la moitié en emploi et insertion. Et si vous n'avez pas totalement consommé ce qui était prévu, c'est du fait d'une moindre revalorisation nationale et pas d'un effort de meilleure gestion.

La Métropole est devenue un distributeur de prestations sociales sur lesquelles elle n'a que peu de capacités d'intervention. Les dépenses sociales représentent en effet près de 700 M€, soit 31 % des dépenses de fonctionnement. Et vous avez beau essayer d'en noyer une partie dans votre tableau de synthèse par politique publique, au milieu des dépenses et des économies éducation, culture et sport, c'est une réalité. En effet, les 230 M€ qui sont consacrés à la thématique emploi et insertion sont constitués à 93 % des versements du revenu de solidarité active (RSA), une dépense sociale donc. Il reste ensuite seulement 17 M€ pour financer une politique d'insertion des contrats aidés -majoritairement dans le secteur public et on sait que ce ne sont pas eux qui créent vraiment des emplois définitifs- et des actions d'insertion qui restent assez vagues pour ces mêmes bénéficiaires du RSA.

Plutôt que de politique économique, il serait plus juste de parler de traitement social du chômage et votre grand plan métropolitain d'insertion qui promettait de révolutionner les politiques d'insertion en les rapprochant des entreprises manque pour l'instant d'un peu de souffle. On ne voit pas vraiment la différence avec ce qui se faisait avant au Département.

Les autres politiques métropolitaines sont en fait un catalogue de subventions à des structures diverses, les unes après les autres, sans aucune stratégie apparente -lorsqu'on lit votre document en tout cas- et sans aucune vision d'ensemble.

Autre élément inquiétant, la politique ressources humaines qui ne semble pas non plus très maîtrisée, à commencer par la connaissance d'un état précis de vos effectifs.

Alors, c'est vrai, monsieur Brumm, en relisant le document que vous nous avez transmis, à la page 511 : état du personnel, tout d'un coup, j'ai eu un choc parce que vous affichez un effectif de 1 184 personnes pour une masse salariale de 371 M€ tout de même, ce qui donnait un salaire moyen de 313 000 € par agent. Mystérieusement, plus de 8 000 personnes avaient disparu des effectifs depuis le BP 2015 -incroyable !- mais sans une baisse similaire de la masse salariale, ce qui était tout de même étonnant. Alors nous imaginions bien que c'était une erreur de présentation ; sinon, vous auriez été, monsieur le Président, le seul socialiste en France à diminuer le nombre de fonctionnaires et nous étions un peu dubitatifs sur votre capacité à pouvoir le faire. Mais avouez que cela est un peu inquiétant quant à l'exactitude de vos documents. On est rassurés parce que, sur notre table, vous nous avez présenté les quelques pages qui manquaient dans le document mais, tout de même, c'est un petit peu inquiétant en terme de méthode.

Un autre exemple de disparition étonnante : à la page formation des élus, le tableau alphabétique des élus qui ont bénéficié de formations s'arrête à la 33<sup>ème</sup> élue par ordre alphabétique : Martine David. A croire que, sur les 132 autres, aucun n'a suivi de formation dans l'année. On procède par ordre alphabétique, donc peut-être que l'année prochaine, ce sera la suite, je ne sais pas.

Alors, avec des erreurs répétées comme celles-ci, comment croire à la sincérité de votre compte administratif ?

Revenons à votre gestion des ressources humaines. Vous nous dites que vous dépensez un peu moins mais ce n'est pas parce que vous avez fait des économies, vous le dites vous-même, mais bien parce qu'il y avait encore des emplois non pourvus en 2015, à la suite de la fusion entre les deux collectivités. Ceci n'est pas une stratégie mais plutôt un retard dans la fusion des deux structures.

De plus, chaque collectivité garde encore des particularités dans les régimes. Alors, quand je vois, par ailleurs, qu'à la Ville de Lyon, pour le transfert des compétences de la gestion des taxis à la Métropole comme le prévoit la loi, chaque agent peut choisir entre le transfert ou la mise à disposition à la Métropole si son régime actuel est plus favorable que le futur. Heureusement, cela ne concerne que trois agents ! Je me dis "heureusement" que les mutualisations avancent à ce train de sénateur car sinon, comment feriez-vous ? Trois agents par trois agents, c'est plus facile mais, pour des grands nombres, ce serait plus compliqué.

Cela nous inquiète un peu pour la suite et la mise en place de votre pacte de cohérence métropolitain. Nous verrons en janvier 2017 le résultat des discussions avec chaque Commune.

Nous ne voyons pas quel est votre plan de développement pour notre Métropole, quels progrès ont été accomplis dans la mise en place de celle-ci en 2015, quelles sont les avancées pour les habitants.

Vous nous aviez parlé d'économiser 25 M€ l'année dernière ; aucune mention n'est faite à ce sujet dans le document. Vous semblez subir plutôt que d'agir, un peu comme un automobiliste qui avancerait les pieds sur le frein.

L'investissement, on en a beaucoup parlé mais ce qu'on peut constater, c'est qu'il n'a été réalisé qu'à 75 % de ce qui était prévu. Quel est l'état d'avancement de la PPI ? Il est impossible d'avoir les informations, même pour les Maires concernés ; cela laisse à penser que soit vous aviez volontairement surestimé les investissements pour laisser croire que la PPI se déployait à un rythme normal, soit que vous n'arrivez pas à tenir vos engagements.

En commission d'appel d'offres, on note d'ailleurs un certain tassement desancements de marchés, pour l'essentiel constitués de marchés de services, études, ce qui illustre bien cet attentisme. C'est inquiétant pour la réalisation de votre plan de 3 milliards d'euros d'investissement qui sera sans nul doute beaucoup plus modeste et qui impactera les différentes Communes ici représentées.

Dernière remarque, après l'épisode compliqué de la sortie des emprunts toxiques hérités du Conseil général, nous apprécions votre tentative de présentation fort opportune d'un résultat disponible fin 2015 de 98 M€, même si, dans le même temps, vous avez emprunté pour le même montant et qui vous sert en 2016 -dites-vous-, à rembourser une partie de l'indemnité de sortie de ces emprunts sans aggraver votre endettement. Quel heureux hasard ! Cela ne nous trompe cependant pas.

Donc, en résumé, pour terminer, la hausse de la fiscalité encore une fois vous permet de maintenir des dépenses de fonctionnement élevées sans vraiment remettre en question votre gestion des dépenses mais avec le risque d'hypothéquer nos possibilités d'investissement dans la durée.

Bref, nous somme dubitatifs sur votre capacité à accompagner le développement de notre Métropole et c'est pourquoi nous voterons contre ce compte administratif.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Brumm, quelques mots ?

**M. le Vice-Président BRUMM** : Monsieur le Président, effectivement, quelques mots mais cela ne mérite pas beaucoup plus.

Je rappellerai simplement à monsieur Geourjon qui veut faire apparaître une dette monstrueuse et, pour ce faire, va chercher la dette du SYTRAL qu'il pourrait peut-être aussi aller chercher la dette des différents satellites et des différentes SEM. Mais, en tout état de cause, le calcul qu'il fait est faux puisque, notamment pour calculer la capacité de désendettement, on prend en compte les dépenses et les recettes de fonctionnement et, en l'occurrence, pour le SYTRAL, on nous parle de l'endettement mais on ne nous parle en aucun cas des recettes propres, donc c'est une comparaison sur laquelle je ne m'attarderai pas.

Sur les mutualisations, nous savons tous -et on ne peut pas l'ignorer- que vous avez donné pour instruction de travailler sur les mutualisations, que nous le faisons. Mais je parle surtout pour tous les Maires qui sont ici : ils savent très bien que ces mutualisations, cela ne se fait pas en claquant des doigts. Donc nous y travaillons et nous avançons sur ce secteur.

Quant à madame Balas, qui bien entendu n'est jamais convaincue, il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Alors on ironise, on passe une minute pour nous dire qu'il y a une erreur de plume, on passe deux minutes pour nous parler de l'endettement qui ne serait pas celui que l'on a annoncé, on passe également deux minutes pour dire que le rapport, les fameux 5 % d'augmentation, serait de 60 M€ alors que, tout au plus, il est de 29 M€ et qu'en outre, il est intégralement fléché pour l'investissement.

Donc je ne vois rien à rajouter et je dis simplement qu'il faudrait peut-être se fonder sur le compte administratif lui-même. Si maintenant quelqu'un veut qu'au lieu de passer vingt-cinq minutes à l'expliquer, je passe trois heures, je peux le faire mais, à part madame Balas, je pense que personne n'en sera satisfait.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, monsieur Brumm. Quelques mots. Evidemment, le compte administratif reflète ce que nous avons réalisé et ce qu'a été l'action publique dans notre Métropole en 2015.

Nous sommes aujourd'hui la seule Métropole à avoir réussi la fusion entre ce qu'était l'ancienne Communauté urbaine et le Conseil général. Or, si nous sommes les seuls, c'est parce que peut-être c'était moins facile à réaliser que simplement le dire. Si tous les observateurs disent que, dans les prochaines années, ce sera le modèle pour toutes les autres villes, c'est qu'effectivement, nous sommes allés de l'avant beaucoup plus vite que les autres.

Lorsque je vois les difficultés de mise en place de la Métropole d'Aix-Marseille, quand je vois la difficulté de mise en place de la Métropole de Paris, je me dis que nous avons avancé de manière extrêmement positive pour ce qui concerne la Métropole de Lyon.

Alors, il y a l'aspect institutionnel puis il y a l'aspect de la réalité. Qui peut nier aujourd'hui que la Métropole de Lyon soit devenue l'une des Métropoles françaises les plus dynamiques ? Il y a des dizaines et des dizaines d'articles qui aujourd'hui le soulignent et montrent que la Métropole de Lyon a pris une taille très supérieure par rapport à toutes les autres villes françaises ; ce sont à la fois les études, les articles de journaux, ce sont les chiffres publiés par des enquêtes comme celle d'Ernst & Young qui le montrent tous les jours.

Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de regarder un peu notre ville. Il se trouve que, la semaine dernière, il y avait le conseil d'administration d'Euronews. Nous étions au dernier étage d'Euronews et, devant nous, les gens étaient totalement étonnés parce qu'ils avaient un panorama de grues, à la fois celles qui étaient en œuvre sur la deuxième tranche de la Confluence mais celles qui étaient en œuvre aussi sur le quartier de Gerland et ils me disaient : "Quel dynamisme que votre cité !"

Alors moi, je veux bien que madame Balas, qui n'a jamais eu à exercer aucune responsabilité, puisse prendre les choses à la légère. Si un jour elle a le malheur de soutenir un Gouvernement qui soit proche d'elle, elle verra qu'entre le dire et le faire, il y a une petite différence et que nous, nous demandons à être jugés sur la réalité de notre action, pas simplement sur le verbe et sur le commentaire.

Lorsque, dans un compte d'administration comme celui-ci, on a un autofinancement qui, par rapport à ce que nous avons prévu de 297 M€ au budget primitif est de 384 M€, évidemment que c'est une bonne nouvelle pour

une Métropole. Lorsque nous nous désendettions, dans la conjoncture qui est celle des collectivités locales, de 78 M€, évidemment que c'est une bonne nouvelle pour notre Métropole. Lorsque nous avons un investissement qui est à 450 M€ de réalisé, ce qui pour une des premières années du mandat est quelque chose d'extrêmement fort, c'est évidemment une bonne nouvelle pour la ville de Lyon. Lorsque l'on regarde notre capacité de désendettement et que l'on voit que l'on est à 4 ans et 10 mois, je ne sais pas combien de Communautés urbaines, de Métropoles ont cette capacité de désendettement aussi basse que la nôtre ; je crois que je n'en connais pas beaucoup.

Quant à l'augmentation des impôts, il se trouve que mon collègue Jean-Luc Moudenc sera prochainement à Lyon. Je l'inviterai à venir vous voir puisqu'il est de la même coloration politique. Il a augmenté les impôts de 15 % à Toulouse et il vous dira que 5 % pour la Métropole de Lyon c'est un tour de force. Et il n'a pas réussi, pour sa part, à faire tout à fait la même chose. Je vous enverrai voir notre collègue, Président de la nouvelle Métropole d'Aix-Marseille, il vous expliquera ses comptes et vous verrez là aussi qu'il est plus facile de dire que de faire.

Je ne crois pas que nous soyons dans la difficulté que connaissent aujourd'hui un certain nombre de Métropoles. On va essayer de continuer comme cela, de faire en sorte qu'en matière de dépenses sociales, nous arrivions à les maîtriser : je m'aperçois que, sur le RSA, on devait avoir une augmentation de 10 M€ ; on est dans une augmentation de 4 M€. Je regarde les chiffres du chômage sur l'agglomération lyonnaise, sur les six derniers mois et même sur la dernière année et je m'aperçois qu'ils sont en baisse ; cela veut dire que nous sommes sans doute sur la bonne voie, sauf si les effets du Brexit sont plus ravageurs que nous ne le pensons. C'est ce que pensent d'ailleurs à la fois les entrepreneurs qui créent leur entreprise dans notre ville et ceux qui viennent y investir. C'est ce que pense aussi la majorité des habitants de notre Métropole ; il n'y a qu'à discuter avec eux dans les rues.

Le dossier numéro 2016-1263 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Au sein du compte administratif 2015 - budget principal, présenté selon la maquette réglementaire :

a) - page 15 : annexe II - C1 - *Balance générale - Dépenses - Mandats émis - Investissement*, il est rajouté une ligne : chapitre 19 - Différences sur réalisation d'immo, portant les montants suivants :

Opérations d'ordre : 339 288,97 €  
Total réalisé : 339 288,97 €.

Le total des dépenses d'investissement est inchangé.

b) - page 16 : annexe II - C2 - *Balance générale - Recettes - Titres émis - Investissement*, il est rajouté une ligne : chapitre 19 - Différences sur réalisation d'immo., portant les montants suivants :

Opérations d'ordre : 18 251 666,61 €  
Total réalisé : 18 251 666,61 €.

Le total des recettes d'investissement est inchangé.

c) après la page 528 : annexe IV - B9 - *Autres éléments d'information - Etat du personnel au 31/12/2015*, sont ajoutées les 4 pages ci-jointes (**VOIR annexe 2 page 123**).

Voilà, merci beaucoup, chers collègues.

Je vais demander à notre doyen d'âge de venir me remplacer : monsieur Vial.

(M. le Président COLLOMB quitte la salle des délibérations).

---

**Présidence de monsieur Claude Vial**  
**Doyen d'âge**

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Personne ne souhaite plus prendre la parole ? La discussion est donc close. Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et les budgets annexes de la Métropole pour l'exercice 2015.

Je mets aux voix le dossier numéro 2016-1263 - Compte administratif 2015 - Tous budgets :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- abstention : M. Gachet (Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines -GRAM-).

Adopté.

Je mets aux voix le dossier numéro 2016-1264 - Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2015-2020 - Compte administratif 2015 :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;
- abstention : M. Gachet (Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines -GRAM-).

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Voulez-vous demander à monsieur le Président de revenir dans notre salle de délibérations ?

*(M. le Président Collomb réintègre la salle des délibérations).*

Monsieur le Président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2015.

**M. LE PRÉSIDENT COLLOMB** : Merci beaucoup. Je vous en remercie, chers collègues, c'est une preuve de confiance à laquelle je suis sensible.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**  
**Président**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons donc continuer notre ordre du jour.

---

**N° 2016-1265 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2016-1266 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016 - Révision des autorisations de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1265 et 2016-1266. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces deux dossiers numéros 2016-1265 et 2016-1266 seront abordés ensemble, si vous le voulez bien et tous deux ont reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Sur le dossier numéro 2016-1266, j'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

*(Intervention retirée).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Brumm, peut-être avez-vous un mot à dire ?

**M. le Vice-Président BRUMM** : Ce ne sera pas un mot mais ce sera moins que ne souhaite madame Balas.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 83)*

Monsieur le Président, mes chers collègues, sur la décision modificative n° 1, nous nous attacherons d'abord à l'examen des crédits de fonctionnement en recettes et en dépenses, avec un zoom sur les mouvements budgétaires liés à la désensibilisation de la dette toxique et nous terminerons par l'investissement en insistant sur le périmètre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

### **I - Le fonctionnement**

Examinons le fonctionnement.

Tout d'abord, une synthèse des variations en fonctionnement, avec le tableau qui s'affiche, en dépenses et en recettes sur le budget principal.

Les propositions s'élèvent à 105,3 M€ auxquels il convient d'ajouter 10,9 M€ de reports de l'exercice 2015 sur 2016. Les propositions sont de 37,3 M€ en recettes avec reprise du résultat antérieur et permettent d'affecter 98,6 M€ au financement de la décision modificative n° 1. Les crédits de fonctionnement atteignent, à l'issue de cette décision modificative, 2 431 M€ en dépenses et 2 646 M€ en recettes.

L'autofinancement brut quant à lui, c'est-à-dire les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, atteint 214,8 M€. Ce résultat est le fruit de propositions que nous allons commencer à examiner par les recettes.

Tout d'abord, les principales variations en recettes de fonctionnement.

On note une augmentation des recettes fiscales de 10,2 M€ consécutive aux dernières notifications des services de l'Etat, avec un impact prédominant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ce qui représente 9,3 M€.

Egalement, les recettes liées aux dotations de l'Etat sont ajustées à hauteur de + 3,6 M€ suite aux dernières notifications reçues de la direction générale des finances publiques.

Les autres recettes de gestion augmentent quant à elles de 23,5 M€, avec 3,5 M€ pour les participations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, dont 1,8 M€ au titre de la Conférence des financeurs ; cette Conférence des financeurs établit -je le rappelle- un diagnostic des besoins des personnes âgées, recense les initiatives locales et définit également un programme de financement des actions individuelles et collectives de prévention. 0,9 M€ sont versés par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) pour le projet Opticités. 7,1 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie liée au cofinancement des mesures de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement et 10,6 M€ de produits financiers, dont 10,4 M€ liés aux mouvements de désensibilisation qui vous seront commentés plus loin.

Passons à présent aux dépenses de fonctionnement

Une assez longue liste concerne ces dépenses avec leur variation.

Les dépenses de personnel progressent de 0,85 M€ pour prendre en compte l'effet de l'augmentation du point d'indice de 0,6 % à compter -je vous le rappelle- du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Les charges générales, quant à elles, diminuent de 2,1 M€. Il s'agit principalement de régularisations comptables entre chapitres, avec notamment le transfert de 2,1 M€ pour l'allocation d'équipements sportifs des collèges qui doit désormais être payée en subventions. Cette évolution des charges générales intègre également un abondement de 0,5 M€ qui est neutre budgétairement, en dépenses et recettes, pour la conférence des financeurs, dispositif partenarial pour la prévention de la perte d'autonomie en lien avec l'Agence régionale de santé et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

S'agissant des charges financières, elles enregistrent une augmentation de 83,1 M€ dont 81 M€ liés au mouvement de désensibilisation de la dette que nous allons examiner dans un instant.

Et, parmi les variations en dépenses, les crédits pour l'allocation personnalisée d'autonomie augmentent de 6,9 M€ pour tenir compte de l'impact des mesures de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement. Toutefois, cet impact est neutre budgétairement puisque entièrement compensé par des recettes versées par l'Etat.

Les crédits pour la prestation de compensation du handicap progressent quant à eux de 4 M€ en raison du nombre de bénéficiaires et de la revalorisation de salaires des assistants de vie au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Les subventions, hors social et hors reports, augmentent de 8,8 M€, principalement en raison de l'inscription d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe des opérations d'urbanisme à 3,1 M€, en raison de régularisations comptables pour 3,4 M€, avec 2,1 M€ transférés des charges générales pour l'allocation d'équipements sportifs des collèges et 1,3 M€ pour le versement des subventions conventionnées de la gestion sociale urbaine de proximité n'ayant pu faire l'objet de rattachement. Il est également inscrit 1,2 M€ pour la conférence des financeurs et, enfin, 0,75 M€ au reversement aux partenaires dans le cadre du projet Opticités.

## II - La dette

Parlons de la dette à présent et surtout des effets budgétaires liés à sa désensibilisation. Cette désensibilisation -comme cela a été dit- a été abondamment présentée à l'occasion du dernier Conseil mais c'est à l'occasion de cette décision modificative qu'on en constate les effets budgétaires et c'est sur les mouvements réels qui lui sont liés que je souhaite m'attarder un peu.

Quels sont les principaux effets budgétaires de la désensibilisation de la dette ?

Cette dette toxique héritée du Département produit ses premiers effets budgétaires à présent. Cette opération complexe est retracée en mouvements d'ordre mais également en mouvements réels. Ces mouvements concernent aussi bien le fonctionnement que l'investissement.

Tout d'abord, en dépenses de fonctionnement, les frais financiers liés à la désensibilisation de la dette s'élèvent à 81 M€ et 95,6 M€ au titre de l'indemnité de sortie versée en une seule fois en 2016 via l'autofinancement, grâce à l'excédent dégagé au CA 2015, auxquels s'ajoutent 2,7 M€ de versement de sa part d'aide du fonds que la

Métropole perçoit et surtout une diminution de 19,3 M€ des frais financiers initialement prévus sur la base des taux d'intérêts des anciens emprunts toxiques.

En recettes de fonctionnement, on enregistre l'aide annuelle du fonds de soutien pour 13,9 M€, soit 145,6 M€ nets prévus -je vous le rappelle- sur 13 années. On enregistre également des baisses de recettes liées à la fin du remboursement par le Département de sa participation au titre des emprunts mutualisés : - 3,8 M€.

En dépenses d'investissement, on note le remboursement du capital du prêt de l'Agence France locale pour 1,3 M€, compensé par la fin du remboursement des prêts hérités du Département (- 2 M€), soit un solde de 0,76 M€.

En recettes d'investissement, on enregistre la fin du remboursement du capital de la dette mutualisée par le Département pour - 1,3 M€

Cette opération globale complexe produira ses effets positifs complets dès le BP 2017, à l'occasion duquel nous ne manquerons pas de constater une diminution de nos frais financiers.

### III - L'investissement

Pour en terminer avec cette présentation de la décision modificative n° 1, nous allons examiner l'investissement.

Aucune modification notable n'est enregistrée en dépenses sur les autorisations de programme à lancer dans l'année, hormis le transfert d'un million d'euros d'autorisations de programme du budget annexe de l'assainissement vers le budget annexe des eaux. Au total, le montant des autorisations de programmes (AP) ouvertes en dépenses reste inchangé à 502 M€ pour l'ensemble des budgets.

Enfin, les AP de recettes, quant à elles, atteignent désormais 69,6 M€, soit + 12 M€, en raison notamment du versement par l'Etat d'une participation aux aides à la pierre à hauteur de 6,7 M€.

Quant aux crédits de paiement 2016, en revanche, ils font l'objet de variations sur le périmètre PPI comme sur l'ensemble de l'investissement que je vais détailler à présent.

Je vous présente ainsi, tout d'abord, sur le tableau qui s'affiche, les synthèses des variations.

Au budget principal, les demandes de crédits s'élèvent à 97,2 M€ en dépenses, soit 100,1 M€ tous budgets, dont 18,6 M€ sur le périmètre de la PPI, 18,5 M€ tous budgets et 77,6 M€ en recettes, 70,1 M€ tous budgets dont 5,9 M€ sur le périmètre PPI, 5,5 M€ tous budgets que nous expliquerons un peu plus loin.

Le crédit de paiement 2016 est illustré par le nouveau tableau qui vient de s'afficher. Sur le périmètre de la PPI, les dépenses d'investissement progressent de 18,6 M€ au budget principal, 18,5 M€ tous budgets dont 8,8 M€ pour les opérations récurrentes telles que l'entretien du patrimoine et les réserves foncières.

Les nouvelles demandes concernent notamment la modernisation de l'hôpital Edouard Herriot pour 4,9 M€, les travaux dans les collèges pour 2 M€, les réserves foncières hors logement social pour 1 M€ ou encore 1 M€ sur le fonds d'initiative communale et 2 M€ pour la restauration de la cathédrale Saint Jean.

Quant aux recettes, elles progressent de 5,9 M€ dont 3,5 M€ sur les opérations récurrentes, avec principalement 3,5 M€ de remboursement pour les Communes pour les acquisitions foncières réalisées pour leur compte et 2,4 M€ pour l'annulation des mandats émis.

La présentation sera terminée lorsque pour conclure, je vous dirai simplement ce que vous avez constaté : que le premier compte administratif de la collectivité illustre la qualité de la gestion financière de la nouvelle collectivité. Il manifeste le volontarisme de nouvelles collectivités dans la réalisation des investissements avec les 450 M€ que j'évoquais tout à l'heure. Toutefois, la prudence dans la consommation des crédits de fonctionnement en 2015 nous a permis de dégager un excédent de CA de plus de 98 M€.

Ce dernier nous a permis ainsi de financer le budget supplémentaire et principalement la désensibilisation définitive de notre dette toxique héritée du Département, désensibilisation qui vient d'intervenir. Le financement des indemnités de remboursement anticipé -je le rappelle- est assuré sans dégradation de notre autofinancement 2016 qui croît de 20 M€ par rapport au budget primitif.

Au total, c'est l'intégralité de notre encours de dette qui est désormais sécurisée sans entamer nos capacités d'investissement sur le mandat. Inutile de vous dire que nous en sommes très satisfaits.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Sur ces dossiers, je n'ai pas d'autre temps de parole. Donc je les mets aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; M. Gachet (Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines -GRAM-).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2016-1269 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1269. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur** : Chers collègues, il s'agit d'accepter le projet de délibération qui consiste à élire les membres de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). Je vous rappelle que la Métropole de Lyon dispose de 14 sièges pour les membres titulaires et de 14 sièges pour les membres suppléants. L'avis est favorable de la part de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vous propose la candidature de monsieur André VAGANAY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

---

**N° 2016-1270 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1270. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, cette fois, il s'agit de désigner un représentant de la Métropole de Lyon au sein du Conseil du Pôle métropolitain. Ce Conseil compte 88 sièges. Je vous rappelle que le Pôle métropolitain est constitué pour une durée illimitée et a son siège fixé à Givors. La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Bérat ayant démissionné de son mandat de Conseiller métropolitain, il s'agit de désigner un représentant pour le remplacer. Je vous propose la candidature de monsieur Patrick HUGUET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

---

**N° 2016-1271 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées prévue au V de l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1271. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous avons à désigner quatre représentants. Je vous propose donc celles et ceux qui avaient siégé pour la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées avec le Département, soit :

- M. Gérard COLLOMB
- Mme Michèle VULLIEN
- M. Richard BRUMM
- M. Roland CRIMIER

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2016-1274 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Détermination des ratios d'avancement de grades applicables aux agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1274. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de la détermination des ratios d'avancement de grades applicables aux agents de la Métropole. Avis favorable de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une minute demandée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ce dossier a fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans la section "**2 - La simplification et la pérennité du dispositif reposent sur la distinction de 2 grands types d'avancement**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Premier type d'avancement  | Le(s) premier(s) grade(s) d'avancement  |
| Deuxième type d'avancement | Le dernier grade d'avancement lorsque le cadre d'emplois comporte au moins 3 grades |

au lieu de :

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Premier type d'avancement  | Le premier grade d'avancement  |
| Deuxième type d'avancement | Le troisième grade d'avancement lorsque le cadre d'emplois comporte 3 grades et le deuxième grade d'avancement dans les autres cas |

Je mets aux voix le dossier :

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

---

**N° 2016-1275 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1275. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur** : Cette délibération concerne la modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Avis favorable de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président et chers collègues, cette convention vient prolonger un conventionnement antérieur pour deux années dans l'attente de l'adoption du schéma métropolitain des solidarités. Nous resterons donc dans le régime actuel pour deux années encore. La marque de la Métropole s'inscrira seulement en 2018 et, à ce moment-là, le nouveau conventionnement proposera des actions en cohérence avec les orientations du projet métropolitain des solidarités (PMS).

S'il est vrai et compréhensible que l'action de la Métropole s'inscrive dans la durée, le fait de devoir attendre presque les deux tiers de ce mandat pour voir se concrétiser les changements attendus est source d'impatience pour beaucoup des acteurs du quotidien.

Dans la convention, il est prévu la réalisation de deux diagnostics et cela est indispensable : l'un porte sur la connaissance de l'offre des services d'aide à domicile (SAAD), l'autre sur l'offre et les besoins pour l'accompagnement des aidants.

Les budgets prévus couvrent le financement des marchés de prestations de services nécessaire à la réalisation de cette action. L'élaboration du cahier des charges de ces marchés revêt une importance capitale, comme le choix du ou des prestataires.

L'évolution attendue est aussi attachée à la mise en œuvre de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement. Le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation est paru au JO du 8 juin 2016.

Ce décret est pris pour l'application, entre autres, de l'article 47 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Rappelons que l'article 47 pose les principes généraux de la suppression du droit d'option entre agrément et autorisation pour les activités d'aide à domicile auprès des personnes fragiles au profit de l'autorisation ; pour mémoire, l'agrément relève du code du travail, l'autorisation du code de l'action sociale et des familles. Cette orientation nouvelle remet les objectifs de l'activité au premier plan.

Ce décret actualise aussi la liste des activités relevant du régime de l'agrément ou de l'autorisation afin de tenir compte de la réforme juridique des SAAD intervenant auprès des publics fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, familles fragilisées) découlant de la loi. Dans son article 2, il ajoute au code de l'action sociale et des familles un nouvel article qui liste les activités rentrant dans le champ de l'autorisation :

- l'assistance dans les actes quotidiens de la vie aux publics fragiles,
- la prestation de conduite du véhicule personnel des publics fragiles,
- l'accompagnement des publics fragiles dans leurs déplacements en dehors de leur domicile.

Ces dispositions modifient la donne pour les organismes que ne disposaient que d'un agrément. Elles requièrent, de ce fait, une attention particulière. A partir du positionnement qu'il implique, le décret vient en outre alimenter le débat sur l'accompagnement des publics fragiles dans leurs déplacements ; nous avons déjà parlé de cela lors du dernier Conseil.

Avant de conclure, nous voulons souligner plus particulièrement les objectifs de l'axe 3 de la convention concernant la professionnalisation. Les risques d'une orientation trop systématique des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA vers le secteur des aides à la personne sont pointés ici à partir du constat d'un certain nombre de mauvaises orientations. Nous avons eu l'occasion de souligner l'importance de la formation professionnelle pour l'ensemble de ces métiers. Pour favoriser l'emploi durable des personnes en insertion, il faut aussi des équipes d'encadrants, des professionnels tuteurs afin d'accompagner ces personnes dans l'emploi au quotidien.

Nous saluons donc l'orientation qui est prise ainsi que le soutien et l'analyse de la pratique envisagée. Nous ne pouvons que souhaiter que cette exigence et ces moyens soient étendus à l'ensemble du secteur, y compris à celui du transport des enfants handicapés.

Enfin, je voudrais souligner un dernier point : dans la liste, certes non limitative, des organismes mentionnés dans le préambule de la convention, il serait bon de réparer une omission et de faire figurer également la Fédération nationale des associations de l'aide familiale populaire de la Confédération syndicale des familles (CSF) au même titre que les fédérations UNA, ADMR, ADESSA ; ensemble, elles constituent les quatre fédérations de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Il s'agit, en l'occurrence, d'un acteur local reconnu et bien présent dans la Métropole parmi les 57 associations présentes.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président et chers collègues, nous partageons l'objectif d'améliorer les services d'aide à domicile pour les personnes âgées dépendantes et pour les personnes handicapées et de les uniformiser pour aller vers le mieux possible, donc vers le haut, et nous partageons le programme d'actions proposé dans cette convention, même si nous serons très attentifs à ce que recouvriront concrètement les objectifs de mutualisation et de professionnalisation.

Je vous ferai cependant part de trois remarques pour notre groupe.

Tout d'abord, il est toujours étonnant que ce type de délibération ait été présentée à la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale et n'ait pas été portée à connaissance de la commission développement solidaire et action sociale. J'aurais tendance à proposer, pour ce type de délibérations, qu'elles soient présentées dans les deux commissions car, au-delà des questions financières, cette délibération et la convention qui lui est adjointe déclinent bien nos objectifs quant aux efforts nécessaires pour permettre aux personnes âgées et handicapées de vivre le plus longtemps possible et le mieux possible à leur domicile. Ce n'est donc pas une simple question financière.

Les présenter à la commission développement solidaire et action sociale aurait été d'autant plus profitable que nous aurions pu en débattre en prenant en compte l'ensemble de notre action en direction des personnes âgées et dépendantes, aussi bien les efforts pour le maintien à domicile qui est un volet de cette action mais aussi l'effort pour avoir les places suffisantes en établissement adapté à l'état d'un certain nombre de personnes âgées. Vous savez que notre groupe est très attentif à ce que l'objectif affirmé de maintenir les personnes âgées à domicile ne justifie pas des reculs quant aux places nécessaires en établissement ; le maintien à domicile, même au mieux possible, reste très lourd et très coûteux pour les familles.

J'en profite donc, monsieur le Président, pour vous demander des nouvelles de l'EHPAD Charial : quelle pérennité et quel mode de gestion pour cet établissement d'accueil pour personnes âgées, un des rares établissements publics de l'agglomération ?

Est-ce le traitement comptable de cette délibération qui conduit à ce que nous n'ayons pas un vrai bilan de la première convention, celle du Département mais qui a été reprise en mars 2015 par la Métropole ? Ce bilan manque et nous aurions aimé avoir un peu plus d'informations sur les effets de cette première convention.

Enfin, en me penchant justement sur cette précédente convention et sur la délibération de mars 2015, j'ai constaté que les sommes mobilisées pour cette deuxième convention avec les SAAD étaient nettement en baisse par rapport à la première convention. Je pense qu'il serait souhaitable que nous ayons les explications sur cette baisse.

Nous voterons cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué POUZOL :** Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole a, depuis sa création, inscrit la compétence sociale dans son périmètre. Jusqu'à maintenant, afin d'assurer une transition sans rupture fondamentale ni embarrasser les bénéficiaires, elle a fait le choix de proroger les actions et de maintenir les conventions en cours initiées par le Département.

La Métropole favorise le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, si elles le souhaitent. A ce titre, 15 700 allocataires de l'APA et près de 5 200 allocataires de la PCH sont concernés. Pour répondre à la demande de service, elle s'appuie sur les 192 SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) de son territoire aux statuts divers : entreprises, associations, CCAS et groupements de coopération sociale et médico-sociale.

Nous approuvons le principe de cette convention avec la Caisse nationale reprenant les éléments d'un modèle qui a fait ses preuves à partir des constats de terrain. Cette convention contribue à renforcer la cohésion des actions et surtout de pouvoir mettre en œuvre la modernisation et la professionnalisation des SAAD autour des six axes structurants car les SAAD constituent les outils indispensables de mise en œuvre des réponses de la Métropole aux besoins des usagers.

Cependant, notre groupe, lors des Conseils précédents, en mai et décembre 2015, vous avait alerté sur les difficultés budgétaires pouvant remettre en cause la pérennité des SAAD conventionnés. Ces difficultés proviennent principalement des conditions de conventionnement qui ne permettent pas d'assurer une prestation de qualité aux coûts imposés. Les associations subventionnées ont dû faire face, ces dix dernières années, à une augmentation de demandes de prestations en raison d'une démographie vieillissante en constante progression dans notre pays.

Actuellement, le taux directeur fixé pour 2016 étrangle davantage les SAAD et ne répond pas à l'inflation pourtant basse d'un prévisionnel budgétaire pour 2016 appliqué aux charges fixes. Il ne répond pas davantage aux augmentations de salaires liées à l'ancienneté, à la revalorisation du SMIC et à l'éventuelle augmentation de la valeur du point dans le cadre des conventions. Il faut observer la réalité du coût des SAAD qui s'évalue aujourd'hui au regard de l'exigence de la qualité de service souhaité et souhaitable imposée par des indicateurs dont le Département était à l'origine, à savoir le taux d'encadrement, le taux de productivité, le taux relatif à la qualification du personnel, la charte qualité.

Au-delà de la prospective qu'il est nécessaire de préparer, la réalité actuelle doit tenir compte de la nature des publics aidés, ceux dont le niveau de dépendance de plus en plus important oblige les SAAD à une segmentation des interventions jusqu'à trois fois par jour, 7 jours sur 7. Cela implique une augmentation des trajets ; sans oublier les usagers dont les situations sociales sont de plus en plus complexes, nécessitant un accompagnement qui va bien au-delà du champ de compétences des SAAD, les services de soins infirmiers à domicile (SIAD) refusant certaines prises en charge d'usagers pour des raisons budgétaires qu'assument les SAAD car placés en bout de chaîne.

La tarification ne permet pas les équilibres budgétaires. Les montants imposés creusent davantage les décalages et les écarts entre le coût horaire réel et celui proposé par les services métropolitains. Ces écarts provoquent des déficits chroniques et remettent en cause la pérennité de ces structures, d'autant que ce déficit est compensé par la collectivité de dernier rang, c'est-à-dire la Commune qui, elle, ne peut pas se défausser quand elle accepte de gérer la mise en œuvre de cette politique sociale de première priorité pour ses administrés. Cette situation ne pourra pas durer.

Je rappelle que le principe de tarification fait que nous ne pouvons pas refacturer la différence à l'utilisateur : c'est l'objet de la politique sociale et le principe de solidarité. Si nous ne sommes pas en capacité demain de régler cela, nous encouragerons les structures à travailler en dehors de la tarification comme celles du privé et de faire supporter les charges à l'adhérent. Nous irions donc à l'inverse des objectifs souhaités dans le cadre d'une politique sociale. Que ferions-nous de celles et ceux qui ont des difficultés pour payer leur reste à charge, même si ce reste va être revu à la baisse dans les prochaines semaines au regard de l'application de la loi sur le vieillissement ?

Ces associations remplissent une mission de service public. Plus que des prestataires, il s'agit de véritables partenaires et cela aussi a un coût. Ces structures embauchent des personnes qualifiées, formées en conséquence, assurant, outre les prestations, un véritable suivi et un relais auprès des services des Communes et ce sont des acteurs de la professionnalisation des structures d'aide à la personne. C'est une exigence qu'il faut intégrer et financer.

Certes, nous sommes conscients des contraintes budgétaires et des efforts que chacun doit fournir. Il est à noter que les associations que nous connaissons dans nos Communes actionnent toutes des leviers pour limiter les dépenses. Il ne s'agit pas, de la part de notre groupe, d'un discours schizophrène avec, d'un côté, la volonté de réduire les dépenses publiques et, de l'autre, d'augmenter le coût des services.

Nous ne pouvons reproduire aveuglément des réductions uniformes sur toutes les lignes budgétaires. Cette logique de réduction doit tenir compte également des orientations et des choix politiques. En conséquence, il est plus qu'urgent de se poser les bonnes questions et de revoir ce système de tarification pour ne pas rester dans une situation qui pourrait devenir insupportable.

Une économie apparente à court terme pourrait entraîner une perte plus que conséquente pour l'avenir, remettre en cause les outils de la politique sociale que la Métropole entend mener, engendrer des surcoûts plus importants si la collectivité sous-traite au secteur privé ces mêmes prestations et donc engendrer des situations de discriminations entre les différents publics dépendants.

Nous ne doutons pas de la complexité et de l'ampleur de la tâche qu'accomplissent les directions concernées. Cependant, il est indispensable de travailler avec les acteurs de terrain et mettre en œuvre une politique en ayant pris en compte toutes les dimensions, y compris les équilibres budgétaires de ces structures garants de leur pérennité.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le schéma des solidarités souhaité par la Métropole proposera un cadre et une articulation entre les différents acteurs de ce secteur. Une enquête préalable indispensable auprès des opérateurs et des professionnels permettra l'expression des difficultés rencontrées et l'opportunité de réviser les modes de financement.

Nous attendons donc la mise en œuvre du schéma des solidarités de la Métropole et, comme nous l'avions appelé de nos vœux en séance publique il y a six mois, la création d'un groupe de travail auquel nous souhaitons apporter notre contribution.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialistes.

**M. le Conseiller DERCAMP** : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport s'inscrit dans la politique de la Métropole en faveur des personnes âgées et en situation d'handicap et plus particulièrement ici dans l'accompagnement des personnes souhaitant demeurer chez elles le plus longtemps possible tout en bénéficiant d'une prise en charge de qualité.

Depuis sa création, la Métropole de Lyon porte cette nouvelle compétence. A ce titre, elle participe au maintien à domicile de près de 21 000 personnes et, pour cela, s'appuie sur un réseau de 192 SAAD sur son territoire.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver un nouveau conventionnement de deux ans avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qui accompagne l'ensemble de ces 192 structures dans des actions de modernisation et de professionnalisation de leurs services.

La société évolue vite, le progrès technologique également. On voit de plus en plus se développer des outils connectés favorisant le maintien à domicile. Des réseaux sont développés entre les professions médicales et les structures de soins. Il est donc essentiel que les SAAD puissent s'adapter comme il se doit pour plus d'efficacité, toujours dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Dans le cadre de ce nouveau conventionnement de la CNSA pour deux ans, la Métropole de Lyon a négocié un programme autour de 6 axes avec 11 actions. On retrouve la nécessité de structurer l'offre de service, la modernisation de la gestion des services, l'accompagnement et le développement de l'accueil familial, l'aide aux aidants et leur accompagnement, une priorité pour la Métropole avec, plus particulièrement, une action de diagnostic de l'offre existante mais surtout une action de soutien psychologique aux aidants. Ce programme sera cofinancé par la CNSA et, en parallèle de ce programme d'actions, la Métropole s'engage à financer des crédits d'investissement pour la poursuite du développement des outils de télégestion auprès des SAAD.

Certains collègues, dans le cadre de ce rapport, auront exprimé ou exprimeront leur désapprobation sur le fait que la Métropole n'a pas défini son projet métropolitain des solidarités. Pour nous, élus Socialistes républicains et métropolitains, c'est l'occasion de rappeler les engagements pris par la Métropole de maintenir une continuité de service dans le cadre de ses nouvelles compétences et pour le seul intérêt de nos concitoyens.

A ce propos, nous tenons une nouvelle fois à remercier le travail constant des services et des agents dans les MDR qui, malgré ces changements importants, ont toujours répondu présents auprès des usagers. Il n'y a pas eu de rupture dans le versement, ce qui est essentiel.

La présentation de ce rapport s'inscrit dans cette continuité de service et son approbation est importante.

Alors que l'on nous annonce presque dix ans pour le Royaume-Uni pour réadapter toute son organisation, peut-on reprocher à notre Métropole de prendre un an de travail pour arriver à un projet métropolitain des solidarités ? Peut-on reprocher à la Métropole de ne pas avoir voulu se précipiter, de vouloir éviter un projet des solidarités a minima ?

Un an d'échanges, de partage d'expériences, d'analyses, d'expressions politiques avec l'ensemble des partenaires : ce schéma se doit d'être clair vis-à-vis d'eux. Il se doit d'être cohérent avec la loi sur l'adaptation au vieillissement, dont les décrets ont été publiés cet hiver et il se doit d'anticiper les évolutions à venir.

La phase d'analyse étant terminée, nous allons rentrer dans la phase de définition de ce projet. Près de 500 participants seront mobilisés pour participer à des groupes de travail et comme demandé, les élus vont être

réunis cette semaine par une commission exceptionnelle pour pouvoir échanger sur ce projet et pour permettre une expression politique, essentielle à la qualité de ce projet qui sera voté et présenté lors des Assises de la solidarité début 2017, soit juste un an après le lancement de la démarche.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a été étudiée par la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale car elle a pour objet la convention avec la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie. Certes, il y a indéniablement un aspect financier mais il eût été opportun de traiter ce sujet en commission développement solidaire et action sociale pour en étudier le contenu. Finalement, ce n'est que la énième répétition du dédain pour le travail en commission -comme cela a été dénoncé par madame Dominique Nachury lors du Conseil métropolitain- concernant l'élaboration du schéma métropolitain des solidarités.

Sur la politique des SAAD, notre groupe, par ma voix, vous avait déjà interpellé en décembre sans que cela ait le moindre impact. Nous nous interrogeons d'ailleurs sur la limite de l'agrément actuel des structures et nous proposons de travailler sur leur taille, leur capacité à travailler en partenariat pour améliorer leur gestion des ressources humaines et plus particulièrement la formation des personnels tout au long de leur carrière. De même, nous proposons un travail sur une grille de critères de qualité des soins à domicile ainsi qu'une évaluation externe de type ISO 9000 avec un label Métropole de Lyon. Nous proposons encore de travailler sur la coordination des soins infirmiers libéraux avec les services gériatriques et les services psychiatriques.

Non seulement nos propositions n'ont pas reçu de réponse mais ce sujet n'a donné lieu à aucune réunion de travail entre élus de différents groupes. Mais je ne doute pas que vous ayez sous la main le Powerpoint nous présentant une politique pour l'élaboration de laquelle nous n'avons pas été sollicités. L'intervenant précédent parlait de 500 participants ; nous, élus, nous n'y avons pas été conviés.

Si j'osais plaisanter sur un sujet aussi grave, je dirais que vos diaporamas me donnent l'impression de regarder des photos de vacances des autres alors que je suis restée consignée à la maison. Enfin, quand je parle d'un Powerpoint qui présente une politique, j'exagère un peu. La pauvreté de la délibération démontre hélas la pauvreté de votre volonté de débattre démocratiquement sur ce sujet. Aucune des problématiques actuelles n'est abordée. A titre d'exemples, les questions de la qualité de la télétransmission en temps réel ou en différé, ou des carences de service que les acteurs nous ont pourtant signalées ne sont pas abordées.

Sur toutes ces questions, monsieur le Président, nous avons fait des propositions de travail qui ne relèvent pas de positions partisans et -encore une fois nous le déplorons- vous n'avez pas souhaité travailler de manière ouverte alors que les interventions précédentes démontrent vraiment l'intérêt pour ce sujet. Quand on a entendu en Conférence métropolitaine le lyrisme de Renaud George vanter les grandes valeurs inscrites dans le pacte de cohérence métropolitain et la réalité de l'exercice du pouvoir par l'Exécutif de la Métropole, on hésite entre béatitude et naïveté. En fait, c'est le mélange des deux.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Madame Claire Le Franc, quelques mots.

**Mme le Vice-Présidente LE FRANC** : Monsieur le Président, effectivement, cette convention a été présentée dans le cadre de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale puisque nous n'avons pas eu de commission développement solidaire et action sociale en ce qui concerne ce Conseil.

Cette convention, je le réaffirme, a été entièrement négociée avec l'entité Métropole alors que la précédente était effectivement une poursuite de celle du Conseil départemental. Il n'y a donc pas de reconduction à l'identique de la convention. Il n'y a pas reconduction à l'identique parce qu'il y a des orientations nouvelles de la part de la CNSA, comme la fin du dispositif des projets innovants mais une demande de leur part d'une forte impulsion sur l'aide aux aidants. Il n'y a pas de reconduction à l'identique du fait des orientations politiques de la Métropole en lien avec la loi sur l'adaptation de la société sur le vieillissement mais pas, effectivement, sur le schéma des solidarités puisque nous ne l'avons pas encore adopté.

Les positions que nous portions par rapport à cette non-reconduction étaient la priorité au diagnostic territorial puisque, effectivement il y a 192 SAAD mais ils ne sont pas géolocalisés exactement de la même façon et nous entendons retravailler cette question-là par rapport aux bassins de vie. Il y a aussi ce lien à faire entre l'insertion des allocataires ou des bénéficiaires du RSA ayant notamment des projets professionnels dans le secteur de l'aide à domicile. Il s'agirait qu'il y ait des ponts entre les secteurs des associations intermédiaires par exemple et les secteurs d'aide à la personne, avec bien évidemment professionnalisation du personnel en place .

Il y a une baisse du financement, effectivement, mais ce n'est pas de notre volonté, c'est celle de la CNSA sur ce type de convention par rapport à un certain nombre d'orientations nouvelles de celle-ci. Ce n'est pas nous qui en avons décidé ainsi, ce sont les orientations nationales de cette Caisse.

Enfin, effectivement, des groupes de diagnostic ont eu lieu sur le schéma des solidarités -ce sont les 500 personnes évoquées- et il sera présenté jeudi 30 juin, me semble-t-il, à l'ensemble des élus qui siègent dans la commission développement solidaire et action sociale. Ensuite, il vous sera proposé pour enrichir, un, le diagnostic, et deux, les groupes de travail techniques qui continuent. Un des groupes de travail se fera notamment sur cette question des SAAD : sur les 192 SAAD, nous allons reprendre l'ensemble des autorisations qui ont été données, reprendre la question de la tarification ; cela peut être aussi une requalification très détaillée par rapport aux actes effectués.

L'ensemble du travail est encore devant nous, rien n'est fermé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

---

**N° 2016-1278 - déplacements et voirie** - Plan de déplacements de la zone interentreprises (PDIE) de l'est-lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1278. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Merci; monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération concernant l'attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie pour le plan de déplacements de la zone interentreprises de l'est lyonnais. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GASCON** : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se prononcera bien évidemment favorablement sur cette proposition de subvention. Tout ce qui peut concourir au bien-être des salariés et des entrepreneurs de nos territoires est le bienvenu.

Les mesures mises en œuvre pour faciliter les modes de transports alternatifs à la voiture ou sinon au covoiturage concourent à ce bien-être. Je pense que nous en sommes tous conscients. Les entreprises, elles, le sont, je vous l'assure. La qualité des liaisons routières ou autoroutières, la proximité des gares et aéroports jouent indéniablement leur rôle sur le choix d'implantation. La qualité de vie proposée aux salariés est un facteur de plus en plus pris en considération. Et, dans cette perspective, la question du transport est prépondérante.

Ceci étant dit -et le rapport que nous examinons l'énonce clairement-, il y a un déficit de transports en commun sur le territoire de l'est et notamment sur celui de Saint Priest. Je vous citerai un court extrait d'un courrier qu'une entreprise de haute technologie installée récemment sur le territoire de Mi-Plaine vient de m'adresser : "Nous tenons à porter à votre connaissance, le problème d'absence de transports en commun au niveau du Technoparc. Nos salariés sont contraints de parcourir 1,5 kilomètre pour rejoindre l'arrêt de la ligne 26 qui n'offre pas plus de fréquence adaptée aux horaires de bureaux." Et les dirigeants insistent, à juste titre, sur les aspects sécuritaires, écologiques et sociaux d'un réseau de transports mieux adapté aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

Par ailleurs, je rappelle que le versement transport payé par les entreprises n'est pas anodin dans leurs charges. Pour mémoire, le taux applicable sur la masse salariale est de 1,85 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier, soit en augmentation d'environ 6 %. Nos entreprises sont donc en droit de réclamer un service mieux adapté.

Favoriser les transports publics, les modes doux et alternatifs, c'est bien. Raccourcir les temps et les distances de trajets domicile-travail est également une piste mais pas suffisamment développée. Cela nécessiterait une réflexion d'ensemble qui nous obligerait à ne pas raisonner uniquement selon le modèle de la ville-centre et de ses relations parfois difficiles avec la première, la deuxième et plus tard la troisième couronne. Un modèle de développement plus harmonieux qui n'est pas malheureusement à l'ordre du jour. Il est temps de faire preuve de créativité sur nos territoires. Je vous dirai avec un peu de provocation : "A Lyon la tradition, à Saint Priest l'innovation".

Et il ne faut pas oublier la gare de Saint Priest : nous avons là un outil du développement du transport dans l'agglomération largement sous-utilisé, qui met cette partie de l'est à douze minutes du centre de Lyon. J'ai retenu, monsieur le Président, que vous aviez cité, il n'y a pas très longtemps, la gare de Saint Priest comme pouvant s'inscrire dans un projet Réseau express régional (RER) lyonnais qui serait à concevoir. Alors allons-y, ne perdons pas de temps !

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Comme vous ne le savez peut-être pas, monsieur Gascon, lors de la dernière séance de notre Conseil métropolitain, nous avons tenu une commission générale consacrée à l'ensemble des problèmes

de transports. Mais vous n'étiez pas là. Si vous aviez été là, vous auriez pu poser vos questions à madame Guillemot, Présidente du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), qui évidemment vous aurait répondu avec bonheur. Comme quoi, lorsque l'on veut faire avancer ses dossiers, il vaut toujours mieux être présent lorsque les interlocuteurs qui peuvent vous répondre sont présents.

Voilà, je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

---

**N° 2016-1287 - déplacements et voirie** - Lyon 4° - Travaux d'aménagement du cours d'Herbouville - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1287. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'un projet cher à notre collègue David Kimelfeld et qui concourt à la réalisation du plan modes actifs tel que voté récemment dans le cadre de la PPI.

Ce sont deux aménagements cyclables dans les deux sens, cours d'Herbouville dans le quatrième arrondissement de Lyon et carrefour du pont Churchill. Cet aménagement préfigure un maillage, également sur 2017, avec l'aménagement du boulevard des Belges et du boulevard des Brotteaux pour une liaison avec la Part-Dieu. Il s'agit de mettre en place deux couloirs mixtes bus/vélos sur les chaussées du cours, avec une reprise ponctuelle du tapis dans le sens nord-sud et un terre-plein repris complètement au nord, sous les arbres, repris et mis à neuf dans le sens sud-nord. Il y aura également une partie végétalisée. Une réunion publique est encore prévue demain soir pour aider le Maire de l'arrondissement à trancher sur les scénarii qu'il reste encore à décider. Le montant des travaux est d'un million d'euros.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, ce secteur du quatrième arrondissement, liaison le long du Rhône entre Caluire et Cuire, le plateau de la Croix-Rousse et la Presqu'île, va donc connaître des évolutions de cadre de vie nécessairement positives et c'est bien !

Ces évolutions, à savoir une fluidité pour les transports en commun avec une voie dédiée, une place enfin pour les vélos ailleurs que sur le trottoir -comme l'a indiqué notre collègue Gilles Vesco-, un couvert vert plus dense et présent, interrogent tout de même : sont-elles une adaptation à la légitime demande des riverains ou bien s'inscrivent-elles dans la vision d'une ville respirable et agréable, c'est-à-dire qui met tout en œuvre pour limiter les pollutions et favoriser l'abandon de la voiture individuelle ?

La Métropole, avec la Ville de Lyon, a fait le choix judicieux de redonner toute sa place à sa rivière et son fleuve et favorise ainsi des déplacements doux le long de ces axes naturels-là. De fait, il semblerait que ce cours, parallèle au Rhône, soit ainsi traité, en complémentarité des berges.

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon se sont mobilisées pour le déclassement de l'A6/A7 et, de fait, pour avoir une entrée-sortie de Ville sud en cohérence avec les enjeux d'une Métropole en transition. Ce point donnera lieu à de nombreux débats un peu plus tard.

A ce jour, il n'est hélas pas question, dans ce projet -et il y a une réunion publique demain soir, donc tout le monde pourra encore s'exprimer ; c'est pourquoi, je m'exprime pour le groupe Europe Ecologie-les Verts et apparentés ce soir-? de limiter le flux de véhicules motorisés émetteurs de gaz à effets de serre et de bruit, puisque dans les deux sens seraient maintenues les deux voies. Sur l'axe sud-nord, cela peut s'entendre pour des questions d'accès d'urgence à l'hôpital de la Croix-Rousse mais sur l'axe nord-sud, quid ?

Deuxième point : sur ce projet de vision plus globale qui intégrerait l'anticipation des besoins de demain. Car oui, monsieur le Président, messieurs les Maires du quatrième arrondissement et de Caluire et Cuire, monsieur l' élu en charge des mobilités actives, il est des hommes et des femmes qui se déplacent chaque jour en vélo et transitent par la montée de la Boucle et/ou le pont Churchill, des pendulaires en quelque sorte, et il y en aura probablement de plus en plus, avec ou sans vélos électriques, pour entre autres -comme le disait l'orateur précédent- limiter le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail. Il est des opérateurs et des entrepreneurs qui proposent de plus en plus des circuits touristiques, y compris de ce côté-là, avec des touristes se déplaçant en Segway, en vélo, en solex, etc., et il y en aura probablement de plus en plus.

De fait, si la continuité vélo est bien prévue avec le pont Churchill, quelles solutions sont étudiées pour franchir la montée de la Boucle, véritable point noir environnemental ?

Si l'enjeu est bien de s'attaquer à la pollution de fond sur notre territoire, appliquons ici, sur cette portion, ce que nous souhaitons globalement pour notre territoire, ce que nous souhaitons et qui sera fait à la hauteur de Perrache mais aussi, plus proche, aux abords du tunnel de la Croix-Rousse et donc sur le quai André Lassagne : osons donner toute leur place aux mobilités actives, osons faciliter le passage des bus et des futurs trams entre Caluire et Cuire, Saint-Clair et le centre-ville, pour désengorger, par exemple, la ligne A. Osons contraindre le flux de véhicules particuliers parce que l'offre de transports en commun sera suffisante et maintenons bien entendu l'accès uniquement aux artisans et professionnels entrant et travaillant dans la ville.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, monsieur le Maire de Lyon 4°, le groupe Europe Ecologie-les Verts et apparentés est ravi que des aménagements arrivent sur ce secteur-là et vous propose de considérer ce cours comme le premier maillon de la chaîne vertueuse de la ville respirable en application du plan Oxygène qui sera discuté un petit peu plus tard.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés vous propose d'être ambitieux et, dans l'attente des conclusions de la réunion publique de demain soir, nous nous abstenons parce qu'à ce jour, il est bien prévu le maintien du flux actuel de voitures individuelles.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, monsieur le Vice-Président Kimelfeld.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots pour rappeler que le cours d'Herbouville a cette particularité d'être en même temps, effectivement, dans le quatrième arrondissement mais d'être aussi un axe structurant de la Métropole. Il a pour vocation d'accueillir les trafics en accès au centre de Lyon, notamment depuis le périphérique mais aussi depuis Caluire et Cuire -comme ma collègue vient de l'indiquer-. Il permet aussi effectivement de desservir les premier et quatrième arrondissements.

A l'issue de la réunion publique de demain soir, resteront toujours deux fois deux voies puisque cela fait partie de l'invariant du projet, tout simplement parce qu'aujourd'hui, toutes les études le montrent, passer à une voie sur ce cours -il faut rappeler aussi que nous créons une voie réservée aux bus, donc on éloigne la circulation de la façade et on améliore quelque part cette situation et notamment les nuisances sonores et les pollutions- ferait de ce cours d'Herbouville un lieu extrêmement engorgé ; aujourd'hui, la situation est telle que nous ne pouvons pas nous le permettre, même si le projet qui sera porté peut, dans la décennie qui vient, évoluer encore comme le souhaite, semble-t-il, madame Emeline Baume.

C'est aussi effectivement un cours sur lequel vivent un peu plus de 700 Lyonnais qui ont droit, certes, à une qualité de vie améliorée et, avant tout -et c'était la demande des habitants-, une sécurisation de leurs cheminements piétons, une sécurisation des tranchées cyclistes, ce qui va être le cas puisque nous allons faire cette continuité, notamment entre le tube modes doux et le sixième arrondissement à travers le cours d'Herbouville. Cette sécurisation va permettre -je l'espère en tout cas- le développement de commerces et une rationalisation du stationnement ainsi qu'une végétalisation accrue de leur environnement.

C'est cet équilibre que nous cherchons et c'est cet équilibre que nous avons trouvé avec les habitants ; et d'ailleurs, j'invite nos amis du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés à venir dans ces concertations pour porter leurs voix. Il est encore temps car cela fait déjà de nombreux mois que nous faisons cette concertation ; il reste une réunion, donc c'est maintenant qu'il faut venir, exprimer clairement devant l'ensemble de la population, devant l'ensemble des habitants les options que vous souhaitez porter et ne pas le faire simplement ici au Conseil métropolitain.

Nous sommes dans une démarche de concertation très active. Nous avons multiplié les réunions -dont la dernière aura lieu demain-, des visites sur le terrain avec les habitants, des visites avec les commerçants, des courriers, avec des questionnements puis aussi quelques désaccords. Ce sont tous ces éléments que nous partageons qui nous permettent d'avancer pour décider ensemble de l'hypothèse d'aménagement que nous retiendrons collectivement.

Voilà, nous sommes persuadés que ces travaux d'aménagement viendront améliorer cette indéniable qualité du quartier. Nous sommes persuadés que cela engendrera un développement et un dynamisme accru de la vie de ce quartier. On peut se féliciter donc de cet aménagement -identifié au plan modes doux de 2009, comme l'a indiqué monsieur Vesco- qui est ciblé comme un axe structurant qui va nous permettre d'aller plus loin sur une requalification plus globale de l'axe, toujours avec la visée non pas de la punition mais de l'éducation, des bonnes pratiques et des bonnes habitudes.

Voilà ce que je voulais en dire, monsieur le Président. Vous dire aussi qu'au numéro 1 du cours d'Herbouville a longtemps vécu Edouard Herriot ; je crois qu'il serait heureux de ce projet. Voilà ma conclusion.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très très bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN** : Monsieur le Président et chers collègues, on parle ce soir d'une délibération qui mobilise un budget important pour notre collectivité (1 M€) et qui concerne un projet d'aménagement attendu depuis longtemps par les habitants de ce cours, en quelque sorte les parents pauvres du quatrième arrondissement.

Mais cette délibération appelle de ma part deux réflexions, une sur le fond et une autre sur la forme.

D'abord, sur le fond, ce projet est censé privilégier les espaces verts ; nous sommes ravis, c'est une très bonne chose bien sûr. Mais cet aménagement va surtout supprimer sur le cours d'Herbouville environ 80 places de stationnement, c'est-à-dire près d'un quart de ce qui existe aujourd'hui ; cela se rajoute malheureusement aux 30 places déjà supprimées sur la place Chazette à l'occasion du réaménagement du tunnel modes doux. Pour avoir longtemps travaillé sur ce cours, je peux vous dire que le stationnement pour les riverains, même s'il est devenu payant, est un véritable problème. A ce sujet, d'ailleurs, le stationnement payant côté Rhône est une demande récurrente des habitants pas encore mise en place ni prévue dans cette délibération. Je vous rappelle également qu'une cinquantaine de familles va arriver sur ce périmètre quand les réhabilitations situées au bout du cours seront terminées, amplifiant de ce fait encore le problème.

Autre point, des voies de bus vont être créées -vous en avez parlé- en partie sur ce périmètre, dans lesquelles se trouveront aussi les pistes cyclables. Vous le savez comme moi, pour des raisons évidentes de dangerosité, les vélos ne veulent généralement pas partager leur espace avec les bus, surtout sur une voie de cette nature.

Alors, bien sûr, il y a eu concertation -vous en avez parlé, monsieur le Maire- avec les habitants et c'est le deuxième point de mon intervention qui pose le problème de la forme.

Une première réunion a bien eu lieu et qui était, comme souvent, plus une réunion d'information que de concertation ; les habitants ont d'ailleurs exprimé leur réticence et parfois leur colère sur le fait que le projet ne répondait pas à leurs attentes et que quasiment rien ne pouvait plus être changé.

Une demande a été faite d'ailleurs auprès de la nouvelle Présidente de l'association des riverains pour organiser en urgence une réunion avec les riverains pour que ceux-ci puissent faire des propositions aux élus. Malheureusement, cette réunion n'a jamais eu lieu. Une autre réunion a tout de même été réalisée avec la nouvelle Présidente de cette association et les élus de la majorité du quatrième arrondissement et, malgré les demandes des riverains -qui, depuis, se sont désolidarisés en partie de cette association-, il n'a jamais été fait de compte-rendu.

Au final, ce sont deux ou trois personnes de l'association qui se sont entendues avec les élus sur un projet que la grande majorité des riverains aujourd'hui conteste, malgré la visite sur le site à plusieurs reprises d'une élue du quatrième arrondissement qui n'a accepté aucune des propositions des habitants.

Est-il utile de préciser, monsieur le Président, que la nouvelle Présidente de cette association était dans votre comité de soutien à la mairie de Lyon. Pour finir, j'allais oublier, il y a effectivement -on en a parlé ici- une dernière réunion de concertation qui doit avoir lieu avec les riverains du cours d'Herbouville mais elle est effectivement prévue demain, c'est-à-dire que nous allons voter une délibération ce soir et avoir une réunion de concertation demain. Tout cela ne me paraît pas très sérieux et montre décidément, monsieur Collomb, que nous n'avons pas la même notion de ce que veut dire la concertation.

Vous comprendrez donc, monsieur le Président, que, sur une délibération concernant un projet d'aménagement pourtant attendu mais qui ne fait que créer des problèmes, qui ne répond en rien aux attentes des riverains et qui est contestée par une large majorité des habitants du cours, sur une délibération qui a fait l'objet d'une soi-disant concertation mais aucune proposition des habitants n'a été entendue, nous vous demandons de reporter ce dossier à notre prochain Conseil afin que la réunion de concertation prévue demain soit une vraie réunion de concertation, qu'elle puisse se réaliser sereinement et qu'elle soit l'occasion pour les riverains d'être -nous l'espérons- réellement entendus. Faute de quoi bien sûr nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Kimelfeld, pour un mot supplémentaire.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Oui, quelques mots pour ne pas trop rallonger et surtout pour ne pas être désagréable envers monsieur Hamelin, pour lui dire d'abord que s'il avait suivi les réunions de concertation, elles n'ont pas été d'ailleurs au nombre de deux puisque nous multiplions les réunions de concertation depuis 2010 ; donc il n'y a pas eu une réunion en 2010 et une réunion demain soir, il y a eu des dizaines de réunions, des visites sur le terrain.

Une dernière réunion s'est tenue il y a une quinzaine de jour : il y avait une trentaine de personnes présentes sur l'ensemble du cours d'Herbouville où nous avons pu cheminer point par point pour améliorer un certain nombre de secteurs ; et je pense notamment aux aires de livraison sur la place située à l'angle de la montée de la Boucle, par exemple. Nous avons pu retravailler sur un certain nombre de choses.

Il y a trois scénarii en jeu demain soir. Et ces trois scénarii tiennent compte de la délibération qui est ici et qui laisse cette capacité, dans cette enveloppe-là, de pouvoir choisir un des scénarii que nous proposerons et que nous avons déjà proposé sur les réunions précédentes.

Ce ne sont pas 80 places qui seront en cause : dans le premier scénario, 30 places, le deuxième scénario 50 places, le troisième scénario 80 places. Et c'est cela qu'il faut avoir en tête, monsieur Hamelin, de ne pas vous laisser influencer par quelques opposants sur le cours d'Herbouville qui, quel que soit le nombre de places de

stationnement, seront toujours opposés à ce projet, même si, il y a encore quelques mois, ils nous écrivaient et nous demandaient à corps et à cri notamment une sécurisation au centre du cours d'Herbouville, ce que nous allons faire dans ce projet-là.

Je voudrais simplement vous dire que pour l'extension du stationnement, si les personnes présentes avaient pu vous rajouter les bonnes informations pour vous éviter une intervention qui soit un peu décalée, il y a bien évidemment dans ce projet une extension du stationnement payant côté Rhône pour que l'ensemble des scénarii soit cohérent et qu'on puisse justifier un certain nombre de places de stationnement que nous enlèverions par le mouvement des véhicules sur du stationnement résidant et du stationnement payant.

Voilà ce que je voulais en dire. Quant au reste, à la polémique pour la polémique, ce n'est pas très intéressant. Ce qui est intéressant, c'est que demain soir, les habitants sont conviés à une dernière réunion de concertation. Ils pourront s'exprimer comme ils le font tout le temps dans cet arrondissement. Je vous invite à y venir plus souvent, vous sauriez plus précisément ce qui s'y passe.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Hamelin, vous savez, il faut être toujours présent car après on risque de laisser la place.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Boudot (Front national) ;
- contre : groupe Les Républicains et apparentés ;
- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Adopté.

**M. le Conseiller PETIT** : Monsieur le Président, s'il vous plaît, j'en ai pour dix secondes...

**M. LE PRÉSIDENT** : Après madame Dognin-Sauze, si vous le voulez bien...

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

---

**N° 2016-1289 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à l'association Pôle Pixel, pour son action en faveur du développement du quartier Pixel à Villeurbanne sur les industries créatives et innovantes et pour son programme d'actions 2016 - Attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement de l'Hôtel d'entreprise Pixel Entreprises - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1289. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, voici un rapport qui concerne le Pôle Pixel, dispositif immobilier dédié aux industries créatives accueillant 130 entreprises sur 6 000 mètres carrés mais aussi des outils mutualisés très appréciés par ses acteurs dont plusieurs FabLab. Au-delà du soutien que nous apportons à la pépinière Pixel Entreprise en cofinancement avec la Région, nous proposons, par ce rapport, de soutenir le programme d'actions de l'association du Pôle Pixel, créée en juillet 2015, constituée de Rhône-Alpes Cinéma, la société YouFactory, le Centre de rencontres, d'échange et de formation (CREF), l'association Animation anniversaire découverte nature (AADN) et l'Université Lyon 3 et de contribuer également à l'aménagement du troisième étage de la pépinière en vue d'accueillir de nouvelles entreprises. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller CHABRIER** : Merci, monsieur le Président. J'étais intervenu l'année dernière pour saluer l'engagement financier de la Métropole en faveur du Pôle Pixel. La délibération que nous votons aujourd'hui s'inscrit dans la même dynamique de soutien de notre collectivité aux industries créatives, comme vient de le souligner Karine Dognin-Sauze.

En quelques années, le Pôle Pixel à Villeurbanne, à proximité de la ligne T3 et du Rhônexpress, est devenu le premier pôle régional d'activités innovantes de l'image, du son et des industries créatives. Il est aujourd'hui un lieu de référence des entreprises des filières de l'image. Son développement est fulgurant car si l'année dernière, à la même époque, le Pôle Pixel accueillait environ 70 entreprises et 450 salariés, actuellement, c'est plus de 110 entreprises qui emploient 600 salariés qui sont implantées sur le site, ce qui confirme -ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur le Président- le dynamisme économique de notre agglomération.

Au-delà des chiffres, il y a des résultats concrets et nous pouvons tous saluer le succès notoire remporté par le film d'animation *Ma vie de courgette*, qui a été entièrement réalisé au Pôle Pixel de Villeurbanne et qui, après avoir enchanté le public de Cannes, vient de remporter le Cristal du long métrage et le Prix du public au festival international du film d'animation d'Annecy. Cette consécration d'ailleurs a été largement reprise par la presse, dans les médias spécialisés, y compris dans les médias généralistes dans leurs pages Ciné.

Reconduire encore cette année le soutien de la Métropole nous semble plus qu'une évidence puisque l'association Pôle Pixel, que la Métropole soutient donc à travers ses délibérations, a été créée en juillet 2015 et aujourd'hui, cette association élargit considérablement le champ d'actions préalablement porté par le Centre européen cinématographique Rhône-Alpes qui se limitait essentiellement à l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises.

La subvention soumise au vote aujourd'hui est bien plus conséquente que celle de l'année dernière mais cela est justifié car les potentialités de développement du Pôle Pixel sont majeures. Nous assistons à l'essor d'un véritable lieu de référence en matière d'activités innovantes de l'image et de l'industrie culturelle créative dont le positionnement dépassera le cadre régional et national pour devenir -on le souhaite tous- une référence européenne. Nous accompagnerons cette dynamique bien évidemment en votant avec plaisir cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix... Pardon, il y a une intervention du groupe Socialistes, monsieur Kimelfeld. "La vie de courgette", ça vous dit ?

**M. le Vice-Président KIMELFELD :** Oui, ça m'inspire beaucoup ! Cette délibération est l'occasion de rappeler l'importance et le rôle majeur que tient le Pôle Pixel sur la Métropole pour le développement des industries culturelles et créatives, qui est finalement aujourd'hui le premier pôle régional dédié aux activités innovantes de l'image, du son et des industries créatives.

Loïc Chabrier l'a dit, le Pôle Pixel, créé il y a sept ans, devait accueillir une cinquantaine d'entreprises du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Il accueille aujourd'hui une centaine d'entreprises qui représentent un peu plus de 600 emplois dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du web, du jeu vidéo, de la communication et des nouveaux médias. Je voudrais au passage saluer le travail de Nadine Gelas sur le précédent mandat qui avait initié ce projet avec la Ville de Villeurbanne.

Notre ambition est de développer toujours plus ce pôle pour gagner en visibilité aux niveaux national et international et en faire un véritable outil d'attractivité pour le territoire. L'exemple récent de Xilam qui a choisi la Métropole pour relocaliser une partie de ses activités de production implantées en Asie démontre que nous sommes en passe de gagner ce pari.

Si cela a aussi bien réussi, c'est parce que la formule du Pôle Pixel est audacieuse et adaptée aux besoins. Les professionnels peuvent trouver sur un même lieu des interlocuteurs compétents, des voisins qui offrent des prestations au prix ajusté mais aussi des plateaux de tournage, un auditorium, un banc de mixage, de la location de matériel ou encore le FabLab YouFactory qui propose des solutions de prototypage aux porteurs de projets innovants.

Ce pôle territorial d'excellence est un écosystème malin où le savoir-faire est mutualisé et immédiatement disponible. Plusieurs organismes professionnels de la filière image en Rhône-Alpes ont également choisi le Pôle Pixel pour s'installer -on ne présente plus Imaginove, le CREF, la commission du Film Rhône-Alpes-. C'est devenu en quelque sorte la plus grande fabrique d'images animées et de contenus numériques de Rhône-Alpes.

Dans le cadre de sa politique d'innovation, la Métropole soutient évidemment avec conviction ses missions sur le territoire car le Pôle Pixel, acteur majeur des industries culturelles et créatives de l'agglomération qui contribue activement à la transmission de savoir-faire, développe des liens avec les organismes de recherche et d'enseignement et dynamise fortement le territoire en termes d'emploi, ce qui contribue -cela va sans dire- à notre rayonnement.

L'innovation, on ne la trouve pas seulement dans les technologies de pointe, elle est aussi le moteur de politiques ambitieuses qui s'appuient sur la création pour parier sur de nouveaux modèles de développement urbain.

Engagés sans réserve à leurs côtés depuis le départ, nous poursuivrons notre soutien au Pôle Pixel et, plus largement, aux industries créatives : mode, design, arts graphiques et plastiques, jeux vidéo car nous sommes convaincus qu'en les encourageant et en les accompagnant, nous générons de nouvelles manières de faire, de l'emploi, de l'attractivité et du dynamisme économique à partir de la culture et de la création.

Les industries culturelles et créatives sont un marqueur fort pour notre Métropole. Nous devons donc rester "défricheurs de talents" mais aussi et surtout tout mettre en œuvre pour les conserver sur notre territoire.

Je conclurai en disant plus largement que cet accompagnement est fidèle à notre histoire et à notre patrimoine, de la soierie au cinéma, pour une Métropole créative, audacieuse, qui revendique et nourrit ses particularités et ses richesses territoriales.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Je redonne la parole à monsieur Petit qui me l'avait demandée sur le dossier précédent.

**M. le Conseiller PETIT** : Je vous remercie. Monsieur le Président, je voudrais juste rétablir une vérité, en tout cas la nôtre, c'est que, sur le cours d'Herbouville, aucune option ne nous a été présentée en commission, aucune option n'est présente dans le rapport. Je ne vois pas comment monsieur le Maire du quatrième arrondissement peut annoncer à tout le monde ici que des options ont été présentées. Ou alors il y a un problème de transparence dans ce que vous nous dites, ce n'est pas possible. C'est dans cet esprit-là que nous souhaitons retirer le rapport et qu'il pouvait sans doute être présenté le mois prochain. En tout état de cause, notre groupe votera contre.

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Vous n'avez qu'à aller à la réunion demain et donc vous verrez les trois scénarii.

---

**N° 2016-1290 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet Big Booster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-12890. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons attiré plus de 500 candidatures pour la première édition de ce programme Big Booster opéré par la Fondation pour l'université de Lyon et qui cible les créateurs d'entreprises en première phase pour les accompagner à atteindre, dès le démarrage de leur activité, le marché international. Un an après, le bilan est satisfaisant.

Ce programme a permis d'aller chercher l'innovation aux interfaces de nos trois secteurs d'excellence, entre la santé, le numérique et les clean-technologies.

Il a aussi joué son rôle de programme passerelle avec Boston, destination avec laquelle nous avons conclu un protocole d'accord en février dernier.

Ce programme a aussi donné matière pour créer et activer des liens avec la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, la Belgique, la Suisse et ouvrir des liaisons vers ce grand marché de la francophonie.

Il a été vecteur d'attractivité avec deux implantations physiques d'entreprises mais aussi de nombreux entrepreneurs qui viennent alimenter nos incubateurs et autres dispositifs dédiés à l'entrepreneuriat puisque plus de 50 % de ces entrepreneurs venaient de l'international.

Nous proposons donc, avec ce rapport, de soutenir la deuxième édition aux côtés d'une large palette d'entreprises et de partenaires privés. Les candidatures sont ouvertes jusqu'à fin septembre. Nous aurons de nouveau un boot camp qui se tiendra à Lyon du 8 au 10 novembre, puis un boot camp à Boston en partenariat toujours avec MassChallenge, le programme international acteur de l'écosystème de Boston, la troisième semaine de février.

Avis positif de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, une délibération pour aider les "jeunes pousses" ; vous ne trouvez pas que c'est joli "jeunes pousses" ? Plus poétique en tout cas que "start-up", ça a un côté vert, enfin, je veux dire "green". C'est plus dur pour parler du "boot camp non profit du Big Booster", c'est sûr ! Ce n'est pas qu'un détail : avec le Brexit, l'anglais ne peut plus être une langue officielle de l'Union européenne. Il va falloir revoir notre stratégie de communication linguistique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mais l'irlandais oui !

**M. le Conseiller MILLET** : Mais au-delà, cette anglicisation porte tout un courant de pensée sur l'économie, qui nous dit entre autres que la clé de la croissance et de l'emploi est dans l'innovation. Je vous ferai remarquer que Marx soulignait déjà dans *Le Manifeste* que la bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de production.

Cela dit, nous aidons donc le "gros amplifieur"...

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous restez jeune !

**M. le Conseiller MILLET : Absolument !**

Nous aidons donc le "gros amplifieur" au service de "jeunes pousses" à fort potentiel. Mais avec quel effet sur l'emploi à terme ?

Bosch supprime 100 postes à Vénissieux, terminant presque son désengagement du site. Il y avait 841 emplois Bosch en CDI sur ce site en 2010, il en restera 50. Mais une "jeune pousse", BoostHEAT -allez, j'ose "chaleur poussée"- va créer 8 postes en 2016 et sans doute -on l'espère- 20 en 2017 et 22 en 2018. Le groupe Bosch, qui se présente -en tout cas c'est ce que dit son patron- comme champion de l'innovation, n'a pas trouvé un kopek -excusez-moi pour la monnaie- dans ses 5 milliards d'euros de profit mondial... pour investir dans ce pari de la "jeune pousse" sur le site vénissien de Bosch ! Au fait, monsieur le Président, ce grand patron vous a-t-il répondu puisque vous lui avez écrit dernièrement ?

En 2012 la revue *Alternatives économiques*, peu suspecte de connivence libérale, titrait pourtant : "Bosch Vénissieux, une reconversion réussie" à propos du photovoltaïque, dont certains peut-être connaissent les incertitudes actuelles.

Alors, chers collègues, "start-up" ou "jeunes pousses", peu importe mais quel effet sur l'emploi ? Dans un sondage récent, les salariés du privé sont autant à penser que l'innovation est positive pour l'emploi que négative, un tiers chacun et un tiers ne se prononce pas. A vrai dire, ils sont nombreux à en avoir une expérience concrète, comme ceux de Bosch.

En paraphrasant la célèbre maxime de Solow, on voit l'innovation partout sauf dans les gains de productivité.

Au fait, vous nous vantez les mérites de la référence mondiale en matière d'innovation, Boston dans le Massachusetts avec le célèbre MIT (Massachusetts Institute of Technology), mais vous ne nous avez pas dit que l'inscription au célèbre lycée français de Boston coûtait 30 000 dollars par an ! Quel beau modèle !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller BLACHIER :** Merci, monsieur le Président. Mon prédécesseur m'excusera, j'utiliserai beaucoup de mots d'anglais mais je lui promets de parler aussi du "grand amplifieur" et je lui préciserai aussi que le numérique et les nouvelles technologies dans notre Métropole, c'est tout de même des dizaines de milliers d'emploi qui sont en création supplémentaire chaque année.

Effectivement, il y a un certain nombre de difficultés chez Bosch mais il y a aussi chaque jour des entreprises qui se créent dans notre Métropole et notre groupe se félicite tout particulièrement de la démarche qui est menée. Pour faire plaisir à mon prédécesseur, je parlerai de "grand amplifieur". Ce grand amplifieur Big Booster permet à un grand nombre de projets -et non seulement à quelques-uns bénéficiant du privilège de naissance et de fortune-, de pouvoir rechercher, entreprendre et innover.

Comme le disait Elon Musk qui est le créateur des start-up Tesla, si vous vous levez le matin en entreprenant pour un futur meilleur, cela va être une bonne journée. Alors, ici, à la Métropole, on veut permettre à beaucoup d'entrepreneurs, quel que soit leur milieu d'origine, de pouvoir mener de belles journées. Les entreprises concernées par Big Booster n'ont pas encore de produits, pas encore de marchés, elles en sont aux prototypes et à l'expérimentation et elles sont -vous m'excuserez- ce que l'on nomme "*approved concepts*", c'est-à-dire que, dans ces entreprises-là, il y a une idée, une étincelle, il y a la pensée d'une technique ou d'une technologie, d'un besoin et d'un marché mais c'est une idée ou un besoin que l'on doit mettre au point, que l'on a besoin de perfectionner, que l'on a besoin de tester.

Pendant ce temps, alors que l'on ne génère pas encore de chiffre d'affaires, alors que l'on est encore dans des difficultés multiples à ce stade du développement, alors que l'on expérimente et que l'on se pose la question de savoir si cela va fonctionner, on se demande comment intéresser les investisseurs, on se demande comment tisser des contacts quand le produit n'est pas finalisé, on se demande comment salarier les collaborateurs quand l'argent ne rentre pas encore et on ne sait pas encore comment on va commercialiser la solution, à moins bien sûr, de bénéficier de moyens importants du fait d'un héritage ou d'une fortune. Voilà quelques-unes des problématiques auxquelles sont soumises les start-up durant leur phase *early stage*, des start-up qui ont un besoin d'avoir des contacts et de lever des fonds.

Très peu de politiques privées ou publiques prennent en compte les entreprises technologiques à ce stade de leur développement. Pourtant, si nous voulons que les entreprises développent leurs propres modèles, leurs propres techniques, imaginent, innover et inventent au lieu de copier et de recopier, si nous voulons que ce ne soit pas réservé à une minorité privilégiée, il faut que nous soutenions les start-up à ce stade crucial. C'est ce que nous propose Big Booster : aider les start-up à leur début, au *early stage*.

Big Booster reçoit le soutien de nombreux partenaires publics et privés et cela repose sur des échanges et la bonne collaboration scientifique entre Lyon et Boston. Boston, ville des USA qui compte le plus de Docteurs, tant

en sciences qu'en humanité. Le partenariat entre les universités de Lyon et de Boston inclut deux des plus prestigieuses structures d'enseignement supérieur au monde : le MIT et Harvard. Les actions de Big Booster ne se limitent d'ailleurs pas aux actions bilatérales entre Boston et Lyon -ce qui est déjà beaucoup-, c'est une initiative d'envergure mondiale. Il est mené un véritable travail avec les start-up des pays émergents, notamment francophones -cela a été soulevé par la Vice-Présidente-. Des sessions sont organisées à Lyon, à Boston, en Afrique, au Moyen-Orient et ce sont aussi, sur notre territoire, des implantations d'entreprises de pointe, françaises ou internationales déjà été citées, pour quelques-unes, par la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze. Ce sont des entreprises qui sont attirées et des emplois qui sont amenés à Lyon et dans sa Métropole par cet écosystème.

Big Booster intervient dans de nombreux domaines, notamment auprès des publics n'ayant pas l'habitude de commercialiser et de communiquer sur des initiatives entrepreneuriales. Les porteurs de projets, les créateurs d'entreprises apprennent à présenter leur démarche à d'éventuels investisseurs, sont invités à des salons spécialisés, bénéficient d'ouverture de réseaux, de conseils et cela permet à beaucoup de mener leur projet, d'inventer et d'imaginer l'avenir avec sérénité et de créer les emplois d'aujourd'hui et de demain.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Kimelfeld, vous voulez dire un mot sur Bosch ?

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Oui, je voulais juste dire un mot pour assouplir les propos de monsieur Millet puisqu'il se trouve qu'il y a à peu près une quinzaine de jour, je crois, j'étais en Préfecture avec madame le Maire de Vénissieux, avec les syndicats CGT, SUD, FO, la direction de Bosch pour assister à la signature de la fin du conflit sur le site ; une fin de conflit qui se traduisait notamment par un retour de nouvelles activités de Bosch ainsi que l'arrivée d'une entreprise innovante sur le site. Je n'ai pas senti -ou alors nous n'étions pas au même endroit au même moment avec madame le Maire- des propos aussi inquiétants que ce que vous indiquez mais plutôt des syndicats prêts à encourager l'arrivée de nouvelles activités, même avec ce que vous décrivez comme dégâts en matière d'emploi. J'ai plutôt entendu des syndicats qui remerciaient la Ville de Vénissieux, qui remerciaient l'ADERLY, qui remerciaient Bosch, qui remerciaient la Métropole de pouvoir redémarrer une nouvelle aventure sur ce site. C'est ce que je voulais dire pour minorer un petit peu ce que vous disiez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Madame Picard ?

**Mme la Conseillère PICARD** : Pour compléter ce que disait monsieur Kimelfeld, on ne parle pas de la même chose : monsieur Pierre-Alain Millet vous parlait de Bosch et des nouvelles productions alors que les accords qui ont été signés concernaient REXROT, donc ce n'est pas du tout la même chose dont vous parlez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats et ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2016-1292 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Réalisation de la 10<sup>ème</sup> enquête sur les comportements d'achat des ménages - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne 2016-2017 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1292. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué CALVEL, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Par cette délibération, il s'agit d'autoriser l'attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la réalisation de la 10<sup>ème</sup> enquête sur les comportements d'achat des ménages. Vous le savez, c'est le résultat d'un partenariat très étroit -et depuis longtemps puisqu'il y a eu neuf enquêtes préalables- qui nous met en lien bien sûr avec la Chambre de commerce mais aussi la Chambre des métiers, la Ville de Lyon, le SEPAL et les SCOT. Il s'agit d'un outil essentiel pour réaliser une cartographie de notre territoire en matière commerciale et d'aménagement du territoire en matière commerciale. C'est aussi un outil d'aide à la décision non seulement pour l'élaboration du PLU-H mais aussi du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et un outil d'aide à la décision pour les élus locaux qui mieux que quiconque connaissent leur territoire et, en particulier, nous font part d'une forte demande de commerces de proximité.

Cette vision et cette 10<sup>ème</sup> enquête se traduisent d'abord dans l'espace, par une recherche au-delà de nos limites avec les territoires de l'Ain, de l'Isère mais aussi de la Loire et le partenariat avec les SCOT et les Inter-SCOT, parce qu'il faut analyser les mouvements, les échanges, les évactions, les demandes, les besoins, la production, les transports, etc. mais aussi dans le temps car on est dans un monde qui bouge et, plus que jamais, le comportement d'achat est lié à des évolutions sociologiques qui sont de plus en plus nombreuses : il y a d'abord les effets de la situation économique mais aussi les effets du e-commerce, du drive, également des circuits courts. Tout cela est à analyser de façon extrêmement précise et au plus près possible du terrain.

Il s'agit d'une subvention versée en deux fois : 100 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017. On donne un peu moins que les autres années avec nos partenaires mais sur une enquête qui doit être extrêmement précise et vraiment au service des élus locaux et de tous nos habitants.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots pour confirmer, après la présentation de monsieur Calvel, l'intérêt pour notre Métropole de financer la réalisation de cette 10<sup>ème</sup> enquête sur les comportements d'achat des ménages. Pour élaborer nos grands documents d'orientation et de stratégie, mettre en œuvre nos politiques publiques, nous devons préalablement disposer des éléments objectifs qui permettent d'éclairer nos choix mais aussi d'évaluer leur impact.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la politique de développement commercial, l'enquête sur les comportements d'achat des ménages constitue un outil précieux. Les informations collectées, qui portent sur l'attractivité des pôles commerciaux et les habitudes de consommation, sont en effet indispensables pour alimenter notre schéma directeur d'urbanisme commercial actuellement en cours de révision. Ces données sont en constante évolution et nécessitent une actualisation régulière pour être pleinement exploitables. En anticipant les nouvelles pratiques de consommation et donc les besoins de déplacements, elle est également complémentaire d'autres études telles que, notamment, les enquêtes du SYTRAL.

La Métropole n'est pas la seule concernée. L'enquête ménages a une portée bien plus grande et trouve des applications concrètes tant à l'échelle communale qu'à celle de l'Inter-SCOT. De nombreux acteurs sont ainsi intéressés directement par l'exploitation des résultats. C'est ce qui explique le caractère partenarial très affirmé de cette étude, cofinancée notamment par la Ville de Lyon, très impliquée avec ses 13 000 commerces.

Pour nos Communes, l'intérêt est évident. Nous disposons-là d'un outil indispensable pour nous aider dans la localisation et la programmation de l'ensemble de nos projets liés aux commerces et à leur environnement mais aussi dans la connaissance du fonctionnement de nos équipements commerciaux (chiffre d'affaires, zone d'influence, profil de clientèle, situation concurrentielle, etc.).

Enfin, pour les comportements de nos habitants, c'est particulièrement utile dans un contexte où les pratiques de consommation connaissent d'importantes mutations, en lien avec les nouveaux services numériques ou le développement des circuits courts.

Nous voterons bien sûr ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CALVEL.

---

**N° 2016-1294 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à l'association Clust'R Numérique pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1294. Madame Dognin-Sauze qui s'impatientait, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Le Clust'R Numérique a été créé en 2008 par et pour les acteurs de la filière logicielle. L'actuel Président, Jean-Michel Bérard, fondateur d'Esker, a fait un travail important pour donner de la consistance et structurer l'action du Clust'R, une évolution parfaitement en phase avec une filière en très forte croissance puisque cette filière enregistre plus 20 % sur les deux dernières années. Le siège est à Lyon, du fait de la très grande concentration de ses acteurs sur le territoire métropolitain ; il représente près de 65 % de ses adhérents.

Dans le cadre de ses missions d'animation, le Clust'R est à l'origine d'une cinquantaine d'événements sur l'année. Prochainement, nous allons voir se tenir Digital Summer, conférence internationale pour laquelle sont attendues plus de 500 personnes. Cet événement cible en particulier, cette fois, les entreprises existantes qui souhaitent grandir plus vite et je vous recommande notamment l'intervention de Jean-François Zobrist sur l'entreprise libérée.

Le Clust'R devient, à partir de maintenant, également l'opérateur du Pass French Tech qui est dédié aux entreprises en hyper-croissance ; cinq de ces entreprises ont déjà été labellisées sur notre territoire et nous en aurons sept autres sur l'année qui vient.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET :** Monsieur le Président, chers collègues, l'association Clust'R Numérique fédère 500 acteurs. Elle a pour objectif de promouvoir "le logiciel en tant que brique essentielle de la filière". Pour cela, quatre axes d'actions sont programmés : accès au marché et performance, ressources humaines et formation, recherche/développement et international.

A partir de la délibération, quelques réflexions et propositions :

1° - Le logiciel est considéré comme le cœur industriel de l'écosystème numérique, nous dit la délibération et les acteurs sont confrontés à la mutation totale de leurs activités.

L'ère du big data est en révolution : explosion quantitative de la donnée numérique, datas fournies aux plateformes traitées immédiatement, partout dans le monde et révolutionnant l'ensemble des rapports économiques et sociaux. Dernier exemple en date, c'est Amazon qui met en place sur Paris un service de distribution express à domicile, allant de la culture aux produits frais car Amazon peut prévoir ce qu'elle va vendre, nous inciter de façon efficace à acheter, stocker et déstocker à l'instant avec des robots simples et nous livrer à domicile en une heure, le tout piloté par des logiciels. La collectivité se trouve interpellée et mise devant le fait accompli car des déséquilibres commerciaux sont à envisager ainsi que des problèmes de logistique urbaine, de pollution de l'air et de qualité de l'emploi.

2° - Bernard Stigler, le philosophe qui déploie ses réflexions à l'Institut de recherche et d'innovation indique : "Une nouvelle ère se met en place ; elle menace des millions d'emplois salariés et 50 % de ceux-ci seraient en cause d'ici à une vingtaine d'années en France et en Belgique". Bernard Stigler expérimente en lien avec Plaine Commune, la Communauté d'agglomération de Saint Denis, la création d'un territoire "apprenant" dont les habitants ne seraient plus seulement consommateurs mais prescripteurs de services numériques, cela sur un programme pilote de dix ans. Il s'agit de capter les potentiels de développement pour augmenter les capacités de toutes et tous en leur rendant du temps gagné par les automatisations. "Redonner leurs données aux utilisateurs est, dès lors, la pierre angulaire nécessaire à une société démocratique" soulignait la conférence Big Data du Conseil de Développement !

3° - Si les opportunités d'emplois existent dans les filières du numérique, nous sommes alertés pourtant par l'inadéquation, qui semble se transformer en frein à l'emploi, entre les personnes demandeuses d'emplois formées à l'informatique et les propositions d'emplois plus orientées vers les développeurs du numérique et, en particulier, celles et ceux qui ont une double compétence. Autre frein préoccupant, l'image et les stéréotypes qui sont véhiculés autour des métiers du numérique et qui affectent l'emploi féminin, ce qu'indique clairement le Président de Syntec Numérique !

4° - Enfin, l'image dévastatrice (robotisation contre l'emploi et fracture numérique) peut également constituer un obstacle sérieux, d'autant que, conjointement, le besoin de promouvoir l'individu et sa culture grandit. Nous sommes donc très attentifs aux travaux de monsieur Milad Doueïhi, professeur à la Sorbonne, portant sur l'humanisme numérique, travaux qui visent à repérer ce qui peut être conservé de l'humanisme classique. Ainsi, les questions de droits, de libertés, de dialogues, de co-construction des communs sont, en ce domaine, essentiels.

Dans le même mouvement, la révolution numérique qui reconfigure ainsi les rapports sociaux de production pousse à un point inégalé jusque-là la contradiction entre propriété privée et biens communs : elle pose plus que jamais les questions : qui est propriétaire ? Qui décide ? Qui encaisse ?

Quelques propositions donc pour permettre à notre collectivité d'être actrice du net et pas seulement consommatrice :

1° - en lien avec Syntec, et au-delà de ce que fait déjà Lyon French Tech en ce sens, nous pourrions animer des actions de sensibilisation aux métiers et à la formation du net avec des initiatives sur l'emploi féminin dans ce secteur. Il se fait déjà beaucoup de choses avec des associations très pertinentes mais les obstacles sont culturels et donc tenaces.

2° - avec la fondation de l'Université et les Journées de l'économie (JECO) qu'elle organise, nous pourrions étudier comment les travaux sur l'éthique et le droit par le numérique peuvent se mettre en débat et peut être travailler à créer une chaire à l'Université sur l'humanisme numérique en lien avec Doc Forum.

3° - avec Bernard Stigler et les équipes de chercheurs dans notre Université de Lyon, nous pourrions expérimenter un territoire "apprenant" : avec la Métropole intelligente, cette expérimentation pourrait permettre de confirmer notre attractivité et notre rayonnement, nous qui nous voulons "collectivité d'excellence" ;

4° - notre schéma de développement économique, qui ne saurait être qu'un texte technique, devrait intégrer ces enjeux éthiques et sociétaux, appelés "l'humanisme numérique" ou "un numérique humanisé".

Nous voterons cette délibération.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2016-1302 - proximité, environnement et agriculture** - Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics du bassin économique lyonnais - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1302. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur** : Je n'ai rien à ajouter, c'est une désignation.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc nous avons à désigner 10 représentants. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Emeline BAUME
- M. Thierry BUTIN
- M. Pierre GOUVERNEYRE
- Mme Anne REVEYRAND
- M. Rolland JACQUET
- Mme Catherine PANASSIER
- Mme Laurence CROIZIER
- M. Lucien BARGE
- M. Romain BLACHIER
- M. Hector BRAVO

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Les Républicains et apparentés, M. Boudot (Front national) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

---

**N° 2016-1303 - proximité, environnement et agriculture** - Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : En l'absence de monsieur le Vice-Président Charles, je rapporte le dossier numéro 2016-1303.

Il s'agit de l'Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain, pour laquelle nous avons un représentant à désigner. Je vous propose la candidature de madame Mireille LAURENT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, M. Boudot (Front national) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. Bruno CHARLES absent.

---

**N° 2016-1304 - proximité, environnement et agriculture** - Métropole respirable - Démarche d'amélioration de la qualité de l'air de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1304. Monsieur Barge, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération importante qui aurait été présentée par monsieur Thierry Philip s'il avait été là...

*(Rires dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Il va aussi la présenter mais c'était d'abord à vous, monsieur Barge.

**M. le Conseiller délégué BARGE** : Oui, dès que cela touche la santé, je pense que je peux tout de même signaler que cela concerne principalement monsieur Thierry Philip ; c'est quelque chose qui lui tient à cœur au sein du pôle qu'il préside.

Compte tenu des neuf temps de parole qui ont été demandés, je ne vais pas reprendre la délibération dans le détail puisqu'elle comporte bien sûr des constats et beaucoup d'actions à mettre en place. Donc je pense que beaucoup de monde l'a lue. Bien sûr, il y a eu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Quelques mots d'introduction. Nous avons décidé de lancer un plan que nous avons appelé plan Oxygène sur la qualité de l'air dans notre Métropole.

Evidemment, comme monsieur Barge l'a indiqué, il s'agit d'un problème de santé publique. Des études récentes ont montré quel pouvait être l'impact sur les capacités de vie d'une aire qui serait une aire polluée.

C'est évidemment un sujet de santé publique, c'est un sujet également d'attractivité de la ville. Pour être allé dans un certain nombre de villes asiatiques, je me rends compte que leur développement économique fort peut être demain remis en cause par la gravité de la pollution. Lorsque dans telle ou telle ville asiatique on ne voit pas à trente mètres tellement l'air est pollué, c'est effectivement une véritable difficulté pour conserver ou attirer un certain nombre d'entreprises parce qu'il est vrai que les salariés de ces entreprises, les cadres en particulier étrangers qui peuvent venir travailler trouvent un aspect tout à fait repoussoir dans la pollution qui peut exister. D'ailleurs, on voit que des plans draconiens sont mis en place pour améliorer la qualité de l'air dans un certain nombre de ces grandes villes.

Je pense ensuite que les solutions que nous pouvons développer à Lyon peuvent être des solutions qui, par leur caractère industriel et économique, peuvent s'exporter ailleurs. Cela veut dire que le travail sur la qualité de l'air dans une agglomération comme celle de Lyon -je pense par exemple à toutes les applications numériques que nous pouvons développer et j'en dirai quelques mots tout à l'heure-, ce sont évidemment des éléments qui peuvent permettre à notre économie locale d'appliquer d'abord dans la ville puis d'exporter vers les grandes villes du monde.

Donc, sur ce plan, bien évidemment, il est nouveau parce que nous avons décidé de passer à un stade supérieur mais nous avons déjà réalisé beaucoup de choses par le passé.

Je vais donc demander à monsieur Thierry Philip de faire une introduction à la fois sur ce sujet de la qualité de l'air, ce qu'il représente au niveau international et au niveau des grandes villes, sur ce qu'il représente à Lyon puis dire aussi d'où nous venons et ce qui a été déjà réalisé. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Merci, monsieur le Président.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 3 page 127)*

D'abord, effectivement, répéter que la qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique. De nombreux rapports nous en apportent chaque jour la confirmation avec le nombre de maladies et de décès prématurés que peut causer la pollution de l'air. La semaine dernière encore, une nouvelle étude était publiée par Santé publique France qui rappelait que les particules fines et minces de diamètre inférieur à 2,5 microns sont à l'origine de 9 % des décès en France.

Diapositive suivante : l'air est un bien commun vital, on ne peut pas s'empêcher de respirer, on partage tous le même air, on le respire tous et d'ailleurs, d'une manière générale, on le pollue tous. Et c'est un bien gratuit que l'on ne peut pas mettre en bouteille comme l'eau par exemple. Donc la qualité de l'air est une affaire de réseau entre les collectivités d'un côté, les entreprises de l'autre et chacun des citoyens.

Sur cette diapositive, on rappelle que la prise de conscience sur la relation entre l'air et la maladie date de très longtemps puisque Hippocrate parlait déjà des effets néfastes des airs et des lieux sur la santé. En 1952, il y a eu le fameux épisode de smog à Londres et qu'on avait comptabilisé 12 000 morts sur un épisode de pollution.

L'Union européenne s'est emparée du problème en 1996, lançant la directive cadre. La même année, la loi sur l'air en France, qui est une déclinaison de cette directive cadre européenne, a vu le jour. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié des recommandations en 1987, 1997 et 2005 et des lignes directrices relatives à la qualité de l'air. Puis, en 2012-2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a très clairement défini le moteur diesel comme cancérigène pour l'homme puis la pollution de l'air extérieur dans son ensemble comme cancérigène. Dans les Etats de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 2016, on estime le coût de la pollution sur la santé entre 6 à 9 millions de décès prématurés. En argent, cela fait à peu près 2,6 milliards par an pour l'ensemble,.

Diapositive suivante : la qualité de l'air est une préoccupation majeure. Si on regarde les sondages, 56 % des Européens classent la qualité de l'air en tête de leurs préoccupations environnementales. C'est la même chose pour 58 % des Français et lorsqu'on demande aux Rhônalpins et aux Grands Lyonnais, c'est 83 % ; donc c'est encore plus et c'est de loin la préoccupation numéro un lorsqu'on leur pose des questions sur la santé et l'environnement.

Cette préoccupation est fondée parce qu'on va compter à peu près 3,7 millions de personnes qui vont décéder tous les ans dans le monde du fait de la pollution ; 600 000 décès prématurés en Europe. Cela coûte un à deux milliards par an. Il faut relativiser un petit peu tout de même avec le tabac : sur l'ensemble du XXI<sup>ème</sup> siècle, il y aura dans le monde à peu près 3,7 millions de morts liées à la pollution et un peu plus d'un milliard de morts liées au tabac. Donc il ne faut pas venir la cigarette à la bouche. Je vais vous expliquer qu'il faut dépolluer l'air de la Métropole lyonnaise.

Diapositive suivante : on voit sur cette carte que les villes sont exactement les endroits où il y a le plus de pollution. On voit aussi que ces villes sont à la fois le problème et la chance, problème parce que c'est là qu'il y a le plus de pollution et chance parce que c'est là où il y a les ressources humaines, technologiques, scientifiques, financières pour lutter contre les épisodes de pollution. Et, si vous la voyiez de plus près, vous remarqueriez sur cette diapositive que la Ville de Lyon n'est pas la pire puisqu'on n'est pas du tout dans le rouge. Mais on a tout de même un certain nombre de problèmes qu'il faut arriver à résoudre.

Diapositive suivante : c'est fort de ce constat qu'on essaie d'agir à Lyon, en tout cas depuis quinze ans. Au début des années 2000, on pouvait observer des concentrations de polluants préoccupants. Depuis, beaucoup de choses ont été faites par les industriels, par les habitants et évidemment par la collectivité.

Sur la diapositive suivante, vous avez les grands responsables :

- le premier responsable est le dioxyde de soufre. Il a baissé de 74 % en quinze ans au niveau de la Métropole. Il est essentiellement lié à l'industrie et cette baisse est donc essentiellement liée aux efforts des industriels ;

- ensuite, les particules fines de diamètre inférieur à 10 microns ont baissé de 48 % au niveau de la Métropole lyonnaise. C'est un double effort : c'est à la fois des efforts au niveau de la pollution automobile et des efforts au niveau de la pollution par le bois -et c'est un élément qui n'est peut-être pas encore assez connu- puisque l'une des sources majeures de pollution aux particules fines ce sont les feux de cheminée de maisons individuelles ; il y en a pas mal dans la Métropole, il faut absolument que l'on passe à des inserts et qu'on arrive à diminuer cette pollution ;

- ensuite, le NO<sub>2</sub>, le dioxyde d'azote, qui est la responsabilité directe de la circulation automobile a diminué également de 50 %.

On pourrait ajouter la dioxine qui a diminué de 85 % en quinze ans dans la Métropole, on pourrait ajouter les composés organiques volatils.

Globalement, tous les composants qu'on mesure ont diminué, sauf l'ozone qui, elle, ne diminue pas.

Diapositive suivante : les industriels ont joué le jeu de façon importante. Ils ont investi avec leur argent pour diminuer la pollution. Dans la vallée de la Chimie, on a observé la fin des épisodes de dépassement au dioxyde de soufre, aux composés organiques volatils non méthaniques. Il y a une obligation de déclaration par Air Rhône-Alpes -maintenant Auvergne-Rhône-Alpes- ; cette déclaration était faite jusqu'à 2005 et, depuis, il n'y a plus de déclaration car il n'y a plus de dépassement des seuils pour le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils. Evidemment, on pourrait citer Carbone Savoie qui, en 2011, a investi 18 M€ pour traiter ses fumées et il ne faut pas oublier Axelera, notre pôle de compétitivité, qui essaie de transformer notre chimie qui polluait tout de même beaucoup en une chimie verte et donc la moins polluante possible.

Deuxième effort important, au niveau des bâtiments : nous avons également fortement agi à ce niveau. L'équation est simple : moins on consomme d'énergie, moins on émet de polluants. Donc, dans le logement neuf, le quartier de la Confluence est emblématique et a gagné un certain nombre de prix : vous connaissez le programme Concerto qui a été sélectionné par la Commission européenne ; vous connaissez aussi l'immeuble Hikari, qui est à énergie positive, premier îlot à énergie positive d'Europe. Nous avons progressé aussi sur les tours puisque, entre la tour Oxygène et la tour Incity, les performances thermiques ont été multipliées par deux et Incity est le premier immeuble de grande hauteur BBC, c'est-à-dire à basse consommation.

Nous avons aussi, au niveau de la Métropole, un référentiel habitat et tertiaire qui a anticipé, depuis 2004, la réglementation thermique qui est arrivée en 2015, et donc, dans la Métropole, les bureaux, les logements se font sous référentiel.

Ensuite, on a évidemment fait beaucoup d'efforts au niveau des transports : on a favorisé le développement des modes de transports propres, on a travaillé évidemment avec le SYTRAL sur le développement des transports en commun, on a également réalisé Vélo'v, Bluely, le covoiturage, Onlymoov ; tout cela a abouti, sur l'ensemble de la Métropole, à une diminution de 6 % de la part modale de la voiture, entre 2006 et 2015. Vous savez qu'à Lyon et à Villeurbanne, 70 % des déplacements se font soit à pied, soit en vélo, soit en transports en commun et donc il y a des progrès considérables pour la pollution atmosphérique et une politique qui essaye de développer au maximum tout ce qui pourrait faire progresser les choses. Le marché qui vient d'être publié sur la collecte met justement comme un des critères importants pour le jugement sur les entreprises qui répondront d'avoir des véhicules propres et des véhicules non polluants.

Cela nous amène à la diapositive suivante qui montre que des efforts sont faits aussi sur la politique urbaine. Alors évidemment, on pourrait parler ici de Garibaldi mais on peut se rappeler l'autopont de Mermoz. Beaucoup d'efforts ont été faits pour transformer les autoroutes urbaines en plein cœur de ville en des voies apaisées.

Diapositive suivante : nous en sommes donc à la reconquête de l'air. Qu'est-ce qu'on peut faire pour faire progresser les choses ? C'est la troisième partie, c'est-à-dire quels sont les axes de progrès ? Parce qu'il y a tout de même des problèmes, même si le plus important est d'agir en amont, c'est de faire des pistes cyclables, des transports en commun, d'agir sur les logements.

Diapositive suivante : l'échec de ce qu'on fait en amont, ce sont les pics de pollutions. Il y en a, ils sont variables selon les années. Pour être honnête, ce n'est pas uniquement dû à notre action, c'est dû au climat, donc à des variations liées au climat. Mais on dépasse les valeurs qui sont définies par l'Europe comme étant des valeurs acceptables ; par exemple, en 2015, 42 jours par an. C'est pour cela que nous voulons agir encore plus vite et donc c'est la finalité de ce plan Oxygène.

Diapositive suivante : ce plan veut diminuer la pollution permanente, donc s'attaquer aux causes les plus importantes. L'ozone, c'est un problème parce qu'il ne diminue pas mais cela ne dépend pas ou pratiquement pas de nous puisque c'est lié à ce qui se passe dans les territoires alentours. Par contre, sur le dioxyde d'azote, c'est nous qui pouvons faire des efforts puisque cela dépend essentiellement des transports et donc d'une politique qu'il va bien falloir mettre en œuvre, même si elle sera progressive, sur les véhicules diesels ; s'agissant des particules minces ou des particules fines, c'est la même chose, il faut qu'on travaille -je l'ai dit- sur le chauffage et, en particulier, le chauffage individuel au bois.

Diapositive suivante : là, on voit la carte et on la comprend très bien : on voit en rouge les personnes qui sont exposées et, sur l'ensemble des habitants de la Métropole, combien d'habitants sont exposés tous les ans à des seuils supérieurs aux seuils acceptés par l'Europe. Et vous savez probablement -si vous ne le savez pas, je vous le dis- qu'il y a des seuils OMS qui sont inférieurs aux seuils européens et qui sont donc le véritable objectif si on veut arriver à faire de vrais progrès sur le plan de la santé. Ce sont 92 000 habitants qui sont sur le rouge ; évidemment, ils sont concentrés au centre de Lyon, autour des axes routiers en particulier et c'est pour cette raison que Gérard Collomb va vous présenter maintenant les actions que nous allons mettre en œuvre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, Thierry Philip. Comme vient de le dire Thierry Philip, le problème que nous avons est un problème majeur puisqu'il disait que plus de 90 000 personnes aujourd'hui sont concernées par le problème de la pollution de l'air et donc il convient évidemment non pas d'avoir des réponses parcellaires mais d'avoir des réponses globales.

Tout ceci doit se faire d'abord au travers d'un certain nombre de politiques générales.

Il est clair, par exemple, que nous sommes en phase d'élaboration du nouveau PLU-H et que, par exemple, la façon dont nous définissons notre PLU-H, la lutte contre l'étalement urbain, c'est évidemment aussi une façon de prendre en compte le problème de l'air dans notre Métropole.

Lorsque nous réalisons notre plan climat, pour réduire la consommation d'énergie, il est évident que cela aussi fait partie de notre plan oxygène. Thierry Philip a parlé du développement du réseau de transports en commun, du développement des réseaux modes doux ; là aussi, c'est une participation au plan Oxygène.

De la même manière, lorsque nous développons des instruments comme Optimod qui permettent de réduire les bouchons, de faire basculer une partie du trafic automobile sur le trafic en transports en commun, cela participe du plan Oxygène.

Nous avons cependant décidé aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure, d'abord en essayant de mobiliser l'ensemble des acteurs puisque, évidemment, améliorer la qualité de l'air dépend de l'ensemble des partenaires et donc, dans les prochains mois, nous allons mobiliser -comme nous l'avions fait sur le plan climat- à la fois les grands groupes industriels, les PME, les professionnels du bâtiment et bien sûr l'ensemble de nos concitoyens.

Mais, en même temps, nous voulons développer un certain nombre d'actions précises qui nous permettent de réduire relativement rapidement la concentration d'un certain nombre de polluants.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 3 page 127).*

Le premier axe d'actions, nous l'avons déjà entrepris, c'est la rénovation énergétique de nos bâtiments. Je vous rappelle que nous avons décidé de mettre en place le plan EcoRénov' et, depuis la mise en place de la plateforme que nous avons développée, nous avons déjà versé 1,56 M€ d'aides qui ont permis d'effectuer 11 M€ de travaux et 650 logements ont déjà été rénovés.

Il s'agit évidemment là d'un enjeu majeur parce que les nouveaux bâtiments ne représentent un renouvellement des bâtiments anciens que de 1 % par an. Cela veut dire que l'action n'est pas simplement sur les bâtiments nouveaux, comme ceux que nous construisons dans nos grandes opérations, c'est sur le stock de bâtiments anciens qu'il nous faut porter notre effort et c'est pour cela que nous avons mis en place ce plan.

La deuxième action a trait à ce qui concerne la rénovation des chauffages individuels au bois. En effet, ces chauffages représentent aujourd'hui -ce sont les calculs d'Air Rhône-Alpes- un quart des émissions de particules qui sont générées par les foyers ouverts alors même que 8 % seulement de la population de la Métropole utilisent un chauffage individuel au bois. Un chauffage au bois non performant émet trente fois plus de particules qu'un foyer "flamme verte". Nous avons donc décidé de mettre en place une aide financière dont le montant total atteindra 1,6 M€ et nous sommes en train d'en étudier les modalités de manière à ce que beaucoup de possesseurs de foyers qui sont aujourd'hui obsolètes puissent les changer et avoir un chauffage individuel au bois qui soit non polluant.

Le troisième point c'est la poursuite du développement des modes de transports propres. Je vous rappelle que nous allons investir un milliard d'euros d'ici 2020, que nous allons développer 1 000 kilomètres de pistes cyclables et que nous allons mettre à nouveau une prime pour l'acquisition de vélos à assistance électrique. Enfin, c'est le doublement des zones de circulation apaisée d'ici 2020 ; nous nous donnons les prochains mois pour définir ensemble les zones apaisées que nous voulons développer d'ici la fin du mandat.

Ensuite, quatrième point, c'est le déclassement de l'autoroute A6/A7. Comme vous le savez, ce dossier avance. Dans les semaines qui viennent, nous allons avoir d'abord une première réunion avec l'ensemble des Maires concernés par le déclassement A6/A7 puis nous en aurons une autre avec l'ensemble des groupes politiques. Il est évident que tout ceci va se séquencer dans le temps et que l'on n'aura pas immédiatement la photo qui est ici mais on espère pouvoir mettre en œuvre, avec le SYTRAL, un certain nombre de transformations ; en particulier, on pourrait, dans les sections qui ont trois voies, pouvoir réserver une voie, par exemple, aux transports en commun, aux bus et aux taxis ou aux voitures en auto-partage, de manière à pouvoir réduire la circulation et donc développer une mobilité qui soit plus verte dans cette portion de l'agglomération.

Cinquième point, nous voulons définir une zone de circulation à faibles émissions qui concernerait à la fois les poids lourds et les véhicules utilitaires et non pas les voitures individuelles, en se donnant les moyens. Nous nous concentrerons sur les poids lourds et les utilitaires, afin d'éliminer au maximum les véhicules les plus polluants du cœur de cette zone à faible circulation d'émissions, c'est-à-dire en fait la zone la plus dense, celle qui concentre le plus de personnes. L'objectif que nous poursuivons est de faire diminuer les particules fines de 15 % et les dioxydes d'azote de 20 % d'ici 2020.

Enfin, nous allons travailler sur les innovations technologiques. Il est évident que lorsque nous développons les cleantechs, les Smart grids, nous développons un certain nombre de technologies nouvelles qui nous permettent d'avancer sur le plan de la qualité de l'air. C'est par exemple ce que nous faisons avec le projet Gaya de méthanisation de la biomasse. C'est ce que nous voulons faire sur la récupération de la chaleur fatale et l'injection dans nos réseaux de chaleur ; vous savez que nous sommes aujourd'hui à la veille de redéfinir un réseau de chaleur sur notre agglomération qui participera totalement de cette démarche.

Enfin, nous voulons viser sur la révolution numérique pour changer nos comportements et nous allons lancer, dans les semaines prochaines, quelque chose qui sera un peu le pendant de Big Booster mais qui sera concentré sur les problèmes de dépollution de l'air. En octobre, nous aurons une première réunion qui rassemblera tous les acteurs du numérique qui peuvent travailler sur le sujet de la dépollution de l'air. Nous profiterons de Pollutec qui, comme vous le savez, a lieu entre le 29 novembre et le 2 décembre, pour signer une charte avec un certain nombre d'acteurs professionnels et un certain nombre d'industriels. Enfin, en 2017, nous lancerons un appel à projets -comme nous l'avons fait avec Big Booster- pour pouvoir donner un certain nombre de prix à quelques projets qui nous seront présentés et qui nous permettront de traiter le sujet de la qualité de l'air dans notre Métropole.

Evidemment, il faut associer l'ensemble de nos concitoyens. On parlait tout à l'heure de ce que nous faisons en matière de pistes cyclables, de ce que nous faisons pour que la marche dans la ville soit plus agréable parce qu'il est clair que selon la qualité de l'environnement, les gens ont plus ou moins envie de se déplacer à pied. Nous allons lancer une campagne "Passez en modes actifs" de manière à pouvoir sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens.

Egalement, nous éditerons un guide des bonnes pratiques qui sera à la fois un guide sur support écrit et en même temps une campagne de prévention pour diffuser les gestes à adopter lors des pics de pollution. Enfin, une campagne ludique intitulée "L'air de rien" mettra en lumière les comportements vertueux en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

Le calendrier que nous avons est le suivant -je vous laisse le découvrir- pour aboutir en 2020 aux chiffres que j'énonçais tout à l'heure et ainsi aurons-nous fait un grand pas en avant sur l'amélioration de la qualité de l'air dans notre Métropole.

Voilà le plan que nous vous proposons, chers collègues.

Je vais donner la parole aux différents groupes. Nous commençons par le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération au doux nom évocateur d'une santé préservée nous présente les actions voulues par la Métropole, dans la suite du plan climat territorial de 2012, pour suivre les recommandations de l'OMS -comme il a été dit par Thierry Philip- sur la qualité de l'air, encore plus contraignantes que la réglementation européenne. Et pourtant, les niveaux de rejets mesurés sur certaines parties de notre territoire pour les particules fines ou ultra-fines en suspension classifiées cancérigènes et pour les rejets de dioxyde d'azote ne sont pas conformes aux normes européennes, ce qui montre que, même si les résultats ne sont pas encore suffisants, les actions menées commencent à porter leurs fruits.

Il est donc urgent de s'attaquer en profondeur à cette question, non seulement parce que nous risquons de fortes amendes de l'Union européenne mais aussi parce que 100 000 personnes en moyenne restent exposées chaque année à des seuils de pollution excessifs. Le Bureau européen de l'environnement a classé l'année dernière, Lyon au douzième rang des vingt-quatre grandes villes européennes. Nous aimerions bien remonter dans le tableau évidemment.

L'idée de ce plan Oxygène est de se donner les moyens d'atteindre les seuils de l'Organisation mondiale de la santé d'ici 2030 en prenant appui sur l'appel à projet Villes respirables du ministère de l'Ecologie pour lequel, en 2015, la Métropole a été désignée lauréate du fait de son engagement à mettre en œuvre des mesures volontaristes, plus radicales qu'avant, dans le domaine de la mobilité et des enjeux locaux, résidentiels, industriels ou agricoles. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce programme, essentiel pour l'avenir sanitaire de notre Métropole et serons vigilants sur son avancée.

Deux accents forts seront portés sur le transport en commun et sur le chauffage -comme énoncé précédemment par monsieur le Président Gérard Collomb-.

La rénovation de la Part-Dieu, comme de la Confluence, est aussi une formidable occasion de réfléchir et de faire réfléchir aux effets sanitaires des rejets énergétiques des entreprises. La promotion du biogaz sera aussi un axe envers le secteur agricole. Par ailleurs, le déclassement de l'A6/A7 va représenter un changement important pour redonner aux piétons et cyclistes "droit de rive droite du Rhône".

Restent quelques options qui n'ont pas encore remporté l'adhésion de tous, comme la circulation alternée, instaurée cette année à Paris. Personnellement, j'ai pu voir les bénéfices de cette mesure à Bogota, ville monstre de plus de 6,7 millions d'habitants et qui faisait autrefois concurrence à Mexico en termes de pollution. Or, dès 1998, le Maire a innové en instaurant des restrictions de circulation aux heures de pointe, l'alternance journalière des plaques d'immatriculation autorisées à circuler ; il a donné la priorité au TransMilenio, système de tram-bus ; il a créé un système de vélo, etc. Bogota est ainsi devenue une capitale plus sereine avec une circulation plus fluide. Cette dynamique redonne aussi à la ville un caractère plus efficace et in fine plus vivable.

Dans le même ordre d'idée, la possibilité d'organiser des manifestations avec "banalisation d'une grande artère de circulation" pourrait être promue et systématisée. Ces moments dédiés à l'humain dans la ville impactent favorablement sur la pollution atmosphérique mais participent aussi de l'essentielle éducation de chacun-chacune aux valeurs de l'éco-citoyenneté. Comme nous le signalions l'an dernier, il convient en effet de modifier en profondeur les comportements.

Enfin, le péage urbain est régulièrement évoqué mais nous réaffirmons notre souhait de voir étudiée la possibilité d'une carte multimodale.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, chers collègues, après la présentation du plan d'action pour les mobilités actives il y a quelques semaines, les élus UDI et apparentés se réjouissent aujourd'hui de pouvoir voter le plan Oxygène de la Métropole de Lyon.

Les études se multiplient et les résultats restent mauvais. L'atlas de la France toxique, très médiatisé en début d'année, classe Lyon comme la seconde ville la plus polluée derrière Marseille et devant Paris. Air Rhône-Alpes, dans son sondage de 2013, a montré une amélioration de la situation avec une diminution globale de 13 % entre 2004 et 2013 mais une baisse de seulement 8 % en bordure de voiries. Thierry Philip en parlait tout à l'heure, il est bien question ici de santé publique.

Aussi, nous avons soutenu avec force vos initiatives, monsieur le Président, pour obtenir le déclassement de l'axe A6/A7 et son futur aménagement en boulevard urbain. Nous soutenons de même le bouclage d'un premier grand périphérique "est" au niveau de l'A 432. Ce grand contournement permettant de soulager le boulevard Laurent Bonnevey ainsi que la rocade "est". Enfin, les élus UDI et apparentés se félicitent du déclassement d'ici la fin de l'année et de la réalisation de l'anneau des sciences soit confirmée.

Il était effectivement temps de mettre en place ce plan Oxygène.

Au-delà des propositions que vous faites, nous devons effectivement renforcer encore notre action dans le domaine des énergies renouvelables mais aussi dans le domaine de l'économie circulaire et locale, ainsi que des actions pédagogiques vis-à-vis de nos concitoyens, et particulièrement vis-à-vis des plus jeunes, vis-à-vis des scolaires.

Je souhaite terminer mon propos par un focus déplacements et particulièrement dans le cadre des trajets domicile-travail. En effet, 27 % des salariés des entreprises de la Métropole habitent à l'extérieur du territoire Métropolitain. Cela génère donc beaucoup de déplacements et également une source significative de pollution. Le taux d'occupation moyen d'un véhicule dans le cadre d'un déplacement domicile-travail est seulement de 1,1 personne ; autrement dit, lors des déplacements domicile-travail, l'immense majorité des conducteurs sont seuls dans leur véhicule.

Cela illustre la marge de progression importante de ce type de transport, transport que je qualifierai -un peu de manière provocatrice- de "transport collectif individuel". Pour augmenter significativement le nombre de passagers et promouvoir le covoiturage, il convient de mettre en œuvre des mesures incitatives fortes : attribution d'un statut covoitureur -et là nous aurons besoin d'applications nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) effectivement-, expérimentation des voies d'accès réservées covoitureur. J'ai noté avec plaisir, monsieur le Président, dans vos propos introductifs, que vous envisagiez à court terme, sur les portions de l'axe A6/A7 où il y avait trois voies, de faire des expérimentations sur la troisième voie pour les transports en commun et les taxis. Je pense qu'il serait important d'associer à cette expérimentation les covoitureurs et les transports en commun, créer des aires de covoiturage plus importantes en périphérie de la Métropole et également, pour avoir une action incitative forte, faciliter le stationnement à tarif préférentiel pour les covoitureurs avec trois personnes dans leur véhicule.

Toujours au niveau des transports, mais cette fois au niveau des transports en commun plus classiques, il nous paraît impératif que le travail entre la Région et la Métropole soit beaucoup plus étroit. En effet, pour réduire les déplacements en véhicules particuliers, il convient de booster notre réseau TER au niveau de l'aire métropolitaine.

Oui, monsieur le Président, Métropole et Région doivent porter un projet commun de Réseau express métropolitain (REM), ce réseau devant permettre d'identifier et de développer des lignes fortes et structurantes à l'échelle du bassin de vie lyonnais, ce réseau pouvant être constitué aussi bien par des trains, des cars ou des tram-trains. Et, en l'occurrence, le tram-train de l'ouest lyonnais pourrait être le premier axe structurant de ce futur Réseau express métropolitain. Dans notre esprit, ce sont ces lignes fortes identifiées qui devraient bénéficier prioritairement des investissements et qui devraient définir des fuseaux en termes d'urbanisme et donc de droit à construire dans le prochain plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Ce plan Oxygène est le bienvenu et nous voterons favorablement mais nous pouvons et nous devons aller plus loin pour l'environnement et le futur des nos enfants !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Merci, monsieur le Président et monsieur le Vice-Président Philip de cette présentation et des axes proposés, de passer à un stade supérieur, de proposer des axes de progrès, d'agir encore plus vite, de vouloir diminuer la pollution permanente, de dire que les seuils OMS sont les véritables objectifs.

Il est de bon ton -et cela a été redit en introduction- de dire que l'air, l'air que nous respirons est un bien commun parce que gratuit, partagé et accessible à tous. Permettez-nous d'interroger cette affirmation.

Peut-on vraiment dire qu'il est gratuit quand les coûts sanitaires et socio-économiques qui dérivent de sa dégradation s'élevaient en France à plus de 100 milliards d'euros, d'après un rapport du Sénat de l'an passé, donnée que monsieur le Vice-Président Philip a bien notée dans la délibération d'ailleurs. Et si l'air partagé est accessible à tous, c'est pour le moins avec des qualités bien différentes et donc des risques bien inégalement répartis. Près de 100 000 personnes sur notre territoire sont soumises à une pollution bien supérieure aux moyennes -cela a été dit aussi- : il s'agit en particulier de celles qui vivent le long des axes routiers les plus fréquentés et en certains endroits du cœur de la Métropole, dans ces "points noirs", sources en partie du contentieux avec Bruxelles ; populations bien souvent fragiles socialement, fragilité qui les rend encore plus sensibles aux effets sanitaires des pollutions, comme l'a bien montré l'étude d'impact en santé menée à Villeurbanne sur le quartier des Buers que madame la Conseillère Reveyrand a bien suivi, je crois.

Nous partageons le constat proposé par la délibération : des améliorations ces dernières années sur bien des polluants mais une situation qui reste critique concernant les dioxydes d'azote et les différentes particules minces.

Effectivement, si pour près de 40 % ces pollutions sont "importées", au sens où elles ne relèvent pas des activités internes à la Métropole, nous pouvons intervenir de façon efficace sur les 60 % restants.

La politique menée activement par la Métropole dans plusieurs domaines participe à la limitation, à la diminution de la pollution. Mais le constat est qu'un effort supplémentaire et durable est nécessaire pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des populations, et ce essentiellement dans les transports.

C'est pourquoi nous apprécions cette délibération qui inscrit la Métropole dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'air, tout comme nous apprécions le lancement d'une démarche de concertation pour préparer et définir un programme d'actions spécifiques ; concertation nécessaire pour co-construire un programme qui devra être ambitieux. Et, pour cela, il nous semble nécessaire d'afficher très vite les objectifs que nous voulons atteindre en 2020, dire si ce sont les normes européennes, cela permet de mesurer l'effort nécessaire, de le répartir aussi sur les trois années à venir.

Nous trouvons aussi positive la proposition de participer à l'atteinte des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé qui sont les véritables objectifs mais cela est bien timide de la fixer à l'horizon 2030. Pourquoi ne pas se fixer 2025 ? Parce qu'en effet, si nous atteignons d'ici 2020 les normes européennes, donc en trois ans si le plan prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pourquoi se donner tout à coup dix années supplémentaires pour atteindre les recommandations de l'OMS qui diffèrent essentiellement sur les taux de particules ?

Nous pensons que les actions spécifiques du programme devront s'attacher à atteindre ces valeurs. Voilà à tout le moins des objectifs à soumettre à étude, à discussion, à concertation.

En ce domaine, différents scénarios ont été réalisés par les services de la Métropole. Nous pensons qu'il est nécessaire qu'ils soient présentés aux Conseillers métropolitains tout comme aux habitants.

Tout comme nous souhaitons que soient réalisées les "cartes stratégiques de l'air" qui mettent en superposition les zones de pollutions et les concentrations humaines, seule manière de recenser l'ensemble des points noirs et de les prioriser. En effet, la priorité doit être donnée aux enfants qui sont très réceptifs à ces polluants, et ce d'autant plus qu'ils inhalent deux fois plus que les adultes ; par exemple, on pourrait dire que pour les enfants de l'école Michel Servet dans le premier arrondissement de Lyon, c'est un peu "le Bronx dans les bronches" tellement les concentrations et les taux sont élevés.

Parmi toutes les actions nécessaires, outre celles sur les foyers ouverts que vous avez bien précisées pour le chauffage individuel au bois, sur la rénovation thermique, sur l'épandage de pesticides, les plus importantes concerneront donc les transports et la réduction du trafic routier. Il faut donc bien travailler à apaiser et diminuer le trafic routier, d'autant plus que la part modale des véhicules thermiques diminue, d'autant plus que d'autres pratiques plus respectueuses du cadre de vie sont à l'œuvre et qu'il faut les encourager et continuer à les faciliter.

Apaiser le trafic, c'est tout d'abord le rendre plus fluide et, pour cela, limiter la vitesse maximale autorisée à 70 kilomètres/heure sur les pénétrantes et sur le périphérique Laurent Bonnevey.

Le déclassement effectif de l'autoroute A6/A7 entre Limonest et Pierre Bénite et sa transformation en boulevard urbain comportant des voies dédiées aux transports en commun, ou au covoiturage, ou aux taxis, va rendre concret un souhait que nous portons depuis des années. Ses effets sur la diminution de la pollution seront d'importance. Ce choix d'aménager pour apaiser est le bon. Il doit être étendu à tous les projets d'aménagement de voirie, d'autant plus ceux qui alimentent les points noirs. En ce sens -et j'y reviens-, les propositions faites pour le cours d'Herbouville dans le quatrième arrondissement de Lyon ne participeront pas suffisamment à résorber la tâche noire qu'est la sortie Rhône du tunnel de la Croix-Rousse et je redirai au Président David Kimelfeld, qu'éloigner la circulation des façades ne diminue en rien la pollution de fond.

Vous avez annoncé, monsieur le Président, vouloir mettre au débat le périmètre d'une zone à circulation restreinte aussi appelée "zone à basse émission". C'est une des priorités que la loi de transition énergétique favorise afin de protéger la santé des populations dans les zones soumises régulièrement à la plus forte pollution atmosphérique. Il nous semble indispensable que les deux villes de la Métropole les plus touchées par ces pollutions, Lyon et Villeurbanne, soient dans son périmètre. Mais d'autres communes le pourraient aussi. En tout cas, l'expertise d'Air Rhône-Alpes sur le sujet sera une aide à la décision, tout comme l'ensemble des enseignements issus des zones mises en œuvre dans 240 villes européennes. La réduction des émissions de polluants liées au trafic routier y est significative, l'amélioration de la qualité de l'air aussi.

Nous souhaitons que cette démarche -comme cela a été dit par un autre groupe précédemment- comprenne aussi des études sur la tarification des déplacements et pas seulement les péages de transit mais aussi la vignette multimodale qui, sur notre territoire, contribuerait efficacement autant qu'équitablement au financement des mesures ainsi qu'à la baisse des trafics.

Et si le plan doit être progressif, nous pensons qu'il est indispensable qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la restriction d'accès s'applique aux poids lourds mis en circulation avant le mois d'octobre 2001 et les véhicules utilitaires légers mis en circulation avant le mois d'octobre 1997. Ce sont les mesures que le Président de Grenoble-Alpes Métropole déclencherà lui-même en janvier 2017. Ce sont les mesures que la Maire de Paris met en place au 1<sup>er</sup> juillet de cette année en y ajoutant la restriction de circulation pour les véhicules personnels les plus polluants.

Ce que nous proposons, nous, c'est que cela doit être accompagné de mesures -et c'est déjà en partie fait à Lyon- permettant d'allier transport de marchandise et qualité de l'air t que cela soit étudié par la Métropole. Il faut pouvoir réexpédier les marchandises en véhicules écologiquement responsables.

Et si; de ce point de vue, la Métropole expérimente des Centres de distribution urbaine et intègre la logistique dans les documents d'urbanisme comme le PLU-H, il faut maintenant peut-être passer à la phase généralisation : intégrer cette logistique urbaine dans l'aménagement du territoire et dans la problématique foncière, encourager les pratiques innovantes et le report vers des alternatives à la route, comme le fret fluvial par exemple, pour permettre d'aller vers une logistique urbaine durable sur notre agglomération et, par là même, de soutenir le dynamisme et la compétitivité des entreprises grand lyonnaises.

J'en termine pour dire que le 1<sup>er</sup> juillet verra le déploiement des certificats de qualité de l'air, dispositif qui permet de classer les véhicules en fonction de leur niveau de pollution, outil mis au service des collectivités locales qui souhaitent conduire des politiques volontaristes en faveur de la qualité de l'air. Ce serait un premier signe que d'équiper l'ensemble de la flotte de notre Métropole et pourquoi pas de nos 59 Communes.

Voilà, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Monsieur le Président et chers collègues, parmi les facteurs qui concourent à l'attrait de notre Métropole, on cite souvent son dynamisme économique, l'efficacité de son réseau de transports, la qualité de ses aménagements urbains et de ses espaces verts, son patrimoine architectural et la réputation de sa gastronomie. A l'inverse, on ne pense pas toujours à la qualité de l'air ; c'est pourtant un élément essentiel de la qualité de vie en milieu urbain. Inévitablement, et parce que les grandes villes sont des lieux de concentration de richesses et d'hommes, elles subissent différentes pollutions : les activités industrielles, le chauffage, les transports, etc.

Des polluants présents dans l'air, nous en respirons tous les jours. Ils ont des effets directs sur l'environnement et sur notre santé. La nouvelle Agence nationale santé de la publique vient de révéler qu'avec 48 000 morts par an, la mauvaise qualité de l'air était la troisième cause de mortalité dans notre pays, derrière le tabagisme (78 000 morts) et l'alcoolisme (49 000 morts). Du point de vue économique, le Sénat -vous l'avez rappelé tout à l'heure- a évalué en 2015 à 100 milliards d'euros les coûts sanitaires annuels et socio-économiques de la pollution de l'air extérieur.

Notre Métropole, compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air, affiche le plan Oxygène lancé le 21 juin par notre Président -ce dont nous nous réjouissons tous- sur cet enjeu majeur, ce qui devenait urgent, notre Métropole ne respectant pas les seuils réglementaires fixés par l'Union européenne pour certains polluants comme le dioxyde d'azote et les particules fines, notamment aux abords des axes routiers majeurs et en cœur d'agglomération.

Le Grand Lyon dispose d'ailleurs d'importants leviers d'action pour réduire les principales sources d'émissions polluant l'atmosphère par sa politique des déplacements en améliorant l'offre de transports en commun et des mobilités douces, sa politique de l'habitat en améliorant la performance énergétique des logements mais aussi au titre de sa compétence en matière de développement économique en rendant nos activités productives plus respectueuses de l'environnement.

Les efforts déployés au cours de ces dix dernières années en matière de transports ont déjà produit des effets positifs puisque la qualité de l'air sur la Métropole s'est améliorée sensiblement.

Aujourd'hui, en inscrivant la Métropole dans le cadre d'une stratégie globale en faveur de la qualité de l'air avec des objectifs ambitieux à atteindre, conformes aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, notre action prend une nouvelle dimension.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient la démarche Métropole respirable autour des actions prioritaires proposées que sont les émissions liées au transport et au chauffage individuel au bois non performant. L'appui de l'association Air Rhône-Alpes -devenue depuis quelques jours Atmo Auvergne et Air Rhône-Alpes- sera précieux pour nous accompagner tout au long de cette démarche. Assurer un suivi et une évaluation des actions engagées au regard des objectifs fixés est en effet indispensable pour la rendre crédible.

Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que la qualité de l'air ne se réduit pas aux seules émissions de polluants en rapport avec les activités humaines. Pour de nombreux habitants, la nature elle-même a un impact important sur le ressenti de la qualité de l'air ; je fais ici référence aux différents polluants allergisants, notamment à l'ambrosie, pour laquelle vous connaissez ma grande passion et au partenariat que nous devons poursuivre avec le réseau national de surveillance aérobiologique.

A ce propos, signalons que la Société européenne d'aérobiologie organise à l'université berges du Rhône, du 18 au 21 juillet, son 6<sup>ème</sup> symposium international au cours duquel 150 médecins et biologistes de 31 pays

européens, asiatiques et nord-américains échangeront sur l'aspect aérobiologique de la qualité de l'air. Nous regrettons seulement que les 5 000 ou 6 000 € nécessaires à l'organisation d'une nouvelle cérémonie à l'Hôtel de Ville de Lyon n'aient pas pu être trouvés par la commission animée par Guy Corazzol.

Cependant, notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous propose d'adopter les recommandations de l'OMS comme objectif global à atteindre en 2030 et nous soutenons cet objectif. Ce plan Métropole respirable, ou plan Oxygène, doit aboutir à des propositions qui seront soumises à une consultation des habitants, des Communes et autres acteurs de la qualité de l'air ; en tout cas, c'est qui est écrit dans la délibération et je regrette qu'aucun des intervenants ne l'ait évoqué dans la présentation. Nous pensons qu'on devrait arriver à un programme détaillé et définitif en fin d'année 2016. Nous pensons qu'il faudra prendre le temps nécessaire et que ce délai paraît un peu court, d'autant qu'il faut l'articuler avec les pouvoirs de police des Maires.

Cependant, pour un vrai débat citoyen, il faut faire appel à l'intelligence des habitants et éviter le catastrophisme qui conduit le plus souvent à des réactions populistes. L'étude récente plaçant l'impact sanitaire des particules fines au même ordre de grandeur que le tabagisme et l'alcool doit, par exemple, être présentée en soulignant les progrès qui ont été faits ces dernières années et qui peuvent donc être poursuivis et bien entendu en évitant toute conséquence parasite du type de celle qu'a citée Thierry Philip : "Le tabac, on s'en fout puisque de toute façon l'air est déjà pollué", d'autant que la responsabilité respective du tabac et des poussières, dans les évaluations de décès, n'est pas identique. J'aurais souhaité que Thierry Philip précise la notion de décès prématurés parce qu'un décès prématuré de trois ans à cause des pollutions ou n'est pas de même nature qu'un décès prématuré de quinze ans par tabagisme.

L'excellent film-documentaire *Demain* montre qu'on peut tenir sur ces enjeux cruciaux un discours positif qui appelle à l'effort de compréhension et d'action, loin du marketing des peurs dont beaucoup d'ONG états-uniennes sont spécialistes, loin du slogan "Penser global, agir local" qui paraît si naturel que personne ne réalise qu'il nous pousse donc à ne pas penser sur nos actions locales, autrement dit à ne faire qu'appliquer sans réfléchir ce que l'idée dominante du moment nous propose et qu'il ne faut évidemment pas agir globalement, c'est-à-dire faire de la politique pour changer de société.

C'est au contraire en faisant de la politique qu'on peut répondre à ce sentiment que de toute façon tout le monde triche, après le scandale de la fraude aux normes d'un constructeur automobile. C'est la puissance publique qui a la responsabilité d'organiser les contrôles et les mesures et, comme nous avons Air Rhône-Alpes pour l'air ou l'ASN pour le nucléaire, il faut une agence publique de contrôle des émissions des véhicules ou systèmes potentiellement polluants.

De même, il faut tenir compte des données qu'a rappelées Thierry Philip : sur quinze ans, on a une forte baisse de l'ensemble de nos émissions et donc l'enjeu qui nous est posé c'est bien de poursuivre ces efforts parce que, si nous avons la même baisse des émissions dans les dix prochaines années que celle que nous avons dans les quinze dernières, nous serons certainement proches de l'objectif des normes de l'OMS.

Il faudrait d'ailleurs une étude sur une plus longue durée car je suis convaincu qu'aujourd'hui, nos enfants respirent dans l'agglomération un air beaucoup moins pollué que celui que nous respirions il y a cinquante ans. Je peux citer les chiffres de la chaufferie urbaine de Vénissieux, dont les émissions en soufre et en azote ont été divisées par vingt depuis les années 1980, ou celles de l'usine Carbone Savoie qu'a citée Thierry Philip, le plus grand émetteur de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) du sud-est de la France jusqu'en 2011 et dont l'investissement sur de nouveaux systèmes de filtration a divisé les émissions par dix.

De même, il faut redire que la qualité de l'air est d'abord un phénomène météorologique global et que les nuages ne s'arrêtent pas aux frontières. On le dit en général des nuages radioactifs mais c'est vrai aussi des nuages de poussières. Faire appel à l'intelligence, c'est aussi donner les éléments de connaissance, par exemple sur l'impact du foehn-vent dont on sait qu'il transporte des sables- sur les poussières ou sur l'impact des mines géantes de Cologne en Allemagne (100 kilomètres carrés d'exploitation de charbon à ciel ouvert).

De la même manière, la baisse de la part de l'industrie dans la pollution doit être rapportée à l'évolution de l'activité industrielle car nous avons bien une forte désindustrialisation, et notamment de l'industrie lourde. Il y a donc la part liée à l'activité et la part réelle des industriels qui ont fait d'énormes progrès sur les processus eux-mêmes, pour des raisons économiques bien sûr afin de réduire leur consommation énergétique mais aussi pour respecter des normes leur permettant de maintenir leur site, ce qui était le cas de Carbone Savoie en 2011.

Il nous faut, de ce point de vue, des analyses plus précises sur les principaux sites facteurs d'émissions et, comme on le fait dans les PPRT, mettre en place des démarches partenariales fixant des objectifs de réduction avec maintien de l'activité. On peut penser, par exemple, à la raffinerie de Feyzin dont les incidents répétés en 2015 inquiètent les riverains, même si son nuage noir se dépose en général au loin, à l'est, bien en-dehors de

l'agglomération, ce qui permet de constater qu'il n'y a pas d'impact local. On peut inclure dans ces démarches nos efforts de valorisation énergétique ; cela a été fait sur nos installations de traitement d'eau.

Enfin, nous voulons dire clairement que nous refuserons toute mesure de gestion des pics de pollution qui ne prendrait pas en compte son impact social. Interdire les véhicules les plus polluants est évidemment une mesure qui revient à une ségrégation sociale, autorisant les possesseurs d'énormes 4x4 ou berlines dernier cri au détriment des vieux véhicules que beaucoup d'habitants de nos banlieues font durer le plus longtemps possible.

Nous proposons des axes d'études alternatifs à une interdiction qui serait, pour nous, ségrégationniste :

- la gratuité des transports collectifs les jours de pics de pollution, mesure simple et qui affirme le principe du droit pour tous à l'accès à l'agglomération ;
- un nombre de passagers minimum pour tout véhicule, ce qui revient à réduire le nombre global de véhicules et à responsabiliser tous les usagers ;
- l'organisation du covoiturage sur voiture propre avec des aires, comme on en trouve en zone rurale, autour des points d'entrée dans l'agglomération, lieux qui peuvent aussi être des lieux d'animation et de sensibilisation ;
- voire, pour les pics vraiment les plus forts, une interdiction totale des véhicules pendant une certaine durée ; cela peut paraître exagéré mais les 50 000 morts du tabagisme ont bien conduit à une interdiction dans les lieux publics ;
- enfin, une réflexion particulière sur les véhicules professionnels qui ont été cités tout à l'heure, pour lesquels, là aussi, il y a inégalité entre la grande entreprise qui peut financer des véhicules propres et l'artisan qui fera durer sa vieille camionnette. Il nous faut certainement une réglementation contraignante facilitant le renouvellement rapide du parc avec une aide financée par une taxe assurant la solidarité du secteur, en incluant les bénéficiaires, distributeurs, promoteurs.

C'est avec l'ensemble de ces éléments que nous contribuerons au débat pour une démarche de Métropole respirable avec les habitants.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je me suis longtemps demandé pourquoi toutes ces maladies, ces gênes au niveau des voies respiratoires ne suscitaient pas plus de réclamations dans la population. Comme une fatalité parce que nous sommes tous producteurs de cet état de fait ? Plutôt parce que l'air, comme sa pollution, ne se voit pas ? C'est la bonne raison qui m'était apparue il y a une vingtaine d'années.

Cette remarque est toute relative et tend à ne plus être exacte. En effet, certains polluants sont très salissants et je ne vous conseille pas de mettre du linge blanc à sécher aux Buers ou aux Brosses. Il en ressortira sec, surtout en ce moment, mais tout noir. Je précise que les Brosses ou les Buers sont des quartiers politiques de la ville de Villeurbanne. L'amélioration de la qualité de l'air, c'est avant tout un enjeu de santé publique mais aussi de réduction des inégalités sociales car ce sont les populations les plus défavorisées qui en sont le plus souvent les victimes.

On peut considérer que la qualité de l'air s'est améliorée dans les dix dernières années mais la densité grandissante dans notre agglomération produit une population grandissante et ce sont d'autant plus de déplacements au cœur de notre Métropole. Notre action devra en être d'autant plus exigeante.

A ce titre, je soulignerai l'action originale d'une structure qui nous a été présentée lors de la remise des prix du Challenge de la mobilité la semaine dernière ici même, qui travaille sur la production de non-mobilité. Comment revoir nos actions (collectivités ou entreprises) pour supprimer des déplacements inutiles ?

Si les pics de pollution sont nombreux, c'est parce que la pollution de fond est importante. Notons au passage que les pics ou le fond sont déterminés par des normes qui sont loin d'être les mêmes selon que l'on s'en réfère à l'Union européenne ou à l'OMS. Comme vous, j'aurais plutôt tendance à faire confiance à l'OMS. Pour exemple, les seuils de PM10 sont à 40 microgrammes par mètre cube pour l'Europe et à 20 pour l'OMS ; pour les PM2.5, ils sont à 25 pour l'Europe et à 10 pour l'OMS.

Quand on sait qu'il en va de notre santé puisque plus les particules générées sont fines, plus elles pénètrent dans notre organisme depuis les voies respiratoires jusqu'à notre cœur et même notre cerveau pour les plus fines, on comprend l'ampleur de la question.

Globalement -je veux dire tous polluants confondus-, la nouvelle étude de l'Institut national de veille sanitaire -citée par nombre d'intervenants avant moi- vient ici mettre en évidence ce qui était su depuis longtemps : la pollution de l'air réduit de deux ans l'espérance de vie en France.

A cette occasion, je veux citer un article de Florence Roussel dans la presse, qui prend pour unique exemple une Commune de notre Métropole : "Par exemple, si la Commune de Villeurbanne, où l'on mesure une concentration de 18 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle en PM2.5, réussissait à abaisser cette concentration au niveau d'Angers (ville de taille équivalente de 150 000 habitants) où la concentration est de 12 microgrammes par mètre cube en moyenne, les bénéfices seraient conséquents". On se serait bien passé de cette célébrité !

On ne peut donc que se louer du lancement de cette démarche globale, Métropole respirable, d'amélioration de la qualité de l'air, elle-même inscrite dans l'appel à projets Villes respirables de l'Etat et dont nous sommes lauréats.

Le plan d'action touche tous les domaines d'organisation de la cité. La qualité de l'air extérieur comme de l'air intérieur interroge tant les politiques de mobilité que de construction, d'énergie, de politique industrielle ou agricole.

Pour ce qui est des transports et de la mobilité générateurs de toute une série de polluants, le plan proposé est volontaire en réduisant le trafic. Mais je crois qu'on a encore beaucoup à faire sur le déplacement piéton -comme le disait le Président- avec des cheminements paysagers, qui bénéficieraient au passage à la biodiversité. Aujourd'hui, la ville n'est vraiment pas faite pour celui qui marche.

A la lecture du plan Oxygène, la question du transport de marchandises en ville occupe une place relativement marginale. Peu de précisions concrètes sont données, à ce stade, sur la manière dont la Métropole va investir cette thématique, au-delà de la contrainte sur les véhicules les plus polluants. Des espaces de logistiques urbains sont-ils prévus dans les programmes d'aménagement à venir ? Une véritable stratégie du dernier kilomètre sur le cœur d'agglomération avec des plateformes logistiques organisées sur le territoire est devenue une nécessité.

Ce plan Oxygène est remarquable, sauf que le déclassement de l'A6/A7, tant vanté dans les médias, y est considéré uniquement avec le prisme lyonnais. Tant mieux pour les habitants de Lyon qui vont être soulagés et mieux respirer. Mais que dire du report de circulation sur les voies est de l'agglomération, la rocade est notamment ? La construction d'une voie nommée Anneau des sciences par un bel effet de communication serait-elle la solution ? Pas sûr... En tout cas, les temporalités différentes laissent douter de son efficacité.

Ce plan Oxygène est remarquable, sauf qu'on y constate tout de même une grosse lacune : rien sur un éventuel déclassement du périphérique Laurent Bonneval (D434) ou, pour le moins, une réduction de la vitesse à 70 kilomètres/heure sur cette voie à caractère autoroutier et pourtant située en pleine ville.

Les populations de l'est de l'agglomération sont oubliées et, au premier chef, celles qui sont les plus fragiles socialement, celles de Villeurbanne Les Buers, Villeurbanne Les Brosses, Bron-Parilly. La réduction à 70 kilomètres/heure des axes à 90 kilomètres/heure aujourd'hui fait pourtant partie des mesures du plan de protection de l'atmosphère de 2014 arrêté par le Préfet.

La station périphérique de mesures des polluants de l'air mise en place par Air Rhône-Alpes -qui a changé de nom aujourd'hui- a permis de constater que la situation à Villeurbanne est identique à celle de la station La Mulatière A7 sud lyonnais, considérée comme un point noir routier en matière de pollution de l'air.

Les mesures faites aux Buers lors d'une étude impact en santé -qui vient d'être citée précédemment- réalisée selon le protocole de l'OMS révèlent des niveaux de dioxyde d'azote élevés par rapport aux valeurs réglementaires, avec des concentrations mesurées jusqu'à 67,7 µg par mètre cube, supérieures à l'objectif de qualité de l'air de 40 µg par mètre cube. Elles font apparaître également un niveau de benzène élevé. Cette étude met en évidence l'impact des nuisances sur les problèmes respiratoires (asthmes, bronchiolites, affections hivernales) ainsi que sur la régulation du métabolisme glucido-lipidique qui est un des facteurs d'explication des surcharges pondérales (surpoids et obésité).

En réduisant aussi les émissions sonores, une telle mesure serait une mesure forte de qualité de vie et de santé humaine. La réduction des vitesses, on le sait, permet une reconquête de la voirie permettant de recréer un paysage urbain ; elle augmente les débits en période de pointe et limite fortement le taux d'accidents. C'est une mesure de réduction des nuisances indispensable pour redonner un peu de qualité de vie aux quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville bordés par le périphérique. C'est une mesure de lutte contre les inégalités sociales.

Après ce focus plus localisé mais pas seulement villeurbannais car il concerne Bron et Vénissieux également, le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller CURTELIN** : Monsieur le Président, chers collègues, sur le territoire du Grand Lyon, la qualité de l'air est globalement en amélioration depuis ces dix dernières années mais ne nous réjouissons pas trop vite.

Malgré les progrès observés, les résultats sont insuffisants pour respecter les seuils réglementaires européens et ceux de l'OMS plus exigeants. Les Grands Lyonnais en sont bien conscients puisque 83 % d'entre eux placent la qualité de l'air en tête de leurs préoccupations environnementales et de leur cadre de vie, et ce à juste titre. La pollution atmosphérique provoque dix fois plus de décès chaque année que les accidents de la route. Mais la pollution atmosphérique n'est pas une fatalité mais une responsabilité partagée et collective, dont l'origine peut être souvent locale mais parfois importée.

Oui, le programme est ambitieux mais il est plus que nécessaire, il est vital ; vital pour des raisons sanitaires et environnementales évidentes mais également parce que la qualité de l'air est un élément fondamental du cadre de vie et contribue à l'attractivité du territoire. La Métropole est reconnue comme un des territoires les plus attractifs en France mais sa qualité de l'air reste un des critères négatifs. La Métropole de Lyon se veut innovante, attractive, elle se doit d'être exemplaire. C'est pourquoi son engagement doit être concret dans cette démarche.

Aujourd'hui, le programme Métropole respirable issu de l'appel à projets Villes respirables lancé par l'Etat en 2015 permettra de consolider l'efficacité des actions déclinées par la Métropole mais s'attachera en particulier à travailler sur deux sujets : les émissions polluantes liées aux transports et celles provenant du chauffage urbain individuel.

Au premier abord, les deux thèmes peuvent apparaître restrictifs mais ils s'attaquent aux principaux émetteurs des polluants primordiaux : les particules fines, le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote. Le chauffage détient une lourde responsabilité dans l'origine locale des particules, surtout en période hivernale. Les émissions des particules liées au chauffage sont issues à 86 % du chauffage individuel au bois non performant. En raison d'une combustion imparfaite, les températures nécessaires pour dégrader totalement le combustible ne sont pas atteintes. La mauvaise qualité du combustible augmente la production et l'émission des particules. La production générée par les transports dans l'agglomération représente près de 67 % des émissions d'oxyde d'azote.

Il apparaît donc important d'agir sur les deux secteurs tout en gardant une cohérence et un suivi avec les actions engagées à présent car c'est bien la transversalité et les synergies qui contribueront à l'efficacité des résultats. C'est du moins l'intention de ce plan. Cependant, nous voulons avoir la garantie que ce plan sera assorti d'une procédure d'évaluation et que ce résultat sera communiqué à l'ensemble des citoyens.

Bien que non abordés dans ce dispositif, les rejets atmosphériques des industries ont nettement diminué. Ils restent néanmoins prépondérants en matière de particules et ne sont pas anodins en ce qui concerne les autres polluants caractéristiques. Il conviendra donc de poursuivre les partenariats et de ne pas relâcher les efforts entrepris avec les acteurs du secteur parallèle au plan Métropole respirable.

Si nous pouvons nous accorder sur la nécessité d'un tel programme et l'approuver, nous souhaitons souligner quelques points.

Oui, bien sûr, l'incitation à l'utilisation des transports en commun doit être accentuée. Pour cela, des mesures telles que la gratuité des transports les jours de pollution sont à appliquer réellement, à l'instar d'autres métropoles. Mais, en amont, il faudrait que le SYTRAL intègre dans sa stratégie de développement la couverture d'une offre égale des territoires au sein de la Métropole. Pour n'évoquer qu'eux, le Val de Saône et l'ouest lyonnais sont confrontés à des problèmes encore non résolus d'offre insuffisante et ne permettent pas de rejoindre les lignes cadencées. Quelles solutions reste-t-il alors aux habitants, sinon de continuer à utiliser leurs véhicules ? Sans oublier les lignes ferroviaires ou tram-train, voire la mise en place de navettes fluviales qui seraient déjà un début de réponse mais qui ne demeurent que des projets non aboutis ou avortés.

Il ne faudrait pas que le plan Métropole respirable génère une Métropole à deux vitesses et qui, faute de structures mises en place en amont, ne resterait qu'à l'état de vœux pieux. Nous attendons de ce plan une véritable transversalité et la prise en compte des territoires de façon égale, notamment sur les interventions liées aux transports, en cohérence avec les orientations du développement du SYTRAL.

Il apparaît clairement sur les éléments cartographiques que les axes majeurs de circulation entraînent une exposition importante au dioxyde d'azote, principalement le centre de l'agglomération et le boulevard périphérique. Mais n'oublions pas la proximité de l'A6/A7 qui traverse l'agglomération du sud vers le nord et l'ouest. Différentes opérations comme le déclassement de l'A6/A7 ne pourront porter leurs véritables fruits que si la solution de l'Anneau des sciences ou du contournement voit le jour.

Enfin, en ce qui concerne le chauffage au bois résidentiel, est-il utile de rappeler de s'appuyer sur les Conférences territoriales de Maires ? L'habitat individuel plus concentré dans les communes périphériques abrite ce type de chauffage au bois. Néanmoins, il nous paraît nécessaire de relier cette action à celle des travaux de rénovation et d'isolation en insistant sur le choix et la qualité des matériaux utilisés quant à leur impact écologique. En effet, la production de polystyrène, laine de roche ou de verre, génère une pollution conséquente mais déportée.

Enfin, le brûlage à l'air libre de végétaux est loin de représenter une part anodine dans l'émission des particules fines. Comme nous le répétons, nous appelons au développement des déchèteries adaptées, qui font défaut dans certains secteurs ou sont saturées. C'est un point que nous avons d'ailleurs évoqué dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain mais sur lequel la Métropole ne répond pas totalement aux attentes des Communes.

Si la Métropole souhaite travailler en cohérence et en toute cohésion sur l'ensemble de ses différentes politiques publiques, nous la soutenons mais elle doit davantage s'employer à plus de transversalité et à une prise en compte des Communes. Les défis ne peuvent être relevés que s'ils sont partagés et si l'ensemble des acteurs sont écoutés, entendus et partie prenante.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, la qualité de l'air est une préoccupation pour nous tous car bien plus que notre confort de vie, elle impacte directement notre santé. L'étude publiée la semaine dernière par Santé publique France estime à 48 000 le nombre de décès en France attribuables à la pollution de l'air. Cela fait de cette dernière l'une des causes majeures de décès, juste derrière le tabac et l'alcool.

Au cours de ces dix dernières années, grâce à une politique du Grand Lyon engagée et volontariste, nous sommes parvenus à obtenir des résultats notables : une baisse de 85 % des dioxines, de 74 % des oxydes de soufre, de 50 % du dioxyde d'azote et des particules fines sur notre territoire.

Néanmoins, ces niveaux restent trop élevés et continuent à porter atteinte à notre santé, comme l'illustrent les 42 jours de l'année 2015 durant lesquels le dispositif préfectoral d'alerte pollution a été déclenché. Les particules fines, responsables des trois quarts de ces déclenchements, sont issues des activités industrielles pour environ un tiers, du transport pour un autre tiers et, dans la même proportion, de l'activité résidentielle et tertiaire et notamment du chauffage au bois individuel non performant, comme cela vient d'être dit.

Face à ce constat préoccupant, la Métropole de Lyon a choisi d'intensifier son action en s'inscrivant très rapidement dans l'appel à projets Villes respirables lancé par l'Etat en 2015.

Notre engagement Métropole respirable se traduira par nombre de mesures très concrètes pour développer les transports en commun, comme par exemple le T6 pour les hôpitaux est ou le métro pour les hôpitaux sud, pour inciter fortement aux mobilités actives, c'est-à-dire aider nos concitoyens à abandonner la voiture pour le vélo ou la marche.

Il prévoit aussi d'améliorer l'isolation thermique des logements, de soutenir le renouvellement des chauffages individuels au bois non performants qui sont responsables du quart des émissions de particules, ce qui est considérable (8 % des ménages, un quart des émissions de particules).

D'autres mesures innovantes comme des audits énergétiques des entreprises ou la mise en œuvre d'une charte "chantiers propres" sont prévus ainsi que, bien sûr et toujours, le soutien aux énergies renouvelables et récupérables.

Enfin, ce plan comprend des projets relatifs aux grandes infrastructures qui marqueront fortement le paysage de notre Métropole mais aussi qui auront un impact majeur -et c'est moins visible- sur la qualité de l'air :

- réduction puis interdiction totale des poids-lourds sous le tunnel de Fourvière d'ici 2020 ;
- création d'une zone de circulation à faible émission de pollution au cœur de notre agglomération. Dès 2017 seront progressivement exclus les poids-lourds et utilitaires les plus polluants.
- déclassement de l'autoroute A6/A7 de Limonest à Pierre-Bénite -dont nous reparlerons au prochain Conseil- et, dans ce cadre, mise en place d'une voie réservée aux transports en commun et aux taxis ;
- enfin, étude de la réalisation, à plus long terme, de l'Anneau des sciences.

Je note pour finir la prise en compte de la thématique de la qualité de l'air dans la révision du PLU-H et du plan des déplacements urbains (PDU), ce qui, à mon sens, est un fait notable de la prise en compte de cet indicateur dans l'ensemble de nos politiques publiques.

Sur la forme, mes chers collègues, je veux souligner également la volonté d'associer les habitants et les territoires puisque les propositions de ce plan seront soumises à leur consultation pour aboutir à un programme, fin 2016 et un calendrier de mise en œuvre jusqu'en 2020 car la réussite d'un programme de cette ambition dépend bien sûr de la nécessaire implication des Communes et de chacun d'entre nous. Pour relever un tel défi de santé publique, nous devons tous travailler de concert. Il est évident que de telles réalisations à l'échelle métropolitaine ne pourront voir le jour qu'avec l'adhésion de tous et notamment des Communes impactées. Contrairement à ce que nous voyons ailleurs, nous refusons de jouer les territoires les uns contre les autres : l'enjeu majeur, celui de la qualité de vie et de la santé de nos concitoyens, réclame une vision partagée et un travail collectif, tel que celui entamé lors de la réunion des Maires en avril dernier.

Les groupes Socialistes et républicains métropolitains et Rassemblement démocrate Lyon Métropole voteront avec enthousiasme ce rapport qui traduit l'engagement plein et entier de la Métropole pour l'amélioration de la qualité de l'air. Nous nous impliquerons totalement dans ce chantier historique pour notre agglomération qu'est le futur déclassement d'autoroute A6/A7.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, chers collègues, l'objet de cette délibération est d'améliorer la qualité de l'air de notre Métropole. La présentation qui a été faite par notre collègue Thierry Philip est complète et nous donne des éléments d'appréciation qui sont d'un grand intérêt.

Notre groupe Les Républicains et apparentés ne votera pas contre et votera positivement dès lors qu'il s'agit de favoriser la santé de nos habitants ainsi que la qualité de notre environnement.

Le point particulier est que cette délibération mentionne un certain nombre de principes dans les trois domaines qui génèrent une pollution de l'air : transports et mobilité, habitat et activité économique.

Pour autant, nous avons plusieurs interrogations quant aux moyens qui seront mis en œuvre pour arriver aux objectifs fixés par le plan Villes respirables en cinq ans, mis en place par le Gouvernement et pour lequel notre Métropole a été retenue.

Ces engagements nous obligent à agir avant 2020, plus exactement pour l'année 2020. Le délai qui nous reste est assez court et il faut donc que la délibération qui est soumise -et qui présente d'ailleurs beaucoup d'intérêt, je le redis- trouve des éléments de concrétisation finalement assez rapidement.

Je voudrais, chers collègues, insister sur deux sujets principaux :

- le premier c'est qu'effectivement, en matière de développement économique et en tous les cas sur l'action menée par l'ensemble des industriels de notre territoire, on peut constater avec satisfaction que le travail a été fait et que le progrès, depuis plusieurs années, a été réel en la matière ; c'est un point important qu'il convient de souligner ;

- le deuxième point est celui lié à l'habitat et au logement.

Vous avez rappelé et souligné, à juste raison, la difficulté du chauffage au bois qui représente 25 % des émissions des parties polluantes mais nous aurions souhaité interroger la Métropole et les personnes responsables de ce dossier sur un autre point qui n'est pas abordé et dont on ne connaît pas -en tous les cas à ce stade- suffisamment d'éléments d'appréciation : c'est celui lié aux pollutions intérieures des habitats particulièrement généré par les matériaux utilisés ou qui peuvent être utilisés par les constructeurs de logements. Sur ce point-là, nous n'avons pas d'information, en tous les cas à ce stade.

Le deuxième point, bien sûr, c'est le grand sujet des déplacements et finalement de la mobilité. Notre groupe souhaite rappeler que l'enjeu premier c'est évidemment d'avoir une vision de l'ensemble des déplacements sur la Métropole et de pouvoir mettre en œuvre cette vision. Un certain nombre de dossiers sont déjà mis en route et des aménagements de voirie ou de mise en place de renforcement de transports en commun depuis des années ont permis de gagner des parts de marché -si je puis me permettre de m'exprimer ainsi- en matière de pollution de l'air.

Le témoignage du sud-ouest fait que le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à l'hôpital Lyon sud -mais déjà dans la situation actuelle- va permettre à des habitants de laisser leur voiture au profit du métro. Mais là n'est pas tout à fait la question. La question est que vous avez annoncé, il y a maintenant quelques jours et notamment à l'occasion de la conférence de presse du 20 juin dernier, qu'il y avait une possibilité -et c'est de toute manière dans l'engagement qui est pris ce soir- de mettre en place un dispositif de péage urbain.

La question qui se pose en la matière est moins sur le principe -dont on peut discuter, bien évidemment- que sur le périmètre qu'il conviendra de définir pour savoir précisément quels seront ces enjeux et de quelle manière les choses pourraient se mettre en place -sans compter que la volonté de protéger le cœur de notre Métropole est bien compréhensible, compte tenu des éléments que nous avons-. Encore faut-il que, pour les territoires en dehors de ce périmètre, il y ait une appréciation particulière quant aux effets de la décision de ce soir.

Cela pose peut-être aussi la question du développement d'autres moyens de transports en commun complémentaires, au-delà du métro, qui peuvent être le tramway ou d'autres dispositifs, comme le train, qui ont été évoqués tout à l'heure, mais également la mise en place sans doute de parcs-relais plus importants que ceux qui existent aujourd'hui, voire la mise en œuvre de sous parcs-relais intermédiaires qui pourraient permettre finalement de gérer, sous forme de filtres, l'arrivée des différents modes de déplacements, singulièrement automobiles, sur le cœur de notre Métropole. Sur ce point-là, nous avons délibéré au mois de septembre 2015 -sauf erreur de ma

part- pour une étude relative à ce sujet. Pourriez-vous nous dire à quel moment nous aurons le résultat de cette étude et dans quelles conditions nous allons pouvoir débattre ensemble de la mise en œuvre -oui ou non d'ailleurs mais probablement- de ce péage urbain à l'échelle de notre Métropole ? Cela me semble absolument nécessaire.

Enfin, sur les actions particulières qui ont été évoquées, évidemment, la plus symbolique d'entre elles est le déclassement de l'A6/A7 pour lequel notre groupe a un avis favorable, il n'y a pas de difficulté.

S'il faut revenir sur le tout voiture, il faut aussi ne pas exclure la voiture ! D'autant que nous allons bénéficier -et tant mieux- d'évolutions technologiques en matière de déplacements, et singulièrement d'un parc automobile électrique peut-être de plus en plus important -ce qui est souhaitable, je le redis-. Comment anticiper l'arrivée de ce parc automobile nouveau qui finalement ne supprimera pas la voiture de nos plans de circulation ? C'est un sujet qui mériterait bien sûr d'être discuté.

Voilà ce que nous souhaitons dire à ce stade sur cette délibération. Cela n'est pas évoqué dans la délibération -mais c'est peut-être normal- encore qu'on aurait pu avoir des éléments sur les aides potentielles que nous pourrions mettre en place, en particulier sur l'aide aux personnes les plus en difficulté et dans les logements les plus dégradés et pour lesquelles nous souhaiterions pouvoir agir assez vite.

Voilà, monsieur le Président, les observations que je souhaitais faire pour le compte du groupe Les Républicains et apparentés qui, je le redis, sous le bénéfice de ces quelques questionnements, votera cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Buffet. Nous allons mettre aux voix cette délibération et je tiens à préciser que personne n'a parlé de péage urbain ce soir, en tout cas pas du côté de l'exécutif ; je tiens à le relever de manière à ce qu'il n'y ait pas des informations qui glissent en chaîne.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

---

**N° 2016-1307 - proximité, environnement et agriculture -** Part délégant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1307. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier concerne la part délégant des tarifs du service public d'eau potable pour le budget annexe des eaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Il a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS :** Monsieur le Président et chers collègues, juste quelques mots pour dire que cette délibération qui propose d'augmenter la redevance perçue par la Métropole et payée par les usagers pour l'eau potable est en hausse modérée de 0,40 %, qui se justifie à la fois -vous l'avez dit- par le suivi de l'augmentation du coût de service constitué par l'INSEE et par le besoin d'assurer le financement des travaux nécessaires à l'entretien du réseau.

Pas de difficulté particulière sur le principe, si ce n'est le constat, monsieur le Président, que votre méthode est toujours la même : augmenter les impôts et les taxes de manière générale. Alors que nous venons d'examiner le compte administratif 2015 et de constater encore une fois votre augmentation des taux d'imposition de cinq points pour l'année 2015, ces quelques euros de plus, désormais récurrents sous des formes diverses, n'ont pas servi à l'investissement mais à payer le train de vie quotidien de la Métropole. Plus de taxes donc qui ne sont pas contrebalancées par des efforts de gestion visibles au niveau des dépenses.

Alors, juste encore une phrase. Comme vous l'avez expliqué en Conférence métropolitaine, vous avez dit aux Maires que la Métropole ne les aiderait pas à financer les équipements publics nécessaires à l'accueil des populations et qu'ils devraient faire preuve d'imagination pour créer des gains de productivité dans leur budget.

Nous vous invitons donc à montrer l'exemple et nous voterons donc -pour l'exemple également- contre cette hausse, même si elle reste très minime.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Balas, ce n'est pas parce que, tout d'un coup, il y a un allant qu'il faut raconter n'importe quoi. Peut-être monsieur Gérard Claisse va vous expliquer de quoi il est exactement question.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Oui. Madame Balas, le prix de l'eau au 2 février 2015 a connu une baisse de 18 % dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public. Il faudrait peut-être commencer par cela. Depuis 2001, le prix de l'eau en euro constant n'a pas bougé suite aux révisions quinquennales que nous avons eues et à la renégociation de notre contrat. Au moins sur cette question-là, vous devriez nous donner acte d'une politique qui a permis de redresser ce qui était un des prix de l'eau les plus élevés de France ; il est devenu maintenant un prix de l'eau positionné de manière tout à fait compétitive par rapport aux autres agglomérations puisque, à part Grenoble et éventuellement Lille, ce sont les seules agglomérations qui disposent d'un prix de l'eau potable peu élevé. Quant aux prix de l'assainissement, vous savez que c'est le prix le plus faible de France. Donc, sur ce sujet, je crois qu'il ne faut pas venir nous chercher quelques chinoïseries que ce soit. Je vous en remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Je tiens ensuite à préciser que le prix de l'eau va baisser sur la facture type de 1,36 € puisque, si nous augmentons de 0,40 €, le délégataire va baisser de 1 %, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de hausse pour l'usager mais une baisse pour l'usager de 1,36 € par an. Si vous lisiez les délibérations jusqu'au bout, vous verriez effectivement que c'est une baisse pour l'usager.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2016-1308 - proximité, environnement et agriculture -** La Tour de Salvagny - Dardilly - Marcy l'Etoile - Craponne - Saint Genis les Ollières - Charbonnières les Bains - Francheville - Oullins - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Aménagement hydraulique du bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1308. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier concerne l'attribution d'une subvention d'un montant de 3,3 M€ au profit du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) dans le cadre des études et des travaux de lutte contre les inondations.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GILLET :** Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère SARSELLI :** Monsieur le Président et chers collègues, la délibération soumise à notre assemblée traite de l'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents. Ce projet, porté depuis plusieurs années, est en cours de réalisation. Il est évidemment très important pour l'ensemble des habitants des communes du bassin versant puisqu'il s'agit de la protection de nos populations contre les inondations.

En 1999 et en 2002, la Communauté urbaine s'est engagée, par délibération, au financement des travaux nécessaires à la gestion hydraulique de l'Yzeron. Il faut rappeler que ce montant présentait 50 % des travaux estimés à cette époque. En 2006, suite aux crues de 2003 et de 2005, le programme initial a été réactualisé, portant le montant global de l'opération à 17,3 M€. L'ensemble des financeurs a alors maintenu son principe d'intervention. Pour la Communauté urbaine, cet engagement s'est traduit par un courrier du Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement -c'était un courrier du 6 juin 2006- maintenant sa participation financière à hauteur de 45 % du projet. En 2009, la Communauté urbaine de Lyon renouvelle cet engagement par un courrier de monsieur Jean Paul Colin, Vice-Président en charge de la délégation eau, de maintenir une subvention des ouvrages à hauteur de 45 %, ce qui représentait alors 7,8 M€.

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui porte sur un montant de 3,3 M€ correspondant au premier engagement de 2002. Evidemment, nous pouvons nous féliciter de la concrétisation de cet engagement ; un engagement -nous le rappelons- pris il y a dix-sept ans. Mais nous ne pouvons pas totalement nous en satisfaire.

Le budget du projet présenté aujourd'hui par le SAGYRC s'élève à 44 M€, compte tenu notamment des normes environnementales imposées par la loi sur l'eau. Le financement de la Métropole n'est pas à la hauteur des 45 % du financement de l'ouvrage. En outre, dans la délibération, il n'est aucunement mentionné les 4,5 M€ qui permettraient d'arriver aux 7,8 M€ promis en 2009, qui -nous le rappelons- représentait bien à ce moment-là 45 % du montant du projet.

Monsieur le Président, nous ne nous faisons pas d'illusions sur le fait que la Métropole puisse financer à hauteur de 45 % l'ensemble des aménagements prévus sur toutes les communes. Pour autant, nous souhaitons savoir si vous maintenez l'engagement de deux de vos Vice-Présidents de 2009, messieurs Colin et Darne, qui porterait le financement de cet ouvrage à 17,5 % -malheureusement et seulement 17,5 %- . Nous sommes bien loin évidemment des 45 % alors même que les Communes, elles, participent toujours à hauteur de 20 % et ont maintenu leur participation.

Dix Communes de la Métropole sont impactées par ce projet. Les travaux d'aménagement des cours d'eau et des berges sont terminés à Charbonnières les Bains et en passe de l'être à Oullins. Les Franchevillois, les Tassilunois et les Fidésiens sont, quant à eux, dans l'attente de ces mêmes aménagements sur leur territoire, essentiels pour la sécurité et le bien-être de tous.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Monsieur Colin, vous voulez dire deux mots ?

**M. le Vice-Président COLIN :** Chère madame, vous créez la confusion : jamais il n'a été écrit que nous nous engageons sur 7 M€, nous nous sommes engagés sur 3,5 M€ à l'époque, qui correspondaient à 45 %. L'augmentation des travaux est due - on peut en parler - à des aménagements de berges qui ne correspondent pas à des problèmes d'inondations et, par ailleurs, la Communauté urbaine n'a pas la compétence de GEMAPI en l'occurrence sur les cours d'eau et, néanmoins, nous subventionnons à hauteur de 3,5 M€.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Colin. Evidemment, les projets qui commencent à 7,1 M€ et qui, aujourd'hui en sont à 43 M€, pourquoi pas 100 M€ demain ?

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2016-1310 - proximité, environnement et agriculture -** Plan climat énergie territorial (PCET) - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (MdEF) de Lyon - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1310. Il est absent.

Avis très favorable.

Le groupe Communiste, vous avez la parole.

**M. le Conseiller MILLET :** Ce sont des emplois qui sont évidemment importants pour nos objectifs de réhabilitation thermique. Le bâtiment est un secteur qui permet à des centaines de jeunes éloignés de l'emploi de retrouver le chemin d'un métier dont on peut être fier à travers son résultat.

Mais, pour ceux qui se promènent sur les chantiers de notre agglomération, que constatons-nous ? La part déterminante prise par les travailleurs détachés. Par conséquent, nous souhaitons qu'une question soit posée à la CCI, partenaire de ce dispositif. Quelle est la part des travailleurs détachés sur les chantiers de l'agglomération et quel est l'impact sur l'avenir de ces jeunes en termes d'emplois durables ? Et d'ailleurs, comment compte-t-elle assurer que les travailleurs détachés soient eux-aussi formés aux métiers du bâtiment durable ? Sans doute faudrait-il quelque chose comme un "Trexit", sortir le travail des règles européennes car, sans la directive des travailleurs détachés, tous les travailleurs du bâtiment durable auraient les mêmes droits.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent.

---

**N° 2016-1311 - proximité, environnement et agriculture -** Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon pour la tenue de son 30<sup>e</sup> congrès à Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1311. Monsieur Barge, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur :** Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € à AMORCE pour la tenue de son congrès à Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ :** Monsieur le président, chers collègues, en tant qu'élue métropolitaine en charge des réseaux de chaleur et villeurbannaise, je ne peux que me réjouir de l'organisation du 30<sup>ème</sup> congrès AMORCE en octobre prochain dans notre agglomération, plus précisément à Villeurbanne et, dans cette perspective, du partenariat envisagé avec la Métropole que nous votons dans le cadre de cette délibération. Bien que née sur le territoire de la Métropole, l'association n'avait pas encore vu de congrès accueilli au sein de l'agglomération. Nous nous réjouissons donc d'accueillir ce 30<sup>ème</sup> congrès.

Depuis sa création, AMORCE a contribué considérablement à l'amélioration des services publics locaux en fournissant une véritable expertise aux pouvoirs publics. Son succès est plus qu'évident car, à ce jour, l'association compte 842 adhérents dont 555 collectivités.

Plus particulièrement pour la Métropole, sa contribution a été considérable. Même si cela peut sembler anecdotique, suite à l'action d'AMORCE auprès du Parlement qui a permis l'éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, la Métropole a pu récupérer plus de 300 000 € depuis 2012.

Sur le plan stratégique, l'accueil du 30<sup>ème</sup> congrès d'AMORCE permet une fois de plus à la Métropole de se positionner en tant qu'acteur de son futur énergétique, de même qu'en matière de déchets. Comme vous le savez, depuis sa création, la Métropole est compétente dans les secteurs de l'énergie, des déchets et des réseaux des chaleurs.

Nous pouvons aussi nous réjouir de la thématique choisie pour ce 30<sup>ème</sup> congrès : "Les conséquences économiques, industrielles et sociales de la transition écologique". C'est un sujet de grande actualité et cela d'autant plus depuis la promulgation de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et pour la croissance verte. Cette loi dite "d'action et de mobilisation" engage le pays tout entier, et notamment les collectivités territoriales encouragées à soutenir et impulser les initiatives locales en matière de croissance verte et d'économie circulaire.

Cet événement sera ainsi une véritable vitrine pour notre collectivité qui pourra :

- communiquer sa vision et ses objectifs de planification sur le schéma directeur des énergies, plan de prévention des déchets,
- mettre en avant ses actions en matière de réseaux de froid et chaud urbains,
- ou encore communiquer les premiers résultats d'actions phares dans lesquelles la Métropole est engagée : Territoires à énergie positive, zéro déchet zéro gaspillage.

Enfin, sur le plan économique, cet événement permettra de contribuer à la dynamique de l'hôtellerie et de la restauration sur une période habituellement plus calme et de conforter ainsi la position de notre Métropole au deuxième rang des territoires français pour l'accueil de congrès.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller QUINIOU :** Monsieur le Président, chers collègues, une simple explication de vote.

Le travail des associations est souvent de qualité, donc tout le monde peut le voir, AMORCE édite des guides pour les élus locaux qui sont unanimement reconnus de grande qualité. L'association permet également la défense des intérêts de ses adhérents dans les différentes commissions parlementaires. La Métropole est bien représentée au Sénat mais ce sera peut-être un rôle primordial dans les années à venir, quand la loi d'exception spéciale permettant le cumul des fonctions parlementaires et de Président de la Métropole n'existera plus. Mais cela, c'est un détail.

L'accompagnement des adhérents sur les thématiques déchets, énergie climat et réseaux de chaleur recueille aussi des appréciations très positives.

Aujourd'hui, le constat est que les associations travaillent énormément, elles travaillent bien. Mais est-ce que tout ce qu'elles font est utile ? Dans le cas d'AMORCE, c'est utile.

Cependant, on se pose la question de la réelle utilité du congrès. Les congrès sont des moments, certes, plaisants pour les participants, qui permettent de découvrir des villes mais aujourd'hui, à un moment où le nombre de congrès baisse dans toutes les activités, même les colloques de médecins, il ne nous apparaît pas fondé d'aider l'association à avoir un congrès. Cela n'apporte pas, à nos yeux, une plus-value à l'action de l'association.

Donc nous nous abstenons sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. C'est simplement 700 congressistes, sans doute accompagnés, donc ce n'est pas mal pour l'hôtellerie, la restauration, la dynamique de l'agglomération lyonnaise mais chacun vote comme il veut évidemment. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu et Mme Emeline BAUME, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

---

**N° 2016-1312 - proximité, environnement et agriculture** - Appel à manifestation d'intérêt Ecologie industrielle et territoriale sur le territoire de la Vallée de la chimie - Demande de subvention auprès de l'ADEME - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1312. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous retirons notre intervention mais je veux juste vous préciser, monsieur le Président, que si monsieur Charles est absent, c'est parce que vous lui avez demandé de vous représenter à l'étranger.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien et il nous représente où ?

**M. le Conseiller HÉMON** : En Chine !

**M. LE PRÉSIDENT** : En Chine ? Très bien. Donc le groupe Socialiste n'est pas en Chine lui ?

**Mme la Vice-Présidente LAURENT** : Non, monsieur le Président. Chers collègues, nous évoquons ici un projet pour lequel la Métropole a été retenue, sur le périmètre de la Vallée de la chimie, comme territoire d'expérimentation. Il s'appuie sur l'historique de la Vallée de la chimie et l'engagement de ses acteurs locaux.

Le projet d'écologie industrielle et territoriale de la Métropole a pour objectif de faire de la Vallée de la chimie le territoire de la transition industrielle et de l'innovation, en s'appuyant sur les ressources locales, les compétences, les activités des acteurs locaux.

Car nous avons une préoccupation forte, partagée avec les industriels du territoire, qui est de développer les relations et les interactions entre les acteurs historiques mais aussi, notamment avec l'appel des 30, les financements obtenus dans le cadre de cet appel à projets pourront être de nature à permettre le financement d'études sur le renforcement de ce type de synergies.

L'écologie industrielle et territoriale est un concept générique mais il se décline en réalité de façon extrêmement concrète et nous en avons fait, à la Métropole, un axe fort de développement par la mise en place de synergies d'acteurs sur un périmètre. Des co-produits, des sous-produits ou des dérivés de certains acteurs industriels peuvent être réutilisés dans le cadre d'autres process industriels. Certaines actions nous permettent de faire émerger, d'accompagner, en mettant en lien des porteurs de projets et les acteurs en place ou en cours d'arrivée sur le territoire.

Le champ d'étude et d'innovation est extrêmement vaste mais, puisque je vous parlais de concret, je veux évoquer un projet qui illustre tout l'intérêt de cette démarche d'écologie industrielle : il s'agit de l'implantation de l'entreprise Serpol à Feyzin. Cette entreprise a mis au point un système de dépollution des terres sur place par un processus quasi agricole qui permet, au bout de quelques mois de traitement, de réutiliser cette terre dans le cadre d'un autre processus industriel. Il s'agit donc non seulement d'un process innovant déclinable, créateur d'activités mais aussi d'une réponse adaptée et intelligente à une véritable problématique locale : l'écologie industrielle et territoriale.

En tout cas, notre vision de ce travail est de permettre de décupler des projets de cette nature.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix;

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

---

**N° 2016-1319 - proximité, environnement et agriculture** - Chassieu - Corbas - Jonage - Meyzieu - Mions - Solaize - Givors - Extension du périmètre du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Transfert de la compétence concession de distribution publique de gaz sur le territoire de 7 Communes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Blachier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1319. Monsieur Blachier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller BLACHIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Encore une intervention courte. Cette délibération met en œuvre ce que nous avons décidé en contribuant au changement de statut du SIGERLY qui devient un outil, dans toute la Métropole, au service de plusieurs de nos objectifs sur l'énergie. C'est un bon exemple d'une forme particulière d'organisation des compétences qui aurait pu faire l'objet d'un chapitre de notre pacte de cohérence métropolitain.

A propos, monsieur le Président, vous n'avez pas encore répondu au courrier de la Ville de Vénissieux qui, après avoir listé les compétences articulées qu'elle souhaitait étudier - nous avons eu des éléments en Conférence des Maires - vous proposait d'ajouter la compétence gestion du réseau de chaleur comme une expérimentation concertée. Notre pacte prévoit, en effet, la possibilité d'expérimentations après déclarations d'intention communales ou intercommunales et pouvant porter sur tout sujet.

Compte tenu des délais, nous espérons que le prochain comité de pilotage sera l'occasion d'un échange politique à ce sujet et, peut-être, monsieur le Président, d'une réponse positive de votre part à la demande d'expérimentation de la Commune de Vénissieux.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : On ne sait jamais...

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BLACHIER.

---

**N° 2016-1322 - proximité, environnement et agriculture** - Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions à la Chambre départementale d'agriculture du Rhône pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1322. Monsieur Barge, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur** : Là aussi, il s'agit de la reprise de ce que faisait le Département sur le territoire métropolitain. Cette délibération comporte les actions conduites par la Chambre d'agriculture sur la Métropole et le financement des Rendez-vous de l'agriculture qui se dérouleront pour la première fois sur la Métropole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE** : Monsieur le Président, chers collègues, nous n'entretiendrons pas le suspens, nous sommes favorables à ce que le partenariat initié par le Département du Rhône en 2011 et par le Grand Lyon en 2010 se poursuive. En effet, le professionnalisme de la Chambre d'agriculture n'est plus à démontrer puisque des missions transversales auprès des exploitations agricoles ainsi que des missions territoriales ont permis l'émergence de projet individuels et collectifs.

Nous avons le devoir de mettre en place avec la Chambre d'agriculture un développement agricole territorial approprié. Un des principaux objectifs est bien d'assurer la protection de cet espace tout en aidant les agriculteurs à valoriser leur territoire, notre territoire.

Pour cela, il est nécessaire de favoriser l'accompagnement des installations sous toutes leurs formes, en lien avec un aménagement foncier adapté. Les mesures d'accompagnement technico-économiques auprès des exploitations de la Métropole dans les différents secteurs de l'élevage, des céréales, du maraîchage, de l'arboriculture et de la viticulture sont à maintenir. J'en veux pour preuve tout ce qui est réalisé avec la Chambre au sein de la Métropole, plus particulièrement avec les 12 communes du Syndicat mixte des Monts d'Or. Les conseils prodigués par la Chambre sont précieux pour nos agriculteurs qui, pour certains, débutent dans des activités tout à fait nouvelles pour eux. En outre, l'accompagnement dans la mise en œuvre des appels à projet à travers le PAEC et la recherche de financements européens sont des soutiens nécessaires et appréciés.

Je n'oublie pas non plus les rendez-vous de l'agriculture, qui auront lieu les 27 et 28 août prochains, qui témoignent de l'engouement croissant et de la curiosité manifestée par nos citoyens, dont de nombreux citoyens. C'est l'occasion de découvrir voire de redécouvrir les productions locales, l'importance de notre agriculture, son poids sur le plan économique. C'est aussi l'occasion pour la Métropole de mettre en valeur et d'illustrer sa politique en faveur de l'agriculture par l'illustration et la démonstration d'actions conduites. Ces différents partenaires, tel le Syndicat mixte des Monts d'Or, qui agissent au quotidien pour préserver l'agriculture périurbaine, y sont, bien entendu, associés. Il est en effet important que la Métropole soit présente à une telle manifestation, très appréciée par les petits et les grands, professionnels du secteur ou pas, dans le superbe cadre du domaine de Lacroix-Laval. Je vous invite à y participer.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots sur cette délibération, d'abord pour réaffirmer que l'agriculture constitue dans la Métropole une activité économique essentielle de notre territoire, avec une fonction particulière qui est la fonction nourricière. L'agriculture est un pan de notre développement économique territorial, génératrice d'emplois et de revenus et sur laquelle repose un nombre important d'activités économiques en aval.

Une fonction agricole aux enjeux particuliers qui nécessite un traitement spécifique : vous êtes notamment nombreux à nous rappeler, dans le cadre des réunions PLU-H organisées sur le territoire, toute l'importance de la préservation des terres agricoles et je sais que Michel Le Faou et Richard Llung y sont particulièrement attentifs. Une attention particulière est également portée à ce sujet dans le cadre du projet de la plaine Saint-Exupéry, où il faut bien sûr préserver un équilibre entre les terres agricoles, les zones d'activités et les espaces dédiés à la logistique. Il en va de la structuration du paysage métropolitain, de la préservation de sa richesse et sa diversité, pour une Métropole où les différents secteurs, au niveau économique mais aussi territorial et paysager, sont en complémentarité. Une Métropole où il fait bon vivre.

Il est un autre enjeu, purement économique celui-ci, mais où il est question une fois encore de cohérence. Nous sommes engagés, à la Métropole, dans une démarche de développement des circuits courts, d'une agriculture locale et raisonnée, à la fois pour des raisons de préservation de l'environnement et parce qu'il existe une demande et une attente grandissante de nos concitoyens qui lient de plus en plus santé et alimentation. Nous avons donc une filière avale, constituée d'épiceries, de restaurateurs, des rayons bios dans les supermarchés même, qui est structurée et en capacité d'offrir ces produits à nos concitoyens mais qui font face aujourd'hui à des difficultés d'approvisionnement ; ils nous le disent tous les jours.

Au-delà des différents soutiens que nous leur apportons, nous connaissons une difficulté de structuration de la filière amont et une production en réalité insuffisante pour satisfaire cette demande. Alors même que nous soutenons à la Métropole une agriculture raisonnée et le développement des circuits courts, qui permettent l'accès à des produits de qualité dans un cadre de production à l'impact environnemental limité, je crois qu'il nous appartient de réfléchir, avec nos partenaires, avec les acteurs, à un travail d'organisation et de développement de cette filière amont. La Métropole aujourd'hui, avec ses compétences en termes d'agriculture issues de l'ancien Conseil général qui entrent en cohérence avec nombre d'autres leviers dans les domaines foncier et économique notamment, nous en donne les moyens et l'agriculture périurbaine est un enjeu de taille pour notre territoire.

Enfin, nous sommes et nous devons être reconnus aussi par la Région, notamment comme un interlocuteur qui a toute sa place dans le cadre de la politique agricole car la définition de celle-ci, face aux nouvelles attentes de nos concitoyens, ne peut émaner uniquement des territoires considérés comme ruraux aux niveaux régional et national. Nous y avons toute notre place.

Bien évidemment, le groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

---

**N° 2016-1323 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1323. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable, monsieur le Président. Nous devons désigner deux représentants sur les neuf siégeant à la SPL Lyon Part-Dieu, après deux démissions.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Fouziya BOUZERDA

- M. Patrick HUGUET

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-1324 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Participations des constructeurs au financement des équipements publics - Délégation à la Commission permanente pour l'approbation des conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1324. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier relatif à la ZAC Part-Dieu ouest. Dans le cadre de cette délibération, il s'agit de donner une délégation à la Commission permanente pour l'approbation des conventions de participations financières dues au titre des différents opérateurs qui interviendront dans le cadre de ce projet. Avis favorable de la commission sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai d'abord une intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Monsieur le Président, dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la Métropole, vous nous demandez de déléguer à la Commission permanente l'approbation des conventions de participation avec les constructeurs intervenant dans le périmètre de la ZAC Part-Dieu ouest.

Soit notre Conseil permet d'être informé, de débattre et décider des affaires de la Métropole voire d'en débattre dans l'intérêt d'une bonne gestion, soit vous confirmez ainsi d'en faire une chambre d'enregistrement et de décider seul ou avec votre Commission permanente, qui est en réalité un Bureau de votre majorité.

Construire la Métropole n'est pas seulement réunir deux collectivités mais aussi mettre en place des outils de gestion politique modernes, intelligents et solides, autres que le transfert petit à petit des dossiers à la Commission permanente. Construire la Métropole, ce devrait être aussi construire une démocratie de proximité modernisée.

Nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je veux préciser un point parce que, moi aussi, je me suis interrogé lorsque j'ai vu le rapport sur le transfert à la Commission permanente.

Il se trouve que le dossier de la Part-Dieu est un dossier relativement complexe dans la mesure où, par exemple, contrairement à la Confluence où la Métropole possédait l'ensemble des terrains et donc pouvait intervenir je dirai de manière assez régulière avec les différents acteurs, ici, nous travaillons sur une ZAC où, en fait, il y a un certain nombre de propriétaires immobiliers. Cela demande toute une série de négociations extrêmement complexes. Ce que moi, je vous proposerai, c'est qu'effectivement, du fait de la complexité, nous déléguions à la Commission permanente mais que, trois fois par an, nous ayons un compte-rendu exhaustif qui soit fait de l'ensemble des délibérations qui ont été prises par la Commission permanente.

Je donne maintenant la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Monsieur le Président, mes chers collègues, l'objet de mon intervention était de poser des questions auxquelles vous venez de répondre. Donc je crois que je peux la retirer.

**M. LE PRESIDENT :** Très bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA :** Intervention retirée, monsieur le Président, pour le même motif, puisque l'objet de notre intervention était de pointer justement le fait qu'il ne ressortait pas grand-chose, dans cette assemblée, des travaux de la Commission permanente et que l'on trouvait que c'était préjudiciable aux débats et à la bonne information des citoyens. Donc nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialistes et Républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA :** Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller HUGUET :** Monsieur le Président, dans la ligne un peu de ce qui a été dit, nous aurions souhaité que ce dossier échappe à la Commission permanente, Commission permanente à laquelle nous ne participons pas.

La réponse que vous avez apportée répond en partie à ces interrogations pour le dossier particulier de la Part-Dieu mais pas sur le fonctionnement de la Métropole. La Métropole est une nouvelle entité que je découvre aujourd'hui mais je m'aperçois que ce sont les mêmes fonctionnements. Notre opposition a été écartée de la Commission permanente et vous faites peu cas de son avis et vous ne l'écoutez même pas, à défaut de l'entendre.

Pour ces motifs, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Je la mets aux voix.

pour : groupes Socialiste et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; M. Boudot (Front national) ;

contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, GRAM ;

abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et Républicain.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1328 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville -** Elaboration de projets de territoire et d'études urbaines sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1328. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte sur des études. Formellement, il s'agit d'un marché à bons de commande de quatre ans qui présente trois groupements auxquels nous pouvons avoir recours pour des projets de territoire ou des études urbaines. L'enjeu, en réalité, c'est la réactivité, soit pour des demandes internes que nous avons à réaliser, soit pour les demandes des Communes, sans passer par une procédure. Cela nous permet ainsi de recourir aux uns et aux autres dans un délai beaucoup plus rapide. On peut donc ainsi faire appel à l'un de ces groupements, donc plus de simplicité, plus de réactivité. L'avis de la commission était favorable.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN :** Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N° 2016-1331 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Délégation des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Avenant n° 2 à la convention de gestion 2016 et programme d'action territorial 2016 - Plateforme Ecoréno'v' - Evolution du règlement des aides parc privé - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1331. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur :** Par cette délibération, nous vous proposons la validation de trois documents qui visent à contribuer à la réhabilitation des logements et des immeubles, avec de nouvelles enveloppes financières et avec la détermination de règles de financement.

Un premier document est l'avenant n° 2 à la convention de gestion des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour l'année 2016. Cet avenant permet l'augmentation des enveloppes de l'ANAH et de l'Etat en faveur des aides financières pour les propriétaires modestes et très modestes qui engagent des travaux d'isolation thermique. Les dotations complémentaires décidées par le Gouvernement sont d'un montant de 1,6 M€ pour l'ANAH et de 0,33 M€ pour les crédits affectés par l'Etat à la Métropole. Cela permettra un régime plus favorable des aides financières en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, complémentaire à nos propres aides de la Métropole dans le cadre de la plateforme Ecoréno'v'.

Deuxième document, le programme d'action territoriale de l'ANAH sur le territoire de la Métropole que nous devons définir en tant que délégataire des aides à la pierre et qui porte sur nos priorités d'intervention et sur des règles de financement qui s'appliquent en faveur des propriétaires qui réhabiliteront leur logement en 2016. Nos priorités, ce sont la lutte contre l'habitat indigne, la prévention et le redressement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité énergétique, le développement d'un parc privé à loyers et charges maîtrisés, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Enfin, le troisième document porte sur la modification des aides d'octroi de nos aides Ecoréno'v', après les premiers mois d'application du règlement d'attribution des subventions Ecoréno'v' que vous aviez évoqué tout à l'heure dans le cadre du plan Oxygène.

Nous avons besoin de préciser ou d'améliorer plusieurs points sur ces règles d'attribution :

- le fait que le demandeur des aides doit avoir obtenu les autorisations d'urbanisme,
- le fait qu'un maître d'œuvre soit exigé dans les immeubles collectifs,
- le financement des logements individuels en copropriété seulement si la réhabilitation à l'échelle de l'immeuble n'est pas pertinente ou pas possible,
- le financement des travaux pour des ménages modestes favorisés,
- et, enfin, la réalisation de travaux par des entreprises labellisées ou en cours de labellisation reconnue garante de l'environnement.

La commission a donné un avis favorable à ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération était importante puisqu'elle encadre le recours aux moyens de l'ANAH favorisant la réhabilitation de l'habitat.

Les différents programmes d'actions des années antérieures ont démontré leur efficacité ; il n'est donc pas nécessaire d'y revenir dans le cadre de ce commentaire, sinon pour souligner la qualité du travail des services et le partenariat important qui est engagé.

Notre intervention aura donc pour seul objectif de mettre en avant les lignes moins connues donc moins utilisées et pourtant d'une grande utilité.

Dans les priorités de l'ANAH pour 2016, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé figure en bonne place. Ce domaine d'intervention est également très présent dans le bilan et les objectifs de la Métropole. La lutte contre l'habitat indigne a trouvé une déclinaison dans la plupart des programmes opérationnels : opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programmes d'intérêt général, plans de sauvegarde et maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) insalubrité, indécence. Elle est inscrite dans les modes d'intervention de notre collectivité.

Nous avons évoqué, lors de la dernière commission urbanisme, les possibilités nouvelles existant pour la résorption de l'habitat insalubre dans ce que l'on appelle les bidonvilles, des lieux d'auto-construction avec des matériaux hétéroclites, des caravanes non roulantes et, de manière générale, tout ce qui peut servir d'abri de fortune. C'est ainsi que les textes du code de la construction et de l'habitation ou du code de la santé publique

définissent les bidonvilles. La résorption des bidonvilles relève de la lutte contre l'habitat insalubre. Elle est prévue dans les textes : article 1331 du code de la santé publique, article 321 du code de la construction et de l'habitation.

La délibération du conseil d'administration de l'ANAH, le 2 juin 2010, porte la part de financement Résorption de l'habitat insalubre, en cas de bidonvilles, jusqu'à 100 % du déficit au lieu des 70 % habituels. Il s'agit d'une mesure assez exceptionnelle et méconnue, qui n'a cependant été utilisée que très rarement.

Lors de la rencontre sur l'habitat pérenne des gens du voyage animée par l'Etat, la Métropole et le Département, mercredi 22 juin dernier, la représentante de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) en a souligné l'importance et rappelé l'existence de réels moyens disponibles.

Compte tenu de ces moyens qui portent sur l'ingénierie, l'investissement et l'accompagnement social, notre collectivité aurait un grand intérêt à étudier, face à des exemples concrets -et nous en avons quelques-uns-, l'opportunité de tels montages.

Les bidonvilles dans la Métropole, outre leur caractère indigne et dangereux pour ceux qui y vivent, sont régulièrement sources de problèmes environnementaux et de conflits de voisinage, d'une inquiétude pour les Maires et de risques de stigmatisation des populations. Certaines installations de gens du voyage, parmi les plus pauvres, prennent aussi la forme de bidonvilles. Ces dernières ont fait l'objet avec succès de RHI dans quatre départements et constituent des exemples que nous pourrions utilement étudier.

La réflexion pour l'élaboration du Plan local d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PLALHPD) est une occasion d'avancer sur ce point, d'autant que, dans la lutte contre l'habitat indigne, insalubre et dangereux, les différents niveaux de compétence sont sollicités et imbriqués, ce qui en fait un objet particulier des dispositifs qui repose sur la coopération Etat-Métropole.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, encore une intervention courte. Une hausse de budget public de presque 2 M€ de l'Etat au service du logement dans la Métropole, nous ne pouvons que nous réjouir et cela montre que le discours de la dette, même du point de vue de ses promoteurs, n'interdit pas de décider que certaines actions méritent une augmentation des dépenses publiques. Et nous pensons que ce devrait être le cas, plus globalement, du logement social et de la politique de la ville.

Pourtant, nous devons rappeler le désengagement majeur de l'Etat du financement du logement social. François Hollande avait promis de le doubler. Il a commencé par le diviser par deux avant de récupérer l'essentiel des suppléments de loyer de solidarité. Autrement dit, les spécialistes considèrent que, pour l'Etat, le solde d'aide à la pierre est tout simplement devenu nul. Donc bravo pour ces 2 M€ ! Mais le compte n'y est pas du tout pour le logement social.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Monsieur le Président, l'heure avançant, je transmettrai mon intervention au secrétariat de séance.

*(Le texte de cette intervention sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentation en séance - Conseil de la Métropole - 27/06/16).*

**M. LE PRESIDENT** : Excellent ! Je ne doute pas qu'elle soit formidable. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET** : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, le présent rapport appelle deux réflexions de notre groupe.

La première est une satisfaction car l'Etat augmente enfin ses aides vers les propriétaires privés après avoir porté plusieurs coups à la construction, à la notion même de propriété privée (voir la loi ALUR). Il me semble que, du côté de Paris, on ait compris que le tout logement social n'est pas ni une fin en soi ni la solution ultime.

Avec ce rapport, on avance vers la reconnaissance d'un vrai parcours résidentiel car, dans les quartiers populaires, surtout de logement social, on trouve souvent quelques propriétés et leurs habitants sont loin d'être des privilégiés. Ce sont des gens qui ont souvent investi le fruit d'une vie de travail pour se construire un capital. Ce sont des personnes qui voient la valeur de leur bien se dégrader en même temps que les conditions de vie de leurs quartiers quand ceux-ci tardent à se rénover. Il est donc grand temps que ce coup de pouce se fasse car les propriétaires subissent, depuis des années, des frais qui vont en augmentant et dont il est de plus en plus difficile de s'acquitter, les faisant ainsi entrer dans la spirale du déclassement.

Notre groupe votera évidemment pour ce rapport mais permettez-nous d'émettre le souhait d'une présentation plus globale. Pour nous, séparer l'aide à la pierre entre logement social et logement privé en compartimentant votre politique en faveur des propriétaires n'est pas une solution de clarté et de visibilité de l'action métropolitaine. Nous ne pouvons que regretter ce manque de transparence dans les dossiers de logement et d'aide à la pierre.

Si nous avons nous-mêmes du mal à nous retrouver, comment voulez-vous que les copropriétaires désireux d'effectuer des travaux de modernisation puissent s'en sortir ? Entre le plan 3A d'accession à la propriété et les multiples aides existantes, il est grand temps que la politique métropolitaine en matière de logement soit enfin présentée plus clairement pour le grand public.

Nous ne pouvons que nous réjouir des aides apportées à la construction car on a l'habitude de dire "quand le bâtiment va, tout va" mais nous vous enjoignons à simplifier ce millefeuille d'aides afin que les propriétaires de la Métropole puissent s'y retrouver.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2016-1332 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des Communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1332. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : C'est un avis favorable pour ces attributions de subventions à des Communes et des associations pour l'année 2016. Cela concerne une quinzaine de Communes en politique de la ville pour un budget de 200 000 €, près de 70 actions, dans la continuité des financements du Département sur des publics jeunes et familles. Avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. D'abord, le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué RUDIGOZ** : Monsieur le Président, intervention retirée mais, avec ma délégation politique de la ville, si vous le souhaitez, en fonction des questions qui seront posées, je pourrais répondre à l'issue.

**M. LE PRESIDENT** : Très bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller LAVACHE** : Pour la seconde année, la Métropole de Lyon assure le subventionnement des Communes ou associations oeuvrant sur les territoires politique de la ville. Jusqu'en 2014, ces actions étaient financées par le Conseil général. Pour mémoire, il y a cinq ou six ans, celui-ci a basculé les subventions dites "politique de la ville", allouées notamment aux centres sociaux, dans son droit commun.

En 2015, de mémoire, il n'y a pas eu de baisse de financement enregistrée par les porteurs de projets. Cette année, avec la raréfaction des fonds publics, on constate une baisse globale de ces financements. Toutefois, il n'y a pas, a priori, de règle commune.

Sans véritables critères, le manque de visibilité quant aux attributions est une réalité. Nous pourrions, par une bonne coordination en amont, obtenir une meilleure destination des financements tout en limitant l'ingénierie financière et la gestion administrative suffisamment chronophages. Il serait plus efficace d'impliquer les chefs de projet, et par delà les élus, dès l'origine des projets et non plus d'apporter des avis sur des choix a posteriori. Aujourd'hui, en effet, ces derniers sont communiqués par les Maisons du Rhône. Mais qui pilote l'avion ?

Les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés estiment qu'il serait utile, dans une vision prospective, que notre collectivité s'interroge sur l'avenir de cette enveloppe financière qui mobilise plusieurs centaines de millions d'euros répondant à près de 70 projets, tous intéressants mais répartis sans réelle cohérence sur les 37 quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller MOROGE** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Bien, je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-1333 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Grigny - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1333. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable pour ce projet de délibération qui définit le cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). Là encore, cela concerne les Communes en politique de la ville, à savoir 17 Communes. C'est une participation de la Métropole de l'ordre de 1,5 M€ sur un programme de 9,5 M€, avec un plafond de 100 000 € par action. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

*(Intervention retirée).*

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET** : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport nous paraît plutôt intéressant puisqu'il permet aux quartiers en politique de la ville de bénéficier d'aides de la Métropole au titre de la gestion sociale et urbaine de proximité. Disons que, dans l'amélioration du cadre de vie, les habitants sont une priorité du contrat de ville -l'inverse aurait été surprenant- et que les plans d'actions portent sur la gestion quotidienne du cadre de vie, la participation des habitants, l'éco-citoyenneté, l'insertion sociale, la lutte contre la précarité.

Parmi toutes ces belles intentions, nous sommes tout de même heureux de dire que la sécurité, la tranquillité des habitants figurent dans cette liste. En effet, la sécurité est le socle sur lequel peuvent se construire les relations sociales. Comment imaginer qu'un habitant ait envie de participer à la vie collective ou adopter des gestes éco-citoyens s'il assiste, impuissant, à des démonstrations de force de voyous sans réaction des autorités et vit dans la crainte de sortir de chez lui. Mais ne boudons pas notre plaisir puisque cette problématique est reconnue comme importante par ce rapport dans les quartiers classés en politique de la ville.

Viennent ensuite un ensemble de critères pour des actions pouvant aller jusqu'à 200 000 € de financement métropolitain. 200 000 €, c'est important ; cela porte sur une enveloppe métropolitaine totale de près de 1,5 M€ et, une nouvelle fois, nous constatons que vous proposez de laisser à la Commission permanente le soin de prendre toute décision relative aux subventions attribuées.

Je vous rappelle que plusieurs Maires de villes importantes ne sont pas représentés à la Commission permanente. Ainsi, les représentants des équipes dirigeantes des Communes de Vénissieux, Saint Priest, Pierre Bénite, Oullins, Meyzieu, Grigny, Ecully, Décines Charpieu et Rillieux la Pape ne pourront pas voter des aides qui concernent leurs propres villes, tout cela parce que nous ne sommes pas dans la bonne instance.

Monsieur le Président, nous vous demandons, avant de voter ce rapport, d'être une nouvelle fois rassurés sur le fait que les Maires des Communes, même s'ils ne sont pas au sein de la Commission permanente, soient associés aux décisions concernant leurs villes.

En l'état actuel de ce rapport, nous voterons contre, bien entendu.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe

Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; M. Boudot (Front national) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-1334 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1334. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Elle vise cette fois, contrairement à la précédente, à terminer la révision du PLU-H, surtout à le fiabiliser. Les délais de révision ont été allongés par deux fois. Donc l'approbation du projet aura lieu à la fin de l'année et, en conséquence, le volume de travail sera plus important pour les études environnementales - nous en avons parlé au cours de ce Conseil-, pour les études territoriales aussi et également pour la modification du SCOT, certes limitée, qui s'annonce ou encore la révision du PDU qui génère encore beaucoup de travail dans un contexte législatif et réglementaire très mouvant ; donc voilà, du temps, du travail. Cela suppose aussi des crédits supplémentaires et le montant est de 732 000 € ; ce sont des crédits d'investissement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président et chers collègues, ce sera très rapide.

Simplement quelques mots à propos de cette délibération pour rappeler la volonté de quelques Communes de voir, avant la révision du PLU-H dont vient de parler Richard Llung, opérer une modification n° 13, l'urgence de la situation de certaines Communes ne permettant pas d'attendre la révision en cours.

Alors, monsieur le Président, nous avons reçu votre engagement de voir cette modification n° 13 s'engager et de voir aussi les demandes répétées d'autres Communes être intégrées dans la prochaine révision et nous vous en remercions. Les Communes concernées par cette modification n° 13 ont travaillé avec les services de la Métropole pour étudier la faisabilité de leur demande. Certaines en bénéficieront, d'autres ont consenti à accepter d'être intégrées dans la révision, une seule n'a pas encore eu de réponse ; cette Commune va rencontrer vos services dès demain.

Cependant, nous restons donc vigilants quant aux suites données aux différentes demandes de ces Communes et nous suivrons ce dossier jusqu'à son terme pour chacune des Communes concernées.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller PETIT** : Monsieur le Président, je ne suis pas sûr qu'on ait le quorum mais on ne va pas faire durer inutilement notre séance. Ce rapport nous amène à faire plusieurs remarques de fond sur la révision de notre PLU-H.

Sur le rapport en lui-même, nous nous étonnons de cette dépense complémentaire de 732 000 € pour finaliser cette révision. Il nous semble que les causes évoquées, les évaluations environnementales, le contexte législatif et le volume des études auraient pu être anticipés.

De l'inquiétude aussi lorsque l'on nous annonce que cette somme va être ponctionnée sur les budgets d'études inscrits à la PPI : nous comprenons donc que des projets de Communes ne pourront pas être étudiés du fait de cette ponction.

Ce rapport nous permet aussi de vous remonter, monsieur le Président, les incompréhensions des populations et de leurs élus quant aux conséquences de la densification urbaine que vous avez voulue et mise en œuvre dans le cadre du SCOT en 2010, densification qui a été massivement rejetée lors des dernières élections municipales ; certains de vos soutiens en ont même perdu leur siège de Maire.

De l'incompréhension quand notre collectivité ne prend pas assez en compte les problématiques de transport individuel et d'équipements publics lorsqu'elle autorise la création immobilière. Pour notre part, nous considérons que le PLU-H ne peut pas être pensé, considéré et travaillé sans un plan de déplacements efficace qui va avec. A

plusieurs reprises, des élus de Villeurbanne sont intervenus en réunion de travail et même ce soir en Conseil pour expliquer qu'il fallait conditionner les futurs investissements de la Métropole sur les territoires à la vitesse de production de logements de ces mêmes territoires.

Nous trouvons cette posture particulièrement déplacée et sectaire car vous semblez oublier que les contribuables de toutes les Communes participent équitablement au bon fonctionnement de notre Métropole. De plus, c'est particulièrement injuste quand on connaît les objectifs de chaque territoire quant à la création de logements qui ont été quantifiés dans le SCOT, qui reste le document de référence et qui prévoit notamment la création de 150 000 logements à un horizon de vingt ans. Chacun sait ici que ces objectifs restent la référence actuelle.

Si les Communes sont d'accord pour apporter leur contribution dans cette construction, beaucoup de Communes se sentent vulnérables en termes d'infrastructures, d'identité ou de foncier public : 400 logements créés dans le centre de Tassin dans le précédent mandat mais pas une classe prévue en accompagnement financier auprès de la Commune ; 4 000 logements à construire à Saint Priest d'ici cinq ans mais une nécessité de construire de nouveaux équipements sportifs à la charge de la Commune ; pas de foncier disponible à Caluire et Cuire et un gel dans le SCOT de certains pans de notre territoire pour de bonnes raisons (zones inondables ou balmes inconstructibles) ou de mauvaises raisons comme le gel du plateau des Maraîchers. Cette problématique est d'ailleurs partagée par de nombreuses Communes des Monts d'Or qui se sont souvent exprimées en Conseil métropolitain.

Enfin, la problématique du stationnement : comment contraindre nos citoyens d'abandonner leur voiture lorsqu'il faut une heure et demie pour faire un trajet Caluire-Saint Priest, aller simple, en transports en commun ?

Lors de la Conférence des Maires de lundi dernier, dans votre propos liminaire, vous avez insisté sur la nécessité de préserver la qualité de vie dans les Communes. A qui le dites-vous ! Encore faut-il s'en donner tous les moyens car, sur le soutien métropolitain, vous avez dit aux Communes de se débrouiller toutes seules.

La Métropole ne fera pas l'économie d'une réflexion systématique sur les conséquences de la densification en termes d'équipements publics ou de déplacements, c'est notre vision du PLU-H qui ne doit pas être pensée qu'en termes de production mais permettre à toutes les Communes d'offrir des niveaux de services, de qualité de vie et de développement équivalents, où que l'on se trouve dans l'agglomération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je connais un certain nombre de Communes -enfin, il y en a très peu- qui ont perdu des habitants au cours de ces dernières années. Si évidemment toutes les Communes avaient été comme cela, la Métropole de Lyon n'aurait pas la dynamique qu'elle a aujourd'hui. On peut vouloir se recroqueviller sur soi-même mais je crains que, pour demain, ce soit porteur de beaucoup de désillusions.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N° 2016-1335 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 6° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers valant programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Modification du programme des équipements publics (PEP) de superstructure - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1335. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier situé sur le sixième arrondissement de Lyon, concernant la zone d'aménagement concerté dite ZAC Thiers ; suppression de la ZAC est prononcée et quitus est donné à la SERL pour la réalisation de cette ZAC. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, j'interviens au nom de Laurence Croizier qui a dû nous quitter puisqu'elle avait des obligations municipales dans le sixième arrondissement où elle est élue.

L'aménagement de la ZAC Thiers située dans le sixième arrondissement du côté est de l'avenue Thiers, lancée en 1993, a été confié à la SERL. Vous nous proposez aujourd'hui de clôturer enfin cette ZAC et de donner quitus à la SERL pour sa mission.

Dans sa mission d'aménageur, la SERL s'est vu confier la réalisation d'un jardin aquatique, concept séduisant et novateur en ville. Malheureusement, depuis des années, techniciens de la SERL et de la Métropole ont buté sur la réalisation de ces deux petits bassins qui n'ont cessé de perdre de grandes quantités d'eau. A tel point que,

n'arrivant pas à étancher lesdits bassins, SERL et Métropole ont choisi de réaliser à côté un forage permettant de remplir les bassins au fur et à mesure qu'ils fuyaient. Peu satisfaisant pour l'esprit, ce fonctionnement a au moins le mérite d'être présentable : les bassins sont remplis au fur et à mesure qu'ils fuient. Je tiens à rappeler que la Ville de Lyon a accepté la prise en charge supplémentaire de la gestion de ce forage.

Vous nous indiquez que les formalités de remises d'ouvrages aux collectivités ont été réalisées. Mais il n'est pas admissible que le risque encouru par ces dysfonctionnements ne pèse pas sur les concepteurs de l'ouvrage. Je vous rappelle que ces bassins sont situés sur un petit terrain entre la voie ferrée et des immeubles.

Nous attendons les éléments de la part des services de la Métropole nous indiquant que l'avenir a été préservé et que les dysfonctionnements quasi inévitables dans les années à venir dus à ces fuites ne seront pas à la charge du gestionnaire, c'est-à-dire la Ville de Lyon.

Dans l'attente de ces éléments, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Les services vous répondront.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

### I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

---

**N° 2016-1267** - Aide du fonds de soutien - Autorisation de signer la convention avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2016-1268** - Fin de la dette mutualisée avec le Département du Rhône - Autorisation de signer la convention de reprise partielle de prêt avec le Département du Rhône et Dexia Crédit local - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1265, 2016-1267 et 2016-1268.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de monsieur le Vice-Président BRUMM, absent momentanément.

---

**N° 2016-1272** - Plan de déplacements d'administration (PDA) - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement City Pass PDA des agents de la Métropole - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur du dossier numéro 2016-1272. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur en remplacement de monsieur le Conseiller délégué ROUSSEAU, absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN en remplacement de monsieur le Conseiller délégué ROUSSEAU, absent momentanément.

---

**N° 2016-1273** - Lyon 3° - Hôtel de la Métropole - Modernisation du système sécurité et incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2016-1273. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

## II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

---

**N° 2016-1276** - Lyon 2° - Délégation de service public pour le parc de stationnement Gare Perrache - La Confluence - Avenant n° 7 au contrat - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2016-1277** - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action Onlymoov - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1276 et 2016-1277. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de monsieur le Conseiller délégué VESCO, absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER, en remplacement de monsieur le Conseiller délégué VESCO, absent momentanément.

---

**N° 2016-1279** - Bron - Lyon - Vénissieux - Tramway T6 - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et la région lyonnaise (SYTRAL) concernant la réalisation des travaux de tramway - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1282** - Bron - Prolongement de l'avenue Albert Camus - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1279 et 2016-1282. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

---

**N° 2016-1280** - Craponne - Francheville - Lignes express pour l'ouest lyonnais (LEOL) - Réalisation de la ligne de bus en site propre LEOL - Adoption d'une convention de gestion et de rétrocession avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1281** - Albigny sur Saône - Aménagement de la rue Armand Zipfel et du chemin Notre-Dame - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1283** - Charly - Voie nouvelle Louis Vignon / montée de l'église - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1284** - Craponne - Dardilly - La Tour de Salvagny - Quincieux - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Priest - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1280, 2016-1281, 2016-1283 et 2016-1284. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Avis favorable pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

**N° 2016-1285** - Givors - Les Hauts de Givors et Plateau de Montrond (chemin de Fortunon/route de Drevet) - Travaux de sécurisation de talus - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Passi comme rapporteur du dossier numéro 2016-1285. Monsieur Passi, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de monsieur le Vice-Président PASSI, absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER en remplacement de monsieur le Vice-Président PASSI, absent momentanément.

**N° 2016-1286** - Lyon 4° - Lyon 9° - Requalification des voiries du quai Gillet et du quai Gare d'eau - Mise en place et financement de travaux de protections acoustiques - Adoption d'une convention de subvention avec le propriétaire riverain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : Le dossier numéro 2016-1286 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré de l'ordre du jour).*

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

**N° 2016-1288** - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Avenant n° 3 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1291** - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation de la 9° édition des Journées de l'économie du 8 au 10 novembre 2016 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

**N° 2016-1296** - Attribution de subventions en nature et de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1288, 2016-1291 et 2016-1296. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2016-1291 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2016-1293** - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1299** - Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1300** - Dispositif Pass culture étudiants et Invitations de Lyoncampus pour la saison 2016/2017 - Approbation d'une convention avec les structures et établissements culturels partenaires et d'une convention pour le festival des Nuits Sonores 2017 avec l'association Arty Farty - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1301** - Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention relative à la restructuration du pôle matériau du campus LyonTech-la Doua - Tranche 2 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'INSA de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1293 et 2016-1299 à 2016-1301. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Avis favorable pour les quatre dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2016-1299 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

**N° 2016-1295** - Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'association Sud-Ouest emploi pour son programme d'action 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**N° 2016-1297** - Insertion par l'activité économique - Attribution de financement et subvention à l'association Médialys - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**N° 2016-1298** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) : emploi-innovation et entreprises : attributions de subventions pour 4 projets portés par ARAPHAO, CREPI, ALLIES et Mode d'emploi Rhône et soutien à un projet innovant visant à développer l'insertion par l'activité porté par Envie sud-est - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1295, 2016-1297 et 2016-1298. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Martial PASSI, Yves JEANDIN, Christophe QUINIOU, Mme Brigitte JANNOT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS ainsi que Mme Hélène GEOFFROY compte tenu de sa qualité de Présidente de cette association n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2016-1297 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

#### **IV - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

**N° 2016-1305** - Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur du dossier numéro 2016-1305.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA) n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de monsieur le Conseiller délégué BARGE, absent momentanément.

---

**N° 2016-1306** - Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2016-1306. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

---

**N° 2016-1309** - Meyzieu - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2016-1320** - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2016-1321** - Lyon 1<sup>er</sup> - Réhabilitation du collecteur Quai de la Pêcherie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1309, 2016-1320 et 2016-1321. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Bruno CHARLES (pouvoir Mme Beaume), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2016-1309 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2016-1313** - Opérations globalisées 2016 - Préservation et mise en valeur de la Trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2016-1314** - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature : Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Echets, Vallons de Serres et Planches, Vallon de l'Yzeron, Hautes-Barolles, Plateau du Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2016 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1313 et 2016-1314.

Monsieur Charles nous a fait savoir depuis Pékin qu'il était très favorable aux dossiers qu'il devait présenter.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de monsieur le Vice-Président CHARLES, absent.

**N° 2016-1315** - Reprise des huiles usagées minérales ou synthétiques collectées dans les déchèteries ou issues des services de la Métropole de Lyon - Convention avec la société FAURE pour les années 2016 à 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2016-1316** - Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2016 - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2016-1318** - Acquisition de corbeilles et de bornes de propreté métalliques - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1315, 2016-1316 et 2016-1318. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur** : Avis favorable pour les trois dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

**N° 2016-1317** - Givors - Projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNpi) du Gier - Avis de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2016-1317. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Avis favorable, monsieur le Président, avec tout de même les quatre réserves que nous avons émises dans la délibération, la demande de financement pour les propriétaires de logements et également les activités économiques du centre commercial de Givors 2 vallées.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

## V - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

**N° 2016-1325** - Vénissieux - Puisoz - Opération d'accessibilité - Approbation du programme définitif de maîtrise d'oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1326** - Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Instauration d'un périmètre élargi de participations - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement représenté par la société Lionheart - Approbation du montant de la participation pour équipements publics exceptionnels - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1327** - Vénissieux - Puisoz - 27-29, boulevard Marcel Sembat - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Bouygues immobilier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1336** - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1337** - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Modification de la convention de participation des constructeurs au coût des équipements publics - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1338** - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Travaux primaires rues Félix Brun et Clément Marot - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1339** - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Procédure de choix du concepteur pour le lot n° 27 - Indemnités de consultation des candidats - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1325 à 2016-1327 et 2016-1336 à 2016-1339. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Depuis la rue du Lac, avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1329** - Bron - Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2016-1329. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-1330** - Villeurbanne - Impasse Amblard - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société civile immobilière (SCI) Rhône - Programme des équipements publics (PEP) - Périmètre élargi de participation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur du dossier numéro 2016-1330. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : Avis favorable et sans réserve, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**M. LE PRESIDENT** : Nous en avons terminé. Merci à vous.

*(La séance est levée à 19 heures 50).*

Annexe 1 (1/40)

Compte administratif 2015 - 1<sup>re</sup> décision modificative (dossiers 2016-1263, 2016-1264 et 2016-1266)  
Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

GRAND LYON  
la métropole

**Compte administratif 2015  
1<sup>re</sup> Décision modificative 2016**

Conseil de la Métropole

27 juin 2016



Annexe 1 (2/40)



# Le compte administratif 2015



# I. Le contexte institutionnel



## Le contexte institutionnel

### 1<sup>er</sup> compte administratif de la Métropole :

- Périmètre élargi : compétences communautaires + compétences départementales + certaines compétences communales
  - 6 budgets
- Clause de revoyure, après l'exécution 2015
  - Une structure particulière pour la gestion 2015, afin de retracer l'activité transférée du CG 69

## II. La Stratégie financière



## La stratégie financière de la Métropole en 2015

- ❖ Chantier Marges de Manœuvre : lancement du chantier lors du dialogue de gestion pour le cadrage 2016, avec des effets dès 2015
  - pour les subventions et les ressources humaines
- ❖ Ressources humaines : totale maîtrise des dépenses de ressources humaines dans le cadre de la plus importante opération de mutualisation en France
- ❖ Dette : réduction de l'endettement à fin 2015

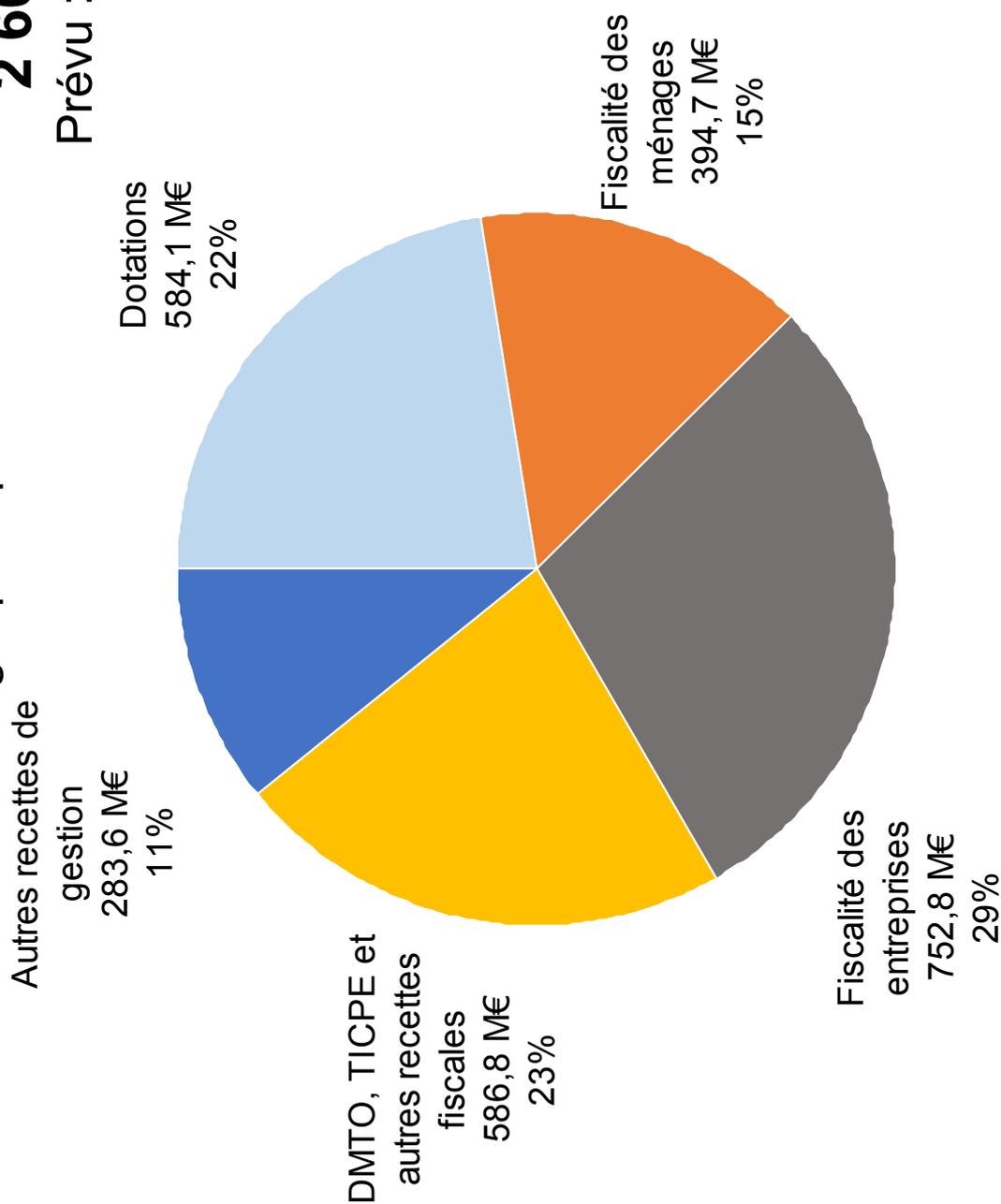
# III. Les recettes de fonctionnement



## Annexe 1 (8/40)

# La répartition des recettes de fonctionnement

budget principal  
**2 602 M€**  
Prévu : 2547 M€

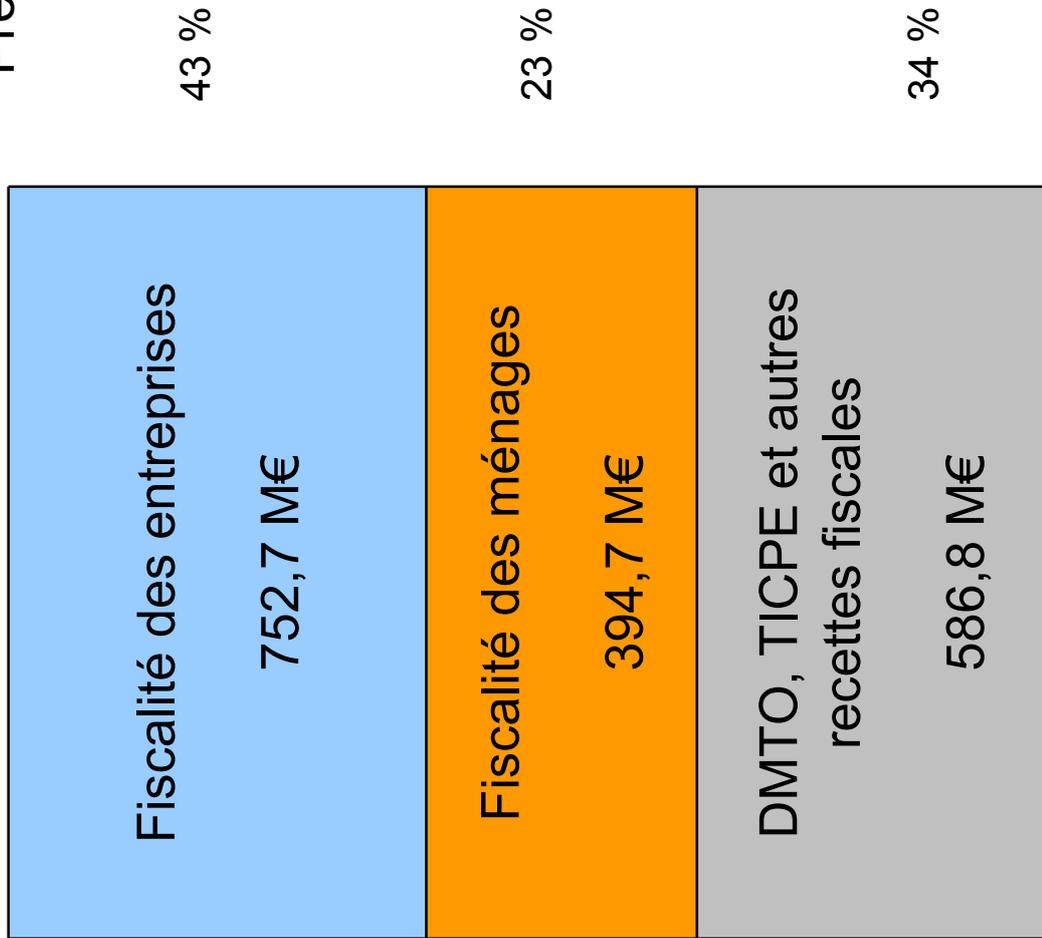


GRAND LYON

## Annexe 1 (9/40)

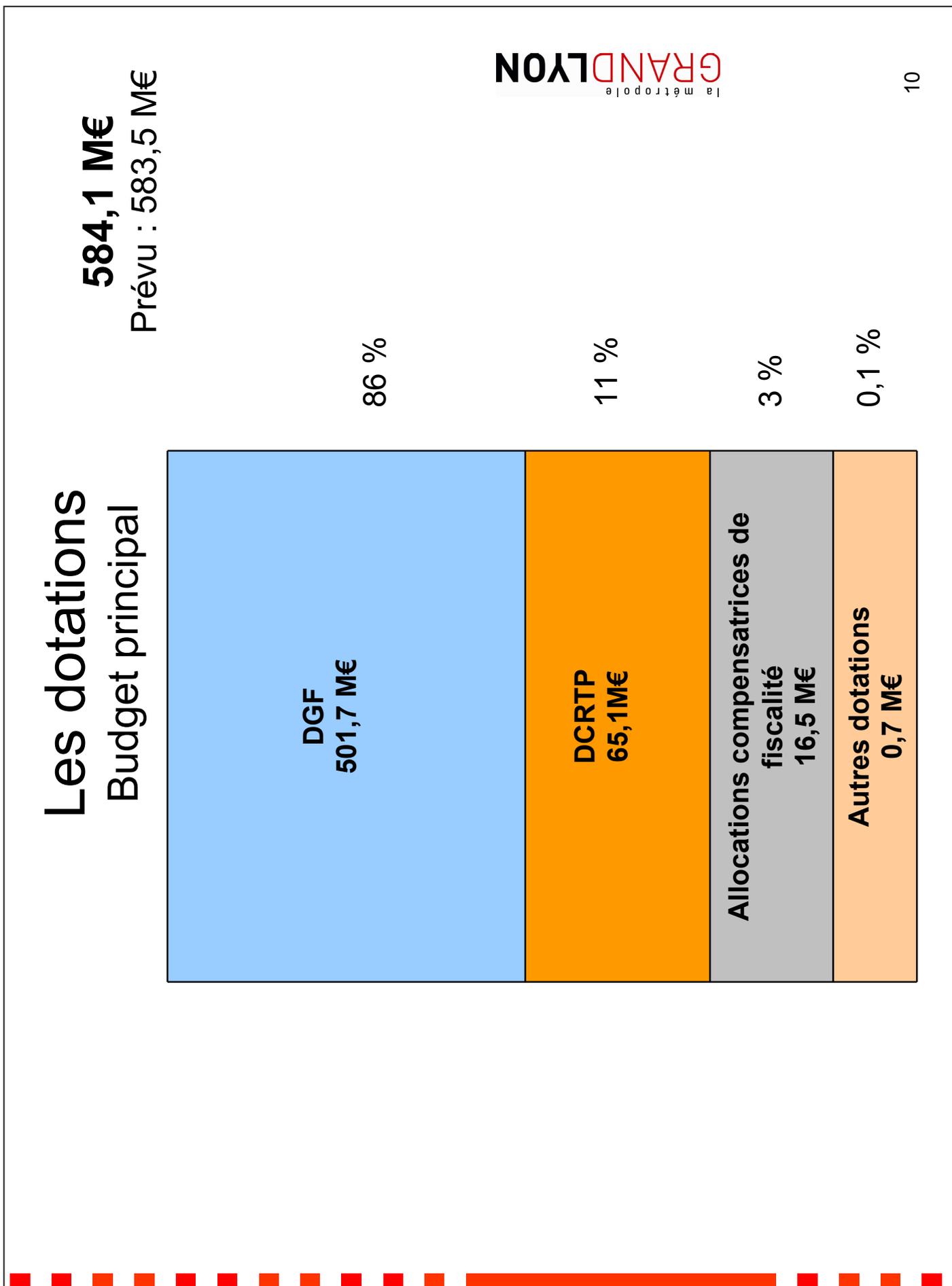
# Le détail de la fiscalité budget principal

**1 734 M€**  
Prévu : 1 708 M€



la métropole  
**GRAND LYON**

## Annexe 1 (10/40)



# La répartition des recettes de fonctionnement

budget principal

**2 602 M€**

Prévu : 2547 M€

**Autres**

**recettes de**

**gestion**

**283,6 M€**

**11%**

Dotations  
584,1 M€  
22%

DMTO, TICPE et  
autres recettes

fiscales

586,8 M€

23%

Fiscalité des  
ménages

394,7 M€

15%

Fiscalité des  
entreprises

752,8 M€

29%

**GRAND LYON**

# IV. Les dépenses de fonctionnement

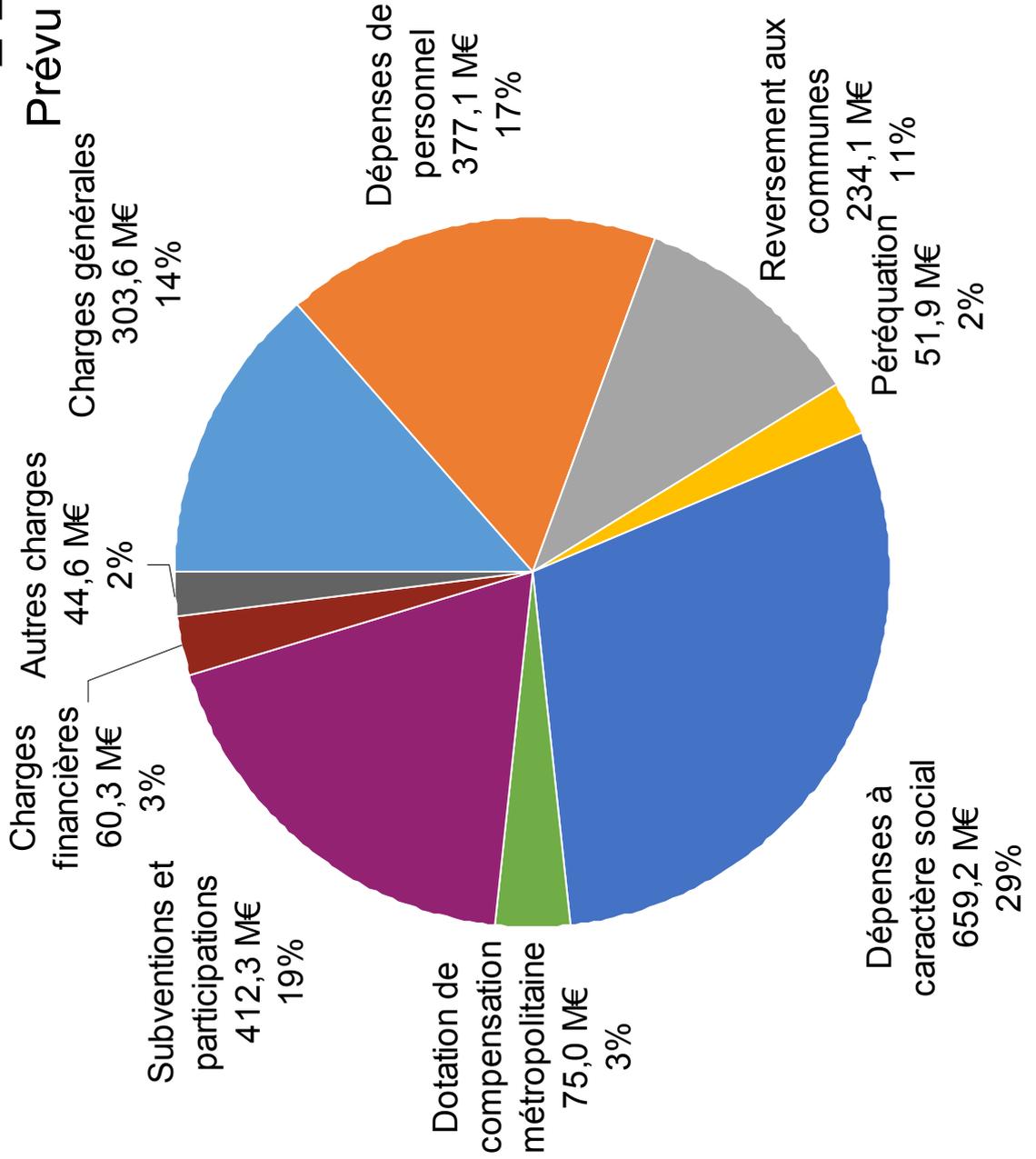


# Les dépenses de fonctionnement

Budget principal

**2 218 M€**

Prévu : 2 311 M€

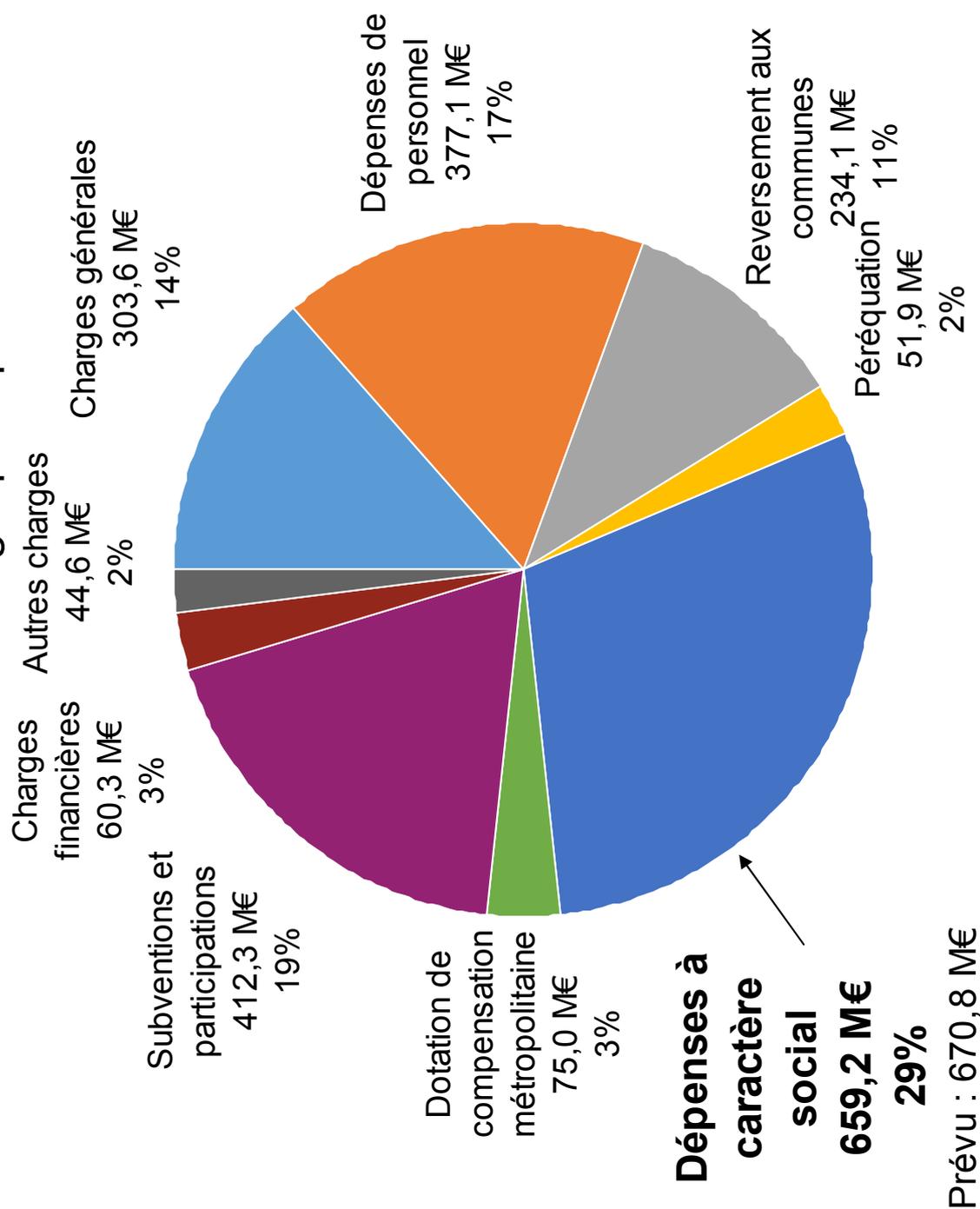


**GRAND LYON**

## Annexe 1 (14/40)

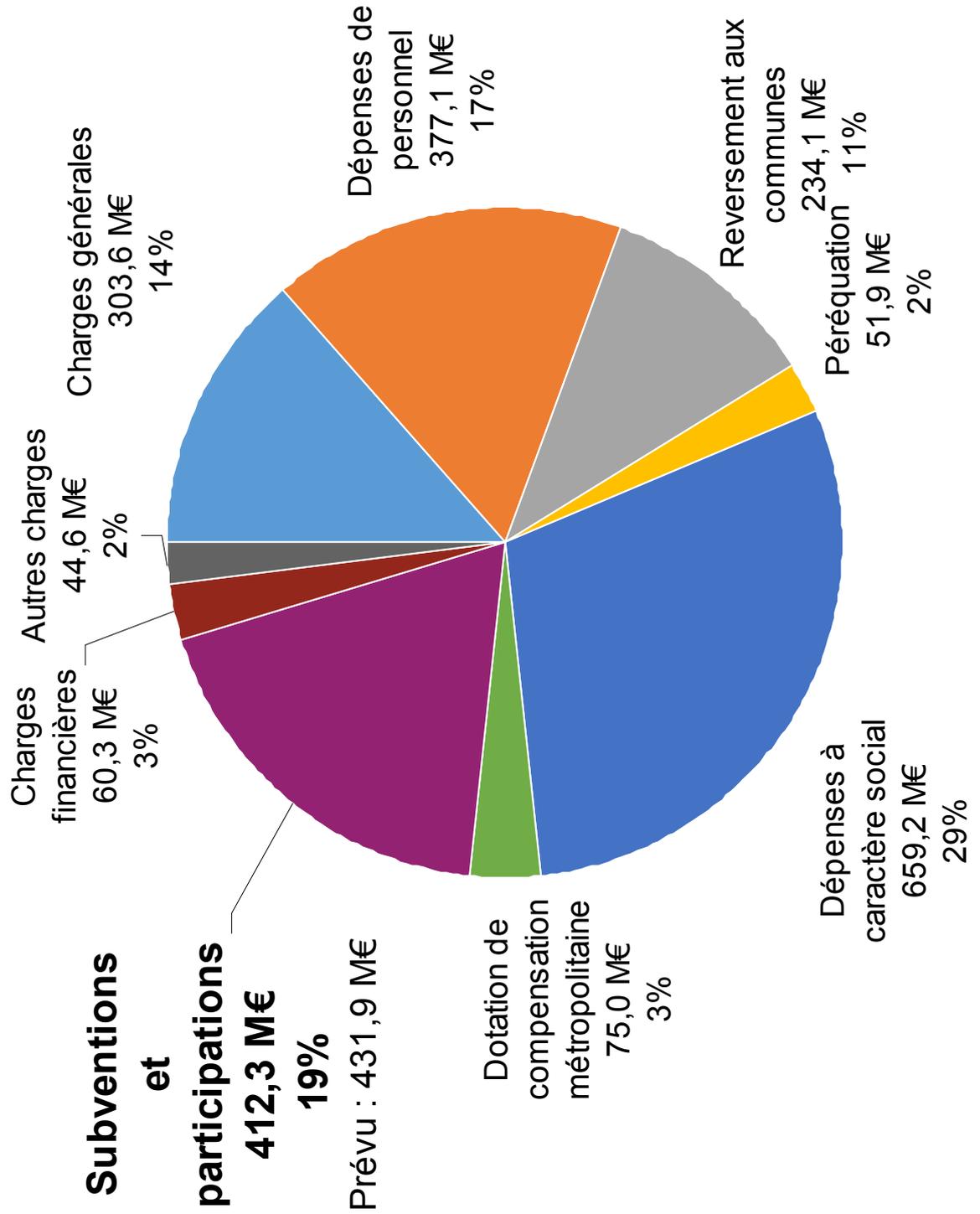
# Les dépenses de fonctionnement

## Budget principal



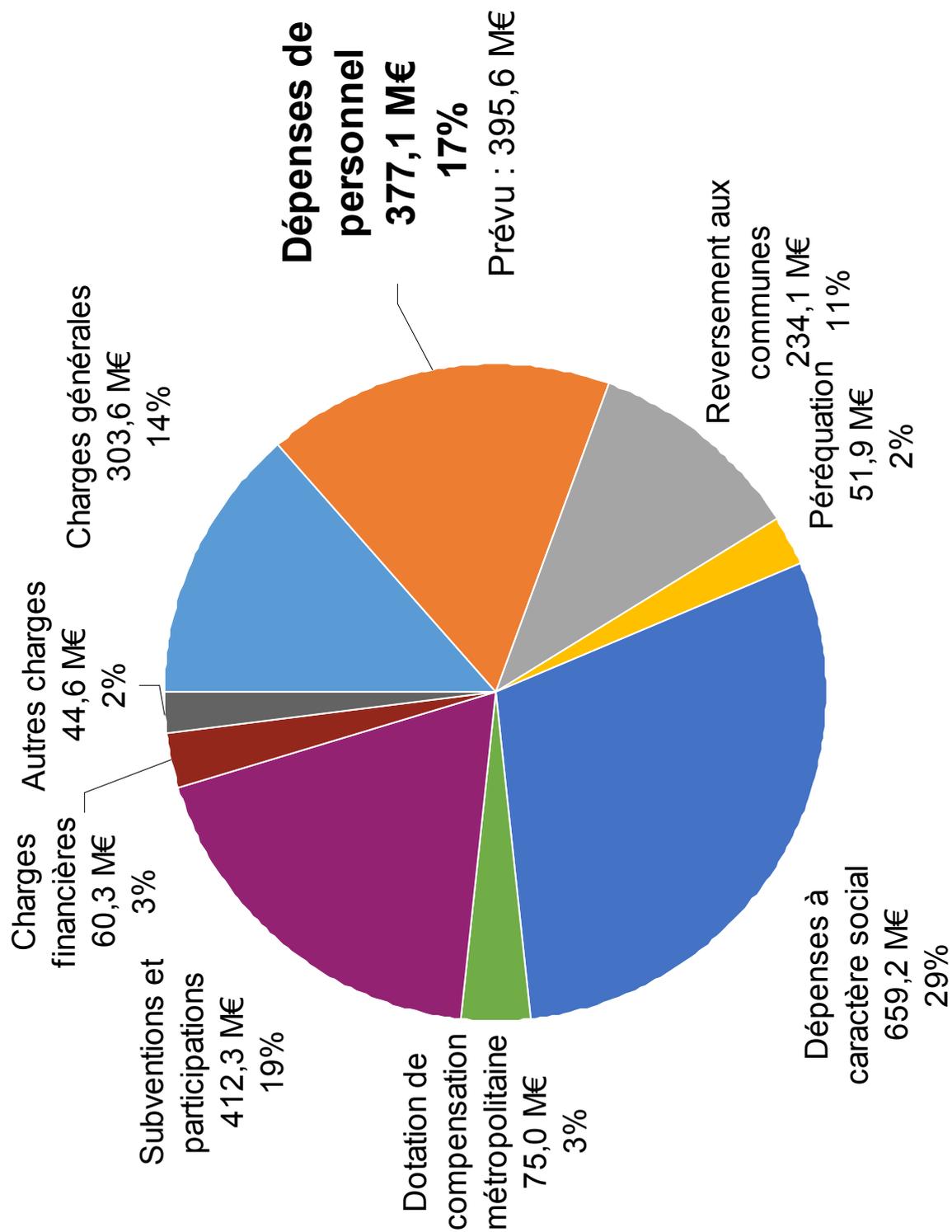
# Les dépenses de fonctionnement

## Budget principal



# Les dépenses de fonctionnement

## Budget principal

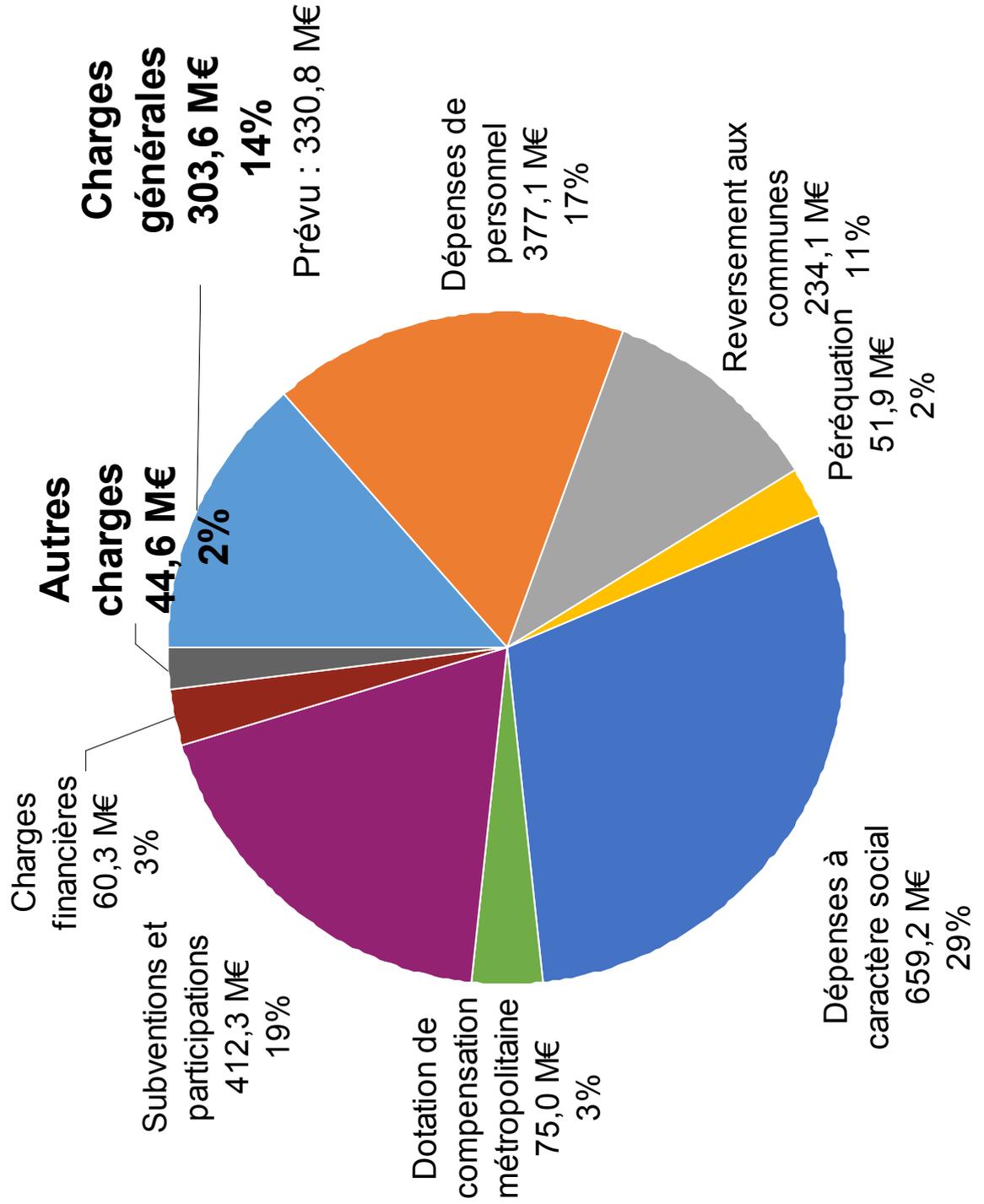


GRAND LYON

## Annexe 1 (17/40)

# Les dépenses de fonctionnement

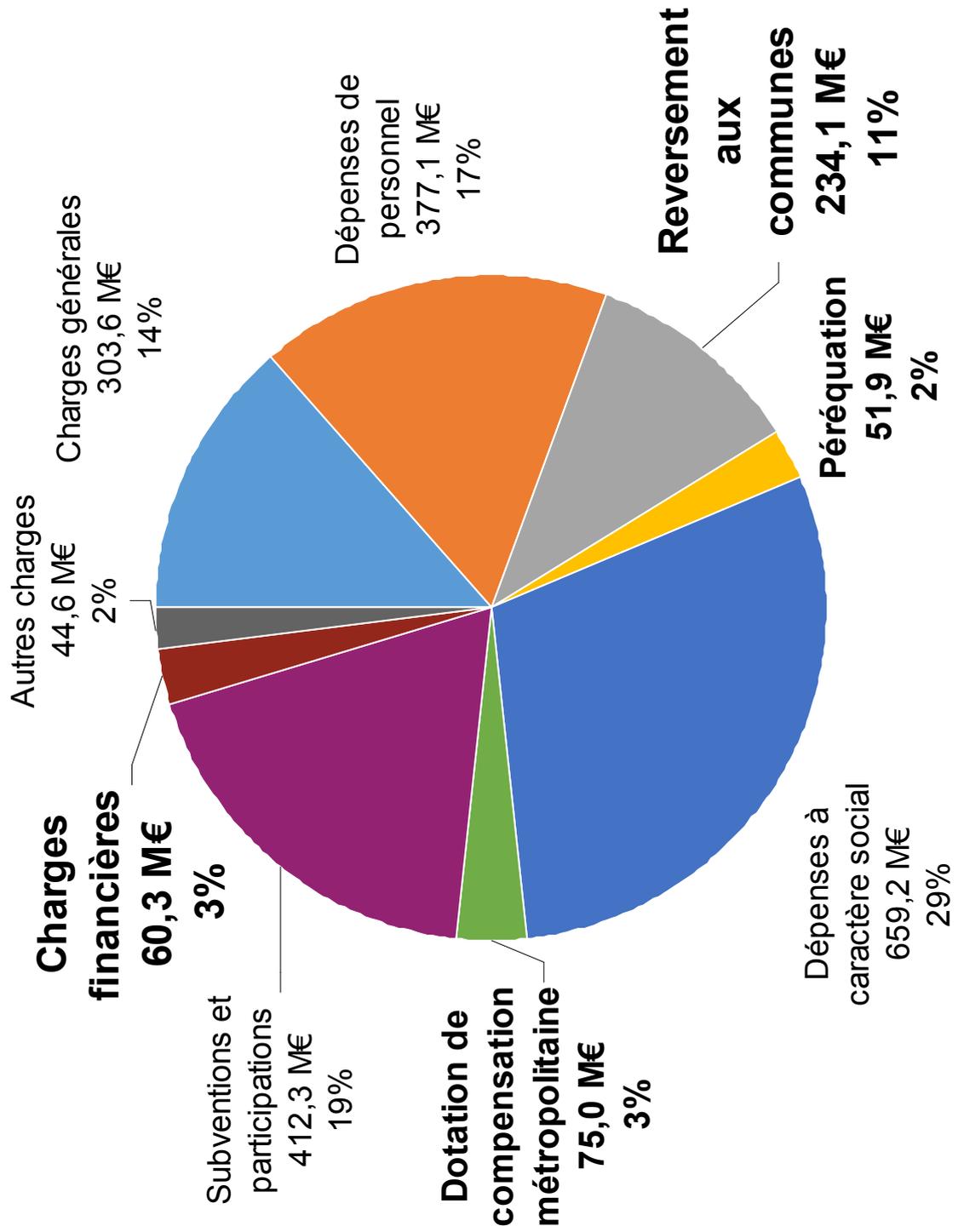
Budget principal



GRAND LYON  
la métropole

# Les dépenses de fonctionnement

Budget principal



## Annexe 1 (19/40)

## Clause de revoyure pour la DCM

- ❖ Novembre 2014 : avis de la CLECRT proposant de fixer la DCM à **75 M€**, suivi de l'arrêté des Ministres, fondé sur la ventilation du CA 2013 du Dépt
- ❖ Novembre 2015 : actualisation de la répartition des charges et produits au vu du CA 2014 du Dépt
- ❖ Juin 2016 : rapport d'analyse des écarts au vu des deux CA 2015 et avis de correction de la DCM à **72.3 M€**

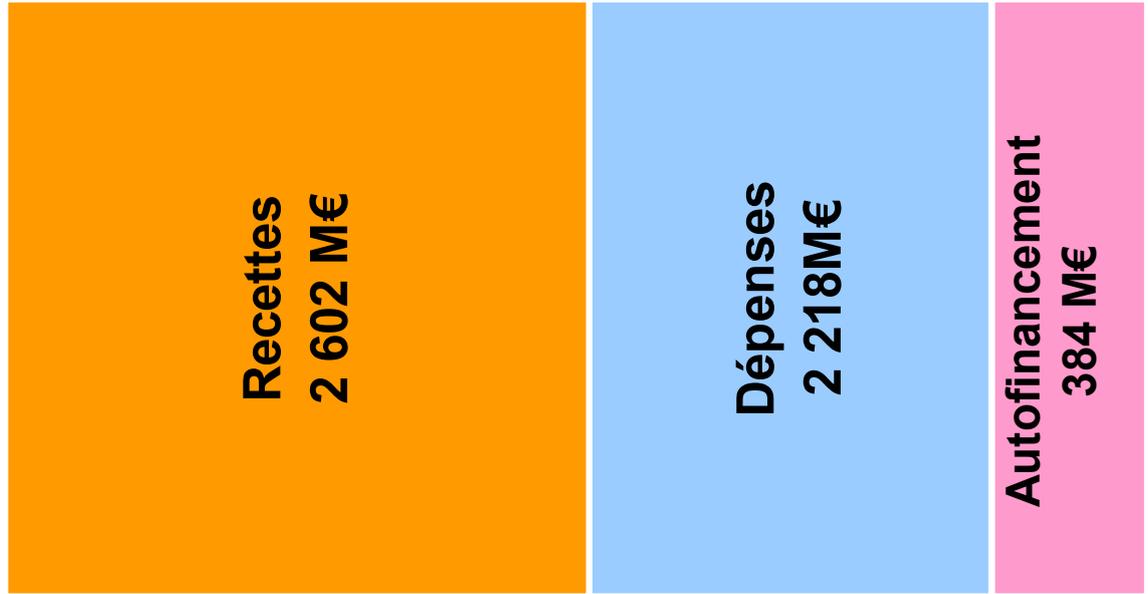
# V. L'autofinancement



Annexe 1 (21/40)

# L'autofinancement brut 2015 : 384 M€

Mouvements réels  
Budget principal



INVESTISSEMENT



## Annexe 1 (22/40)

## Les résultats du budget principal

| en M€                                      | Investissement | Fonctionnement | Total        |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Total recettes                             | 634,2          | 2 635,30       | 3 269,50     |
| Total dépenses                             | 642,4          | 2 433,40       | 3 075,80     |
| <b>Résultat de l'exercice</b>              | <b>-8,3</b>    | <b>201,9</b>   | <b>193,7</b> |
| Reprise de résultats antérieurs            | -154,6         | 198,1          | 43,5         |
| Affectation du résultat à l'investissement |                | -138,6         | -138,6       |
| <b>Résultat disponible</b>                 | -162,9         | 261,5          | <b>98,6</b>  |

# VI. La dette



## Des ratios de dette satisfaisants

### Tous budgets

- **Encours de dette au 31/12/2015 : 2 132 M€**  
(4 budgets / hors recette dette mutualisée avec le CG)
- **Taux moyen de la dette (au 31/12/2015) : 3,25 %**
- **Durée résiduelle moyenne : 13 ans 5 mois**
- **Capacité de désendettement : 4 ans et 10 mois**
- **Emprunts nouveaux : 107 M€ tous budgets**
  - 95 M€ budget principal
- **Capital remboursé dans l'annuité 2015 : 185 M€**
  - 160,5 M€ pour le budget principal

➤ **La collectivité se désendette (- 78 M€)**

# VII. L'investissement



## La PPI

### tous budgets – hors emprunt

| En M€    | Principal | Eaux | Ass. | Réseau chaleur | Restaurant | Tous budgets |
|----------|-----------|------|------|----------------|------------|--------------|
| Dépenses | 418,8     | 7,1  | 23,1 | 0,1            | 0          | 449,1        |
| Recettes | 67,5      | 1,2  | 2,1  | 0,5            | 0          | 71,3         |

## Annexe 1 (27/40)

# Zoom Education

| Dépenses en M€ | Recettes en M€ |
|----------------|----------------|
| 26,1           | 4,8            |

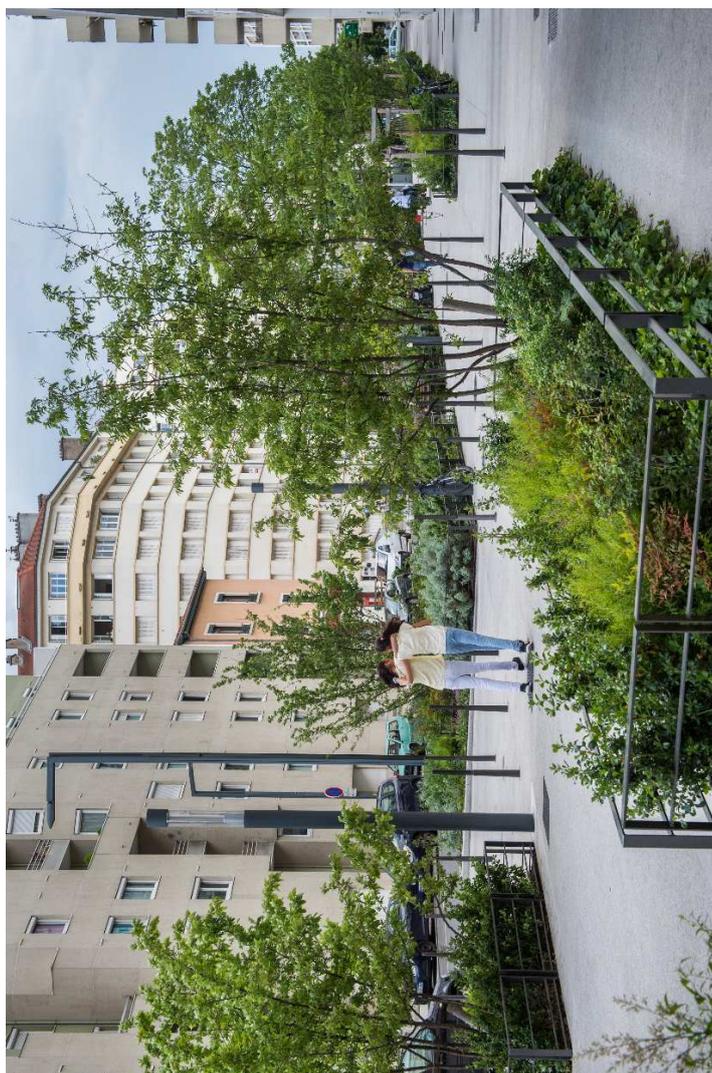


la métropole  
**GRAND LYON**

## Annexe 1 (28/40)

## Zoom Mobilité

| Dépenses en M€ | Recettes en M€ |
|----------------|----------------|
| 132,6          | 20,5           |



Annexe 1 (29/40)

la métropole  
**GRAND LYON**

# Décision modificative n°1



Annexe 1 (30/40)



# I. Le fonctionnement



## Annexe 1 (31/40)

# Synthèse des variations

## Fonctionnement - Budget principal

| Mouvements réels en M€                                      | Dépenses       | Recettes       | Autofinancement brut |
|---|----------------|----------------|----------------------|
| BP 2016   | 2 315,2        | 2 510,4        | 195,2                |
| <b>Solde des demandes DM1 2016</b>                          | <b>105,3</b>   | <b>37,3</b>    |                      |
| Reports   | 10,9           | 0,0            |                      |
| BP + DM1 + Reports 2016                                     | 2 431,4        | 2 547,6        | 116,2                |
| Reprise résultat antérieur CA 2015                          |                | 98,6           |                      |
| <b>BP + DM1 + Reports 2016 + reprise résultat antérieur</b> | <b>2 431,4</b> | <b>2 646,2</b> | <b>214,8</b>         |
| <b>Variation</b>  |                |                | <b>19,6</b>          |

## Principales variations en recettes

### Fonctionnement - Budget principal

- **Recettes fiscales : + 10,2 M€** soit 1 756,4 M€ dont
  - + 9,3 M€ CVAE
  - + 0,3 M€ Taxe de séjour
  - + 0,8 M€ TASCOM
  - - 1,5 M€ Taxe d'habitation
  - + 1,2 M€ dispositif de compensation péréquée
- **Dotations de l'État : + 3,6 M€** soit 525,6 M€ dont
  - + 1,5 M€ DGF
  - + 1,6 M€ compensation exonérations taxe foncière
  - + 0,5 M€ diverses compensations d'exonérations fiscales
- **Autres recettes de gestion : + 23,5 M€** soit 265,7 M€ dont :
  - + 3,5 M€ participations CNSA
  - + 0,9 M€ participation FEDER
  - + 7,1 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie
  - + 10,6 M€ de produits financiers

## Principales variations en dépenses Fonctionnement - Budget principal

• **Dépenses de personnel : + 0,85 M€** soit 398 M€ (+0,2% par rapport au BP) mesure exogène de valorisation du point d'indice

• **Charges générales : - 2,1 M€** soit 297,4 M€ (-0,7% par rapport au BP) dont :

- Régularisations comptables : - 2,0 M€
- Conférence des financeurs : +0,5 M€

• **Charges financières : + 83,1 M€** soit 154,6 M€

## Principales variations en dépenses Fonctionnement - Budget principal

- **Allocation personnalisée d'autonomie : + 6,9 M€** soit 109,3 M€
- **Prestation de compensation du handicap : + 4 M€** soit 50,7 M€
- **Subventions : + 8,8 M€** hors reports soit 433 M€ dont :
  - Subvention d'équilibre Baourid : + 3,1 M€
  - Régularisations comptables : + 3,4 M€
  - Conférence des financeurs : + 1,2 M€
  - Opticités reversements aux partenaires : + 0,75 M€
  - Subvention Musée des tissus : 0,125 M€

Annexe 1 (35/40)

## II. La dette



## Désensibilisation de la dette

### Mouvements réels - Budget principal

- En dépenses de fonctionnement : + 81 M€  
dont 95,6 M€ d'indemnité de sortie des emprunts toxiques
- En recettes de fonctionnement : + 10,4 M€  
dont 13,9 M€ d'aide du fonds de soutien
- En dépenses d'investissement : - 0,76 M€
- En recettes d'investissement : - 1,3 M€

Annexe 1 (37/40)

la métropole  
**GRAND LYON**

# III. L'investissement



## Synthèse des variations Investissement - Budget principal

| Mouvements réels en M€                 | Dépenses    | Recettes    |
|--|-------------|-------------|
| BP 2016                                | 639,3       | 444,1       |
| <b>Total demandes DM1 (dont dette)</b> | <b>97,2</b> | <b>77,6</b> |
| <i>dont périmètre PPI</i>              | <i>18,6</i> | <i>5,9</i>  |

## Annexe 1 (39/40)

# Investissement périmètre PPI

## Budget principal

| Mouvements réels en M€ | Dépenses     | Recettes    |
|------------------------|--------------|-------------|
| <b>BP 2016</b>         | 458,9        | 64,5        |
| <b>Demandes DM1</b>    | 18,6         | 5,9         |
| <b>BP + DM1</b>        | <b>477,5</b> | <b>70,4</b> |

## Conclusion

- Un premier compte administratif métropolitain qui témoigne à la fois :
    - Du volontarisme de la collectivité en matière d'investissement (450 M€ réalisés)
    - Et d'une consommation des crédits de fonctionnement 2015 mesurée,
  - Un excédent ainsi dégagé permettant de financer la **désensibilisation de la dette** dans le cadre de la DM,
  - **Sans dégrader notre autofinancement 2016.**
- Sécurisation de notre encours et préservation des capacités d'investissement pour les années à venir.

## Annexe 2 (1/4)

## Annexe de la note au rapporteur sur le dossier 2016-1263

| IV - ANNEXES   |                | IV<br>B9                           |  |             |   |                       |                |
|--|----------------|------------------------------------|--|-------------|---|-----------------------|----------------|
| B - ANNEXES PATRIMONIALES - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 |                |                                    |  |             |   |                       |                |
| B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015   |                |                                    |  |             |   |                       |                |
| GRADES OU EMPLOIS (1)  | CATEGORIES (2) | EMPLOIS BUDGETAIRES (3)            |  |             | EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4) |                       |                |
|  |                | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET | TOTAL       | AGENTS TITULAIRES                                   | AGENTS NON TITULAIRES | TOTAL          |
| <b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>  |                |                                    |  |             |   |                       |                |
| Directeur général des services   | A              | 7                                  | 0                                      | 7           | 4,00  | 1,60                  | 5,60           |
| Directeur général adjoint des services   |                | 7                                  |  | 7           | 4,00  | 0,60                  | 0,60           |
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>  |                | <b>2 345</b>                       | <b>1</b>                               | <b>2346</b> | <b>1829,50</b>                                      | <b>182,00</b>         | <b>2011,50</b> |
| Administrateur hors classe   | A              | 30                                 |  | 30          | 5,00  | 5,00                  | 10,00          |
| Administrateur   |                |                                    |  |             | 5,00  | 7,00                  | 12,00          |
| Directeur  | A              | 570                                |  | 570         | 50,50   | 5,90                  | 56,40          |
| Attaché principal  |                |                                    |  |             | 108,70  | 16,80                 | 125,50         |
| Attaché  |                |                                    |  |             | 248,30  | 70,80                 | 319,10         |
| Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social hors classe                     | A              | 1                                  |  | 1           | 1,00  |                       | 1,00           |
| Attaché principal d'administration hospitalière  | A              | 1                                  |  | 1           | 1,00  |                       | 1,00           |
| Rédacteur principal 1ère classe  | B              | 681                                | 1                                      | 682         | 202,40  | 1,00                  | 203,40         |
| Rédacteur principal 2ème classe  |                |                                    |  |             | 180,80  | 6,80                  | 187,60         |
| Rédacteur  |                |                                    |  |             | 142,30  | 39,80                 | 182,10         |
| Adjoint des cadres hospitaliers classe exceptionnelle  | B              | 2                                  |  | 2           | 1,00  |                       | 1,00           |
| Adjoint des cadres hospitaliers classe supérieure  |                |                                    |  |             | 1,00  |                       | 1,00           |
| Adjoint des cadres hospitaliers classe normale   |                |                                    |  |             | 1,00  |                       | 1,00           |
| Assistant médico-administratif classe exceptionnelle   | B              | 5                                  |  | 5           | 3,00  |                       | 3,00           |
| Assistant médico-administratif classe supérieure   |                |                                    |  |             | 2,00  |                       | 2,00           |
| Adjoint administratif principal 1ère classe  | C              |                                    |  |             | 43,60   |                       | 43,60          |
| Adjoint administratif principal 2ème classe  |                | 1 041                              |  | 1041        | 121,50  |                       | 121,50         |
| Adjoint administratif 1ère classe  |                |                                    |  |             | 221,40  | 4,00                  | 225,40         |
| Adjoint administratif 2ème classe  |                |                                    |  |             | 476,40  | 22,90                 | 499,30         |
| Adjoint administratif hospitalier principal 1ère classe                                      | C              |                                    |  |             | 1,00  |                       | 1,00           |
| Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe                                      |                | 14                                 |  | 14          | 2,00  |                       | 2,00           |
| Adjoint administratif hospitalier 1ère classe  |                |                                    |  |             | 5,60  |                       | 5,60           |
| Adjoint administratif hospitalier 2ème classe  |                |                                    |  |             | 5,00  | 2,00                  | 7,00           |
| <b>FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE (c)</b>   |                | <b>56</b>                          | <b>0</b>                               | <b>56</b>   | <b>51,00</b>  | <b>6,00</b>           | <b>57,00</b>   |
| Agent de maîtrise principal hospitalier  | C              | 2                                  |  | 2           | 1,00  |                       | 1,00           |
| Agent de maîtrise hospitalier  |                |                                    |  |             | 1,00  |                       | 1,00           |
| Agent entretien qualifié hospitalier   | C              | 31                                 |  | 31          | 26,00   | 6,00                  | 32,00          |
| Conducteur ambulancier hors catégorie hospitalier  | C              | 2                                  |  | 2           | 2,00  |                       | 2,00           |
| Ouvrier professionnel qualifié   | C              | 21                                 |  | 21          | 21,00   |                       | 21,00          |

## Annexe 2 (2/4)

| IV - ANNEXES   |                | IV<br>B9                           |  |   |                       |         |
|--|----------------|------------------------------------|--|---|-----------------------|---------|
| B - ANNEXES PATRIMONIALES - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 |                |                                    |  |   |                       |         |
| B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015   |                |                                    |  |   |                       |         |
| GRADES OU EMPLOIS (1)  | CATEGORIES (2) | EMPLOIS BUDGETAIRES (3)            |  | EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4) |                       |         |
|  |                | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET | AGENTS TITULAIRES                                   | AGENTS NON TITULAIRES | TOTAL   |
| <b>FILIERE TECHNIQUE (d)</b>   |                | 4 591                              | 1                                      | 3982,70   | 146,20                | 4128,90 |
| Ingénieur en chef classe exceptionnelle  | A              |                                    |  | 10,00   | 5,00                  | 15,00   |
| Ingénieur en chef classe normale   |                | 503                                |  | 24,40   | 2,00                  | 26,40   |
| Ingénieur principal  |                |                                    |  | 253,90  | 19,60                 | 273,50  |
| Ingénieur  |                |                                    |  | 72,80   | 20,00                 | 92,80   |
| Technicien principal 1ère classe   | B              | 472                                |  | 164,30  |                       | 164,30  |
| Technicien principal 2ème classe   |                |                                    |  | 130,80  | 17,00                 | 147,80  |
| Technicien   |                |                                    |  | 91,60   | 8,00                  | 99,60   |
| Agent de maîtrise principal  | C              | 518                                |  | 231,00  |                       | 231,00  |
| Agent de maîtrise  |                |                                    |  | 223,50  | 14,00                 | 237,50  |
| Adjoint technique principal 1ère classe  | C              |                                    |  | 801,30  |                       | 801,30  |
| Adjoint technique principal 2ème classe  |                | 3 067                              | 1                                      | 883,80  |                       | 883,80  |
| Adjoint technique 1ère classe  |                |                                    |  | 253,50  | 4,60                  | 258,10  |
| Adjoint technique 2ème classe  |                |                                    |  | 818,80  | 56,00                 | 874,80  |
| Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement                 | C              | 31                                 |  | 1,80  |                       | 1,80    |
| Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement                           |                |                                    |  | 20,20   |                       | 20,20   |
| Adjoint technique de 2ème classe des établissements d'enseignement                           |                |                                    |  | 1,00  |                       | 1,00    |
| <b>FILIERE ANIMATION (e)</b>   |                | 4                                  | 0                                      | 2,00  | 0,00                  | 2,00    |
| Animateur principal 1ère classe  | B              | 2                                  |  |   |                       | 0,00    |
| Animateur principal 2ème classe  |                |                                    |  | 1,00  |                       | 1,00    |
| Animateur  |                |                                    |  |   |                       | 0,00    |
| Adjoint animation 2ème classe  | C              | 2                                  |  | 1,00  |                       | 1,00    |
| <b>FILIERE SOCIALE (f)</b>   |                | 701                                | 3                                      | 544,00  | 51,30                 | 595,30  |
| Conseiller territorial supérieur socio-éducatifs   | A              | 41                                 |  | 13,00   |                       | 13,00   |
| Conseiller territorial socio-éducatifs   |                |                                    |  | 17,60   |                       | 17,60   |
| Assistant socio-éducatif principal   | B              | 599                                | 3                                      | 283,70  | 3,80                  | 287,50  |
| Assistant socio-éducatif   |                |                                    |  | 178,90  | 45,50                 | 224,40  |
| Educateur principal jeunes enfants   | B              | 3                                  |  | 2,00  |                       | 2,00    |
| Educateur jeunes enfants   |                |                                    |  |   |                       | 0,00    |
| Moniteur-éducateur et intervenant familial principal   | B              | 26                                 |  | 1,00  |                       | 1,00    |
| Moniteur-éducateur et intervenant familial   |                |                                    |  | 25,40   | 2,00                  | 27,40   |
| Agent social 2ème classe   | C              | 5                                  |  | 1,40  |                       | 1,40    |
| Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe  | C              | 27                                 |  | 8,50  |                       | 8,50    |
| Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe  |                |                                    |  | 6,90  |                       | 6,90    |
| Auxiliaire de puériculture de 1ère classe  |                |                                    |  | 5,60  |                       | 5,60    |

## Annexe 2 (3/4)

| IV - ANNEXES   |                | IV                                 |  |            |   |                       |               |
|--|----------------|------------------------------------|--|------------|---|-----------------------|---------------|
| B - ANNEXES PATRIMONIALES - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 |                | B9                                 |  |            |   |                       |               |
| B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015   |                |                                    |  |            |   |                       |               |
| GRADES OU EMPLOIS (1)  | CATEGORIES (2) | EMPLOIS BUDGETAIRES (3)            |  |            | EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4) |                       |               |
|  |                | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET | TOTAL      | AGENTS TITULAIRES                                   | AGENTS NON TITULAIRES | TOTAL         |
| <b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (g)</b>  |                | <b>396</b>                         | <b>20</b>                              | <b>416</b> | <b>295,40</b>                                       | <b>21,60</b>          | <b>317,00</b> |
| Cadre de santé (Infirmier rééducateur)   | A              | 6                                  |  | 6          | 4,80  |                       | 4,80          |
| Médecin hors classe  | A              |                                    |  |            | 21,60   | 1,00                  | 22,60         |
| Médecin 1ère classe  |                | 105                                | 11                                     | 116        | 40,80   | 1,00                  | 41,80         |
| Médecin 2ème classe  |                |                                    |  |            | 6,00  | 6,30                  | 12,30         |
| Psychologue hors classe  | A              | 28                                 | 5                                      | 33         | 7,60  |                       | 7,60          |
| Psychologue classe normale   |                |                                    |  |            | 14,70   | 2,00                  | 16,70         |
| Puéricultrice cadre supérieur de santé   | A              |                                    |  |            | 6,90  |                       | 6,90          |
| Puéricultrice cadre de santé   |                |                                    |  |            | 4,80  |                       | 4,80          |
| Puéricultrice hors classe  |                | 148                                | 1                                      | 149        | 42,70   |                       | 42,70         |
| Puéricultrice classe supérieure  |                |                                    |  |            | 28,60   |                       | 28,60         |
| Puéricultrice classe normale   |                |                                    |  |            | 39,10   | 8,80                  | 47,90         |
| Sage-femme classe exceptionnelle   | A              |                                    |  |            | 13,60   |                       | 13,60         |
| Sage-femme classe supérieure   |                | 24                                 |  | 24         | 4,50  |                       | 4,50          |
| Sage-femme classe normale  |                |                                    |  |            | 2,00  |                       | 2,00          |
| Infirmier en soins généraux hors classe  | A              |                                    |  |            | 14,80   |                       | 14,80         |
| Infirmier en soins généraux de classe supérieure   |                | 70                                 | 2                                      | 72         | 14,70   |                       | 14,70         |
| Infirmier en soins généraux de classe normale  |                |                                    |  |            | 19,80   | 1,50                  | 21,30         |
| Infirmier classe normale   | B              | 3                                  |  | 3          | 1,80  |                       | 1,80          |
| Technicien paramédical de classe supérieure  | B              | 12                                 | 1                                      | 13         | 2,00  |                       | 2,00          |
| Technicien paramédical de classe normale   |                |                                    |  |            | 4,60  | 1,00                  | 5,60          |
| <b>FILIERE SOINS, MEDICO-TECHNIQUE, REEDUCATION (g)</b>                                      |                | <b>119</b>                         | <b>0</b>                               | <b>119</b> | <b>104,00</b>                                       | <b>16,00</b>          | <b>120,00</b> |
| Infirmier en soins généraux et spécialisés premier grade                                     | A              |                                    |  |            | 4,00  | 1,00                  | 5,00          |
| Infirmier en soins généraux et spécialisés deuxième grade                                    |                | 11                                 |  | 11         | 1,00  |                       | 1,00          |
| Infirmier en soins généraux et spécialisés, Puéricultrice troisième grade                    |                |                                    |  |            | 2,00  |                       | 2,00          |
| Infirmier en soins généraux et spécialisés, Puéricultrice deuxième grade                     |                |                                    |  |            | 3,00  |                       | 3,00          |
| Psychologue hors classe hospitalier  | A              | 9                                  |  | 9          | 2,00  |                       | 2,00          |
| Psychologue classe normale hospitalier   |                |                                    |  |            | 5,00  | 2,00                  | 7,00          |
| Psychomotricien classe supérieure  | B              | 1                                  |  | 1          | 1,00  |                       | 1,00          |
| Aide-soignant classe exceptionnelle  | C              |                                    |  |            | 6,00  |                       | 6,00          |
| Aide-soignant classe supérieure  |                | 93                                 |  | 93         | 29,50   |                       | 29,50         |
| Aide-soignant classe normale   |                |                                    |  |            | 45,70   | 13,00                 | 58,70         |
| Agent des services hospitaliers qualifié   | C              | 5                                  |  | 5          | 4,80  |                       | 4,80          |

## Annexe 2 (4/4)

| B - ANNEXES PATRIMONIALES - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 |                | IV - ANNEXES                       |  | IV<br>B9  |                   |                       |                |
|--|----------------|------------------------------------|--|---|-------------------|-----------------------|----------------|
| B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015   |                | EMPLOIS BUDGETAIRES (3)            |  | EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4) |                   |                       |                |
| GRADES OU EMPLOIS (1)  | CATEGORIES (2) | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET | TOTAL   | AGENTS TITULAIRES | AGENTS NON TITULAIRES | TOTAL          |
|  |                |                                    |  |   |                   |                       |                |
| <b>FILIERE SOCIO-EDUCATIVE (h)</b>   |                | 132                                | 0                                      | 132   | 87,40             | 47,00                 | 134,40         |
| Cadre socio-éducatif hospitalier   | A              | 6                                  |  | 6   | 3,00              | 1,00                  | 4,00           |
| Assistant socio-éducatif principal hospitalier   | B              | 60                                 |  | 60  | 46,90             | 2,00                  | 48,90          |
| Assistant socio-éducatif hospitalier   | B              | 1                                  |  | 1   | 0,80              | 13,00                 | 13,00          |
| Conseiller en économie sociale et familiale classe normale hospitalier                       | B              | 57                                 |  | 57  | 1,00              |                       | 1,00           |
| Moniteur-éducateur principal hospitalier   | B              |                                    |  |   | 29,40             | 31,00                 | 60,40          |
| Educateur de jeunes enfants classe supérieure hospitalier                                    | B              | 8                                  |  | 8   | 3,50              |                       | 3,50           |
| Educateur de jeunes enfants classe normale hospitalier                                       | B              | 2                                  | 0                                      | 2   | 2,80              |                       | 2,80           |
| <b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (i)</b>  |                | 2                                  | 0                                      | 2   | 0,00              | 1,00                  | 1,00           |
| Biologiste vétérinaire pharmacien classe normale   | A              | 2                                  |  | 2   |                   | 1,00                  | 1,00           |
| Assistant médico-technique de classe supérieure  | B              |                                    |  | 0   |                   |                       | 0,00           |
| Assistant médico-technique de classe normale   | B              |                                    |  |   |                   |                       | 0,00           |
| <b>FILIERE CULTURELLE (j)</b>  |                | 58                                 | 0                                      | 58  | 40,10             | 2,00                  | 42,10          |
| Conservateur du patrimoine en chef   | A              | 2                                  |  | 2   | 1,00              |                       | 1,00           |
| Conservateur du patrimoine   | A              | 12                                 |  | 12  | 7,00              |                       | 7,00           |
| Attaché de conservation du patrimoine  | A              | 3                                  |  | 3   | 1,90              |                       | 1,90           |
| Bibliothécaire   | B              | 18                                 |  | 18  | 6,10              | 1,00                  | 7,10           |
| Assistant de conservation principal de 1ère classe   |                |                                    |  |   | 5,00              | 1,00                  | 6,00           |
| Assistant de conservation principal de 2ème classe   |                |                                    |  |   | 2,00              |                       | 2,00           |
| Adjoint patrimoine principal de 2ème classe  | C              | 23                                 |  | 23  | 2,50              |                       | 2,50           |
| Adjoint patrimoine 1ère classe   |                |                                    |  |   | 5,90              |                       | 5,90           |
| Adjoint patrimoine 2ème classe   |                |                                    |  |   | 8,70              |                       | 8,70           |
| <b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>   |                | 1                                  | 0                                      | 1   | 0,00              | 1,00                  | 1,00           |
| Chargé de mission  | A              | 1                                  |  | 1   |                   | 1,00                  | 1,00           |
| <b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>   |                | <b>8 412</b>                       | <b>25</b>                              | <b>8 437</b>  | <b>6940,10</b>    | <b>475,70</b>         | <b>7415,80</b> |

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante du 2 novembre 2015. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quantité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité au 31/12/2015 :

ETPT = Effectifs physiques "quotité de temps de travail" période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Annexe 3 (1/30)

Plan Oxygène - Démarche d'amélioration de la qualité de l'air (Dossier n° 2016-1304)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Président Collomb et M. le Vice-Président Philip



**PLAN  
OXYGÈNE**

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 21 JUIN 2016

**GRANDLYON**  
la métropole

**Air** Rhône-Alpes

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

Annexe 3 (2/30)

1

UN ENJEU  
DE SANTÉ  
PUBLIQUE



Annexe 3 (3/30)

# L'AIR : UN BIEN COMMUN VITAL

PARTAGÉ PAR TOUS

INDISPENSABLE

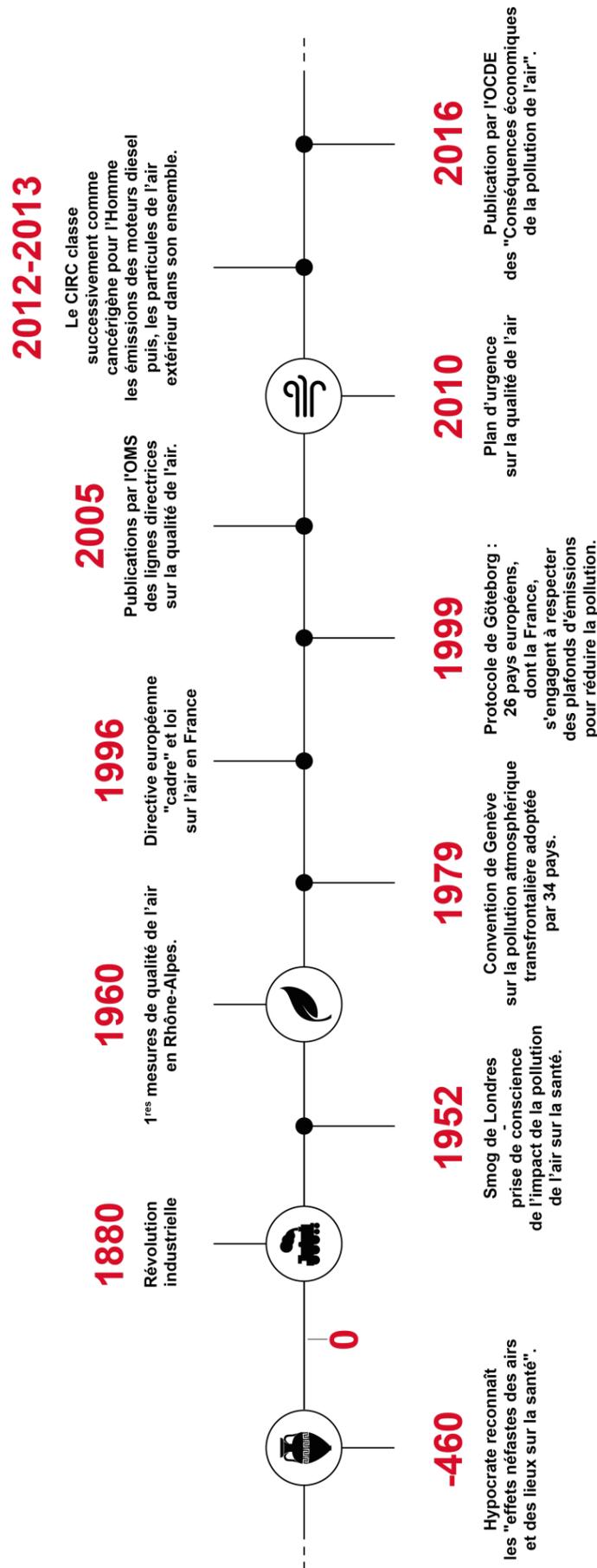
GRATUIT

L'AFFAIRE DE TOUS...



## Annexe 3 (4/30)

# UNE PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE



Annexe 3 (5/30)

# AUJOURD'HUI, UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

**Les citoyens se disent préoccupés  
par la qualité de l'air :**

**56%**  
DES EUROPEENS

**58%**  
DES FRANÇAIS

**83%**  
DES RHONALPINS

**83%**  
DES HABITANTS  
DE LA MÉTROPOLE



## Annexe 3 (6/30)

# UNE PRÉOCCUPATION FONDÉE

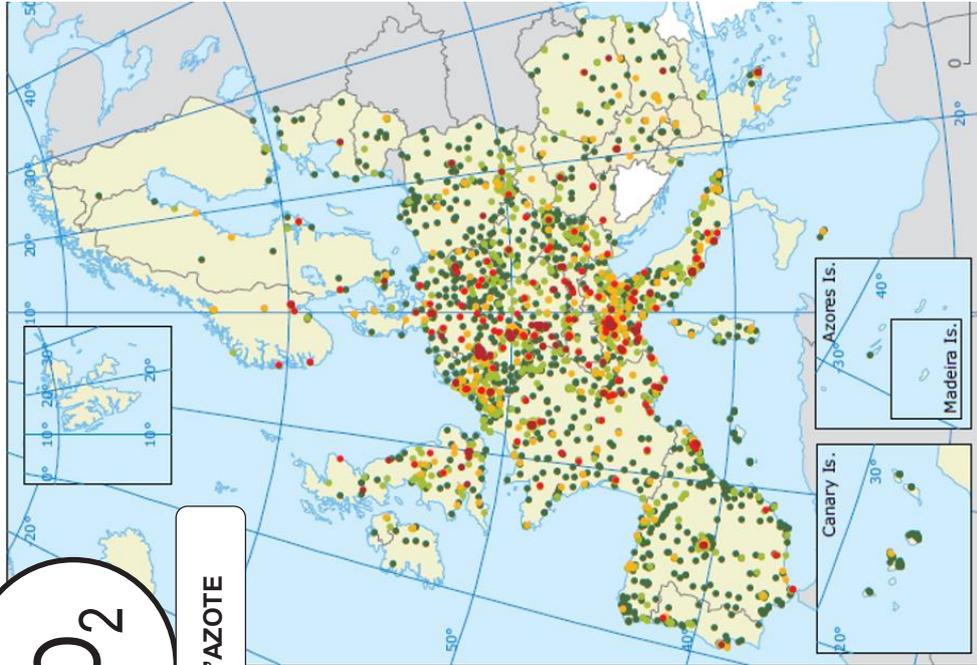


Annexe 3 (7/30)

# LES VILLES : LE RISQUE ET LA CHANCE

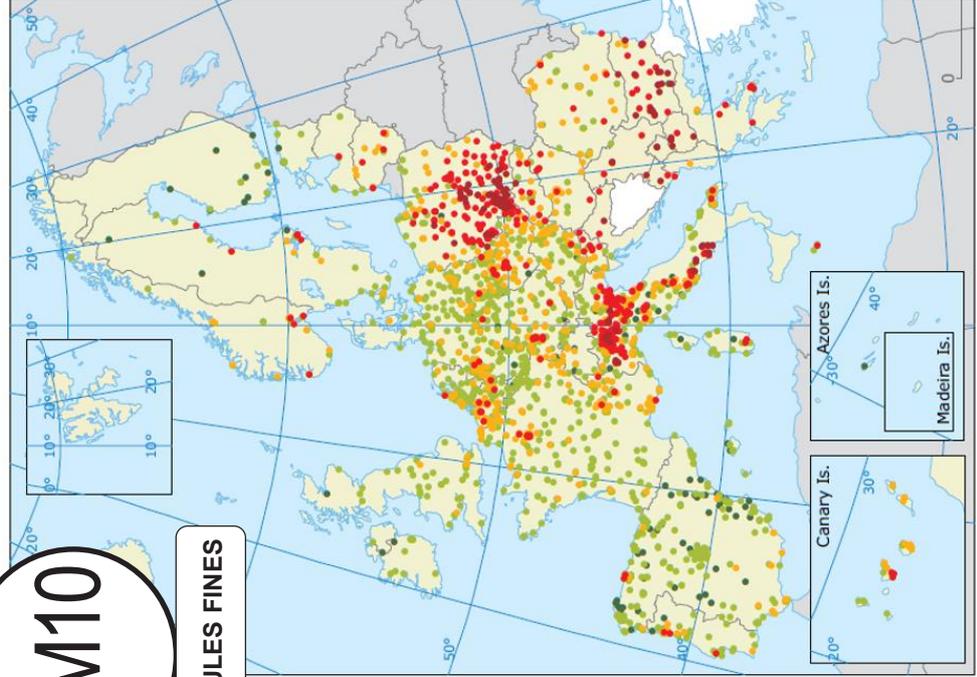
**NO<sub>2</sub>**

DIOXYDE D'AZOTE



**PM10**

PARTICULES FINES



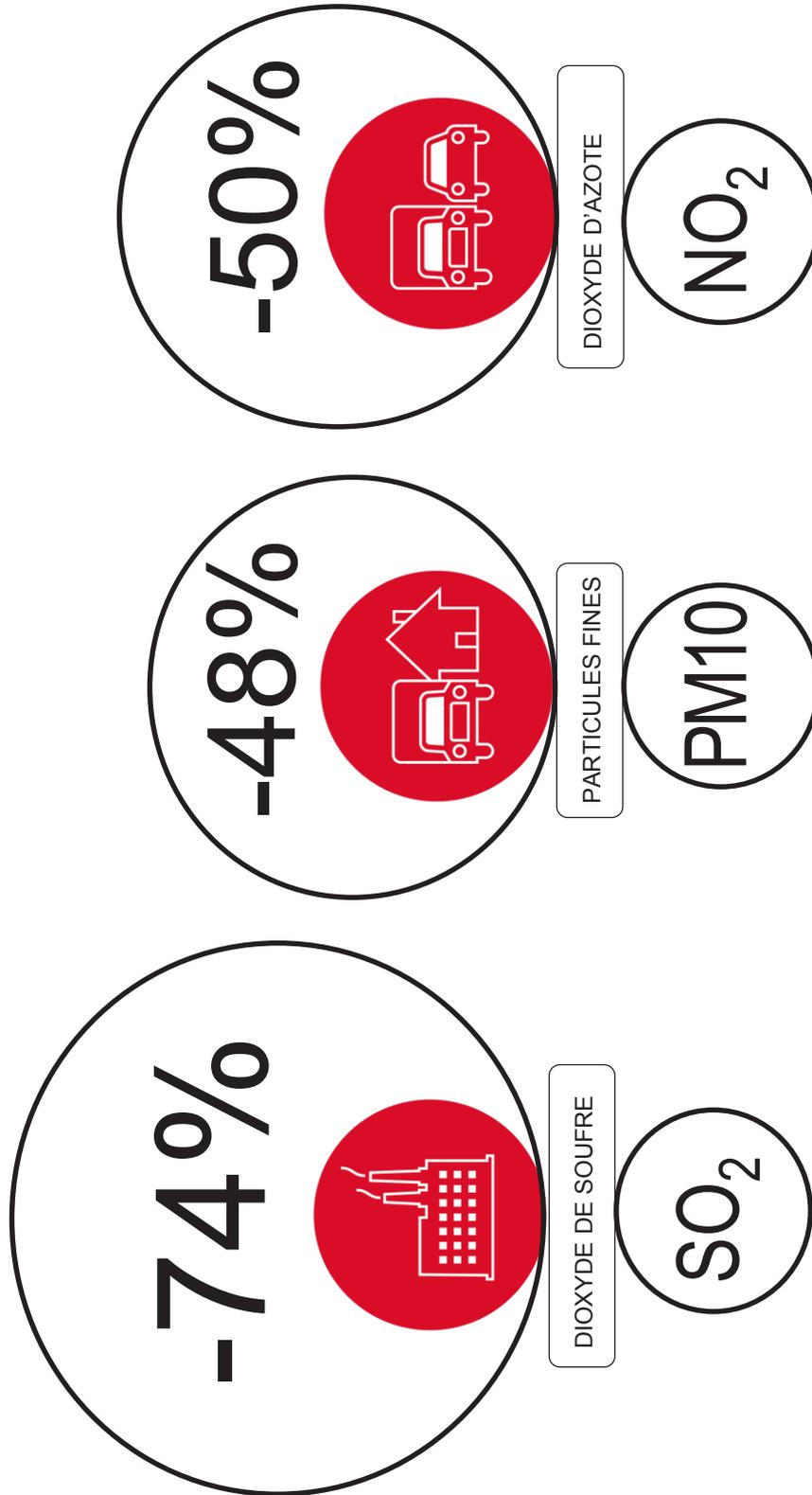
## Annexe 3 (8/30)

# 2 MÉTROPOLE DE LYON : DES PROGRÈS CONCRETS



Annexe 3 (9/30)

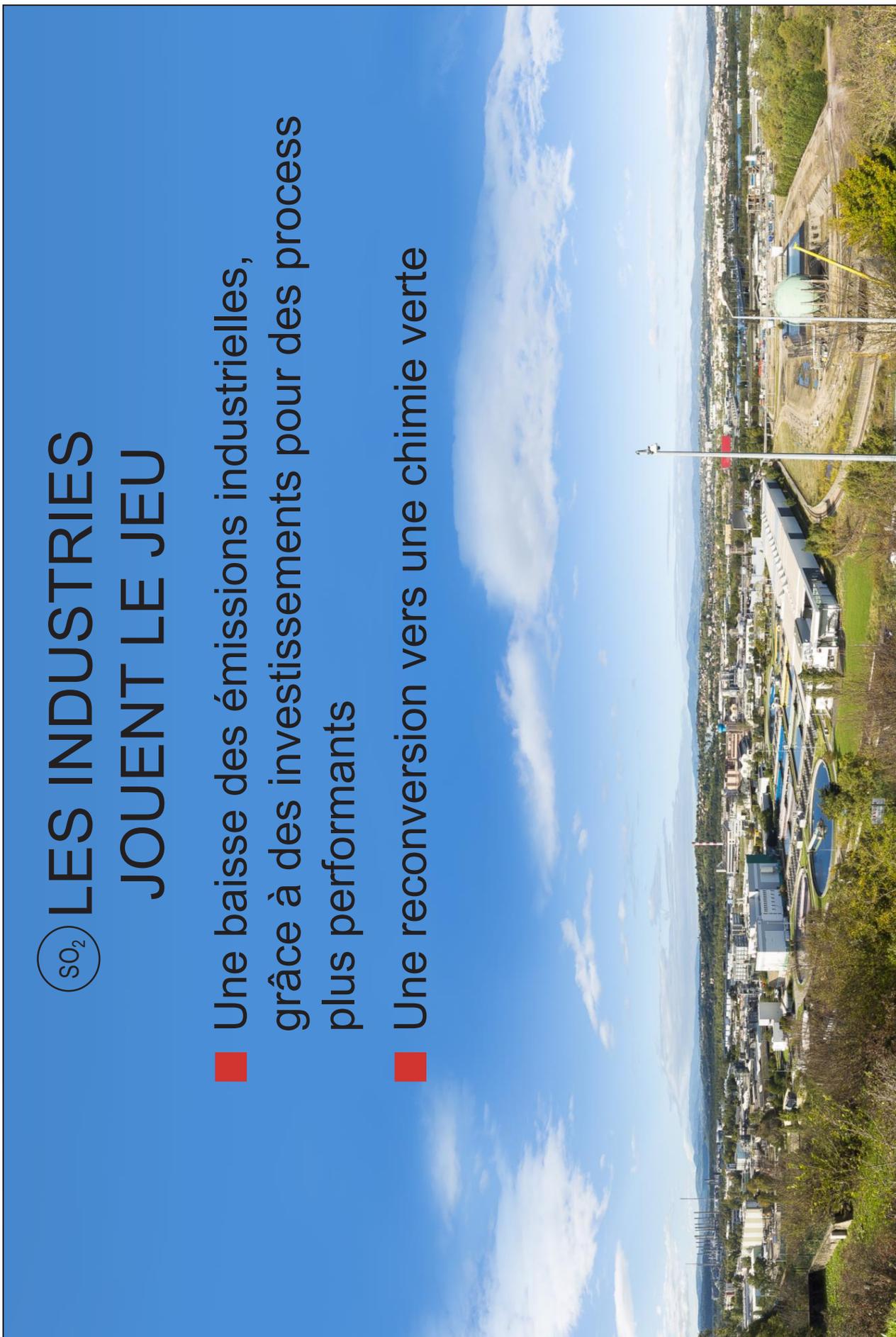
# EN 15 ANS, DES BAISSSES SIGNIFICATIVES



## Annexe 3 (10/30)

# SO<sub>2</sub> LES INDUSTRIES JOUENT LE JEU

- Une baisse des émissions industrielles, grâce à des investissements pour des process plus performants
- Une reconversion vers une chimie verte



Annexe 3 (11/30)

**PM10** **BÂTIMENTS :**  
**UNE LONGUEUR D'AVANCE**

- Des logements neufs en avance sur les standards énergétiques
- Un immobilier d'entreprises exemplaire



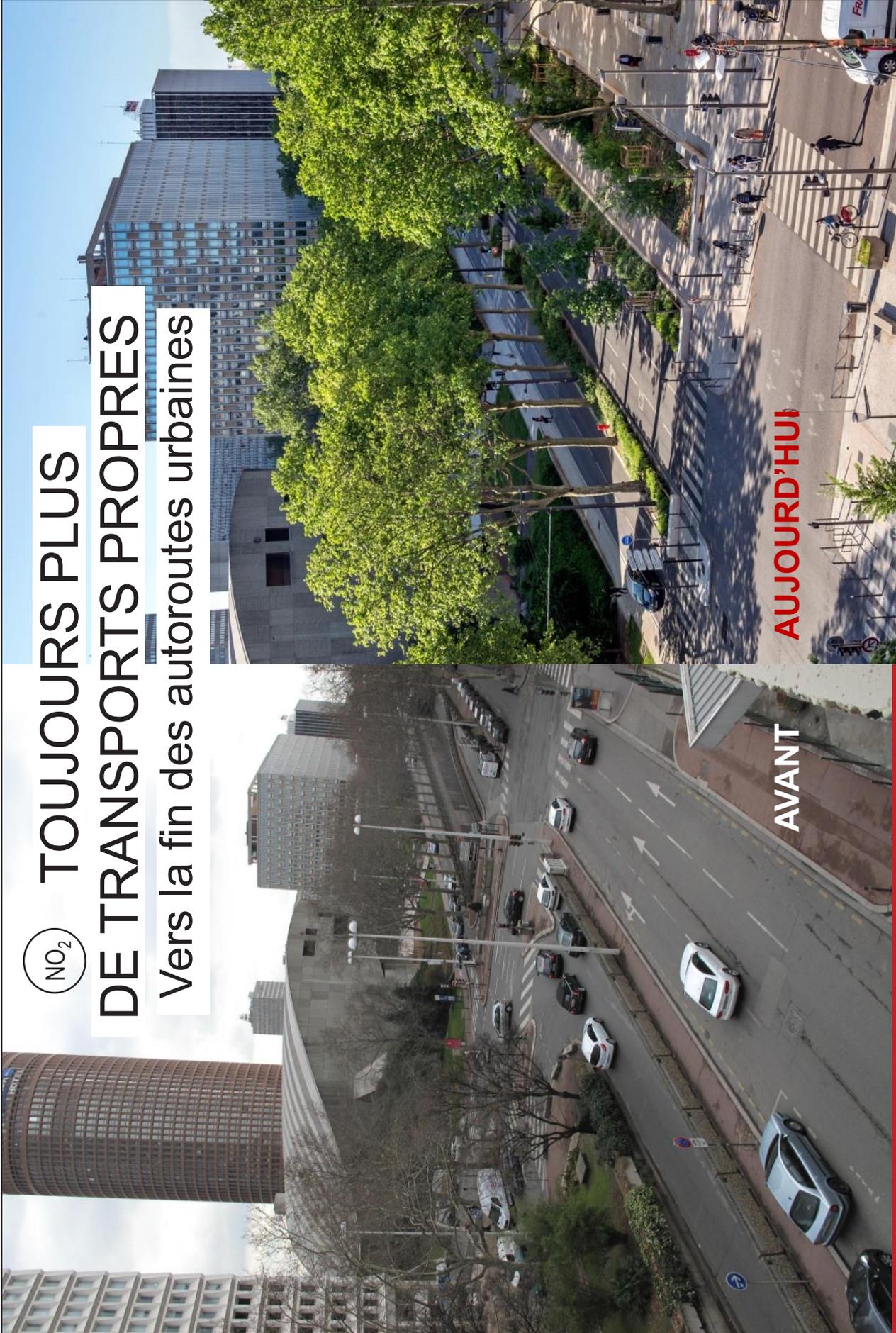
## Annexe 3 (12/30)

# **NO<sub>2</sub>** TOUJOURS PLUS DE TRANSPORTS PROPRES

- Un grand éventail de solutions alternatives à la voiture particulière (-6%)



Annexe 3 (13/30)



**NO<sub>2</sub>** TOUJOURS PLUS  
DE TRANSPORTS PROPRES  
Vers la fin des autoroutes urbaines



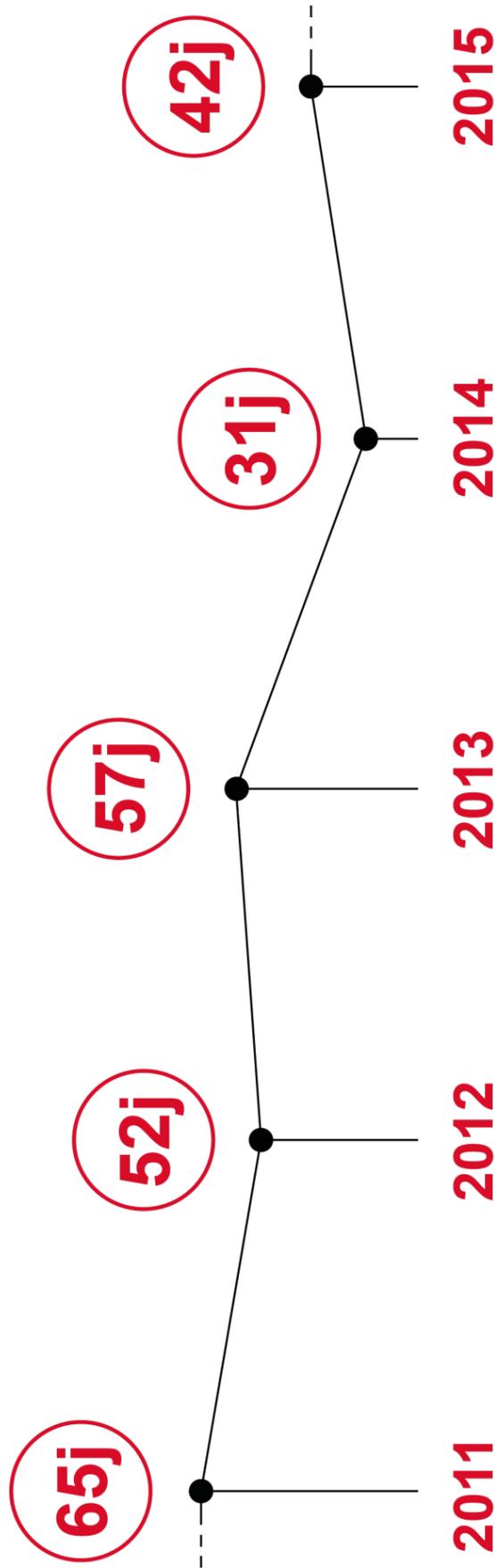
Annexe 3 (14/30)

# À LA RECONQUÊTE DE NOTRE AIR



## Annexe 3 (15/30)

# RÉDUIRE LES ÉPISODES DE POLLUTION

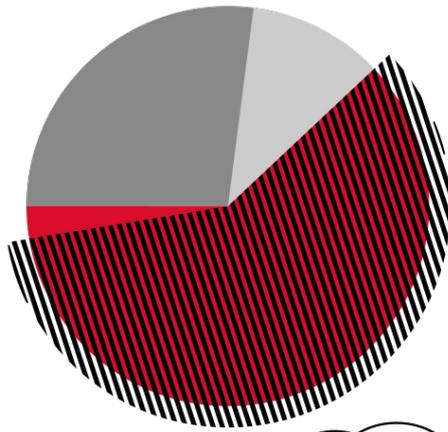


Nombre de jours de dépassement de seuil au cours des 5 dernières années

Annexe 3 (16/30)

# DIMINUER LA POLLUTION PERMANENTE

**NOx**



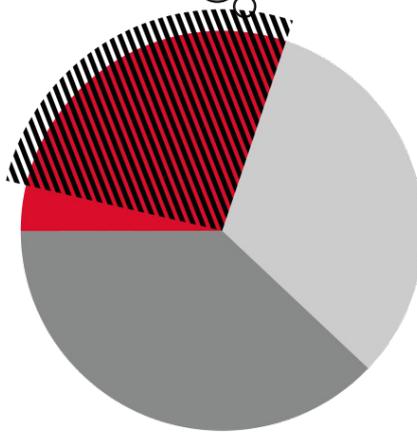
- Transports
- Diesel
- Résidentiel
- Industrie

**60%**



Véhicules diesel

**PM10**



- Résidentiel
- Chauffage individuel bois
- Industrie
- Transports

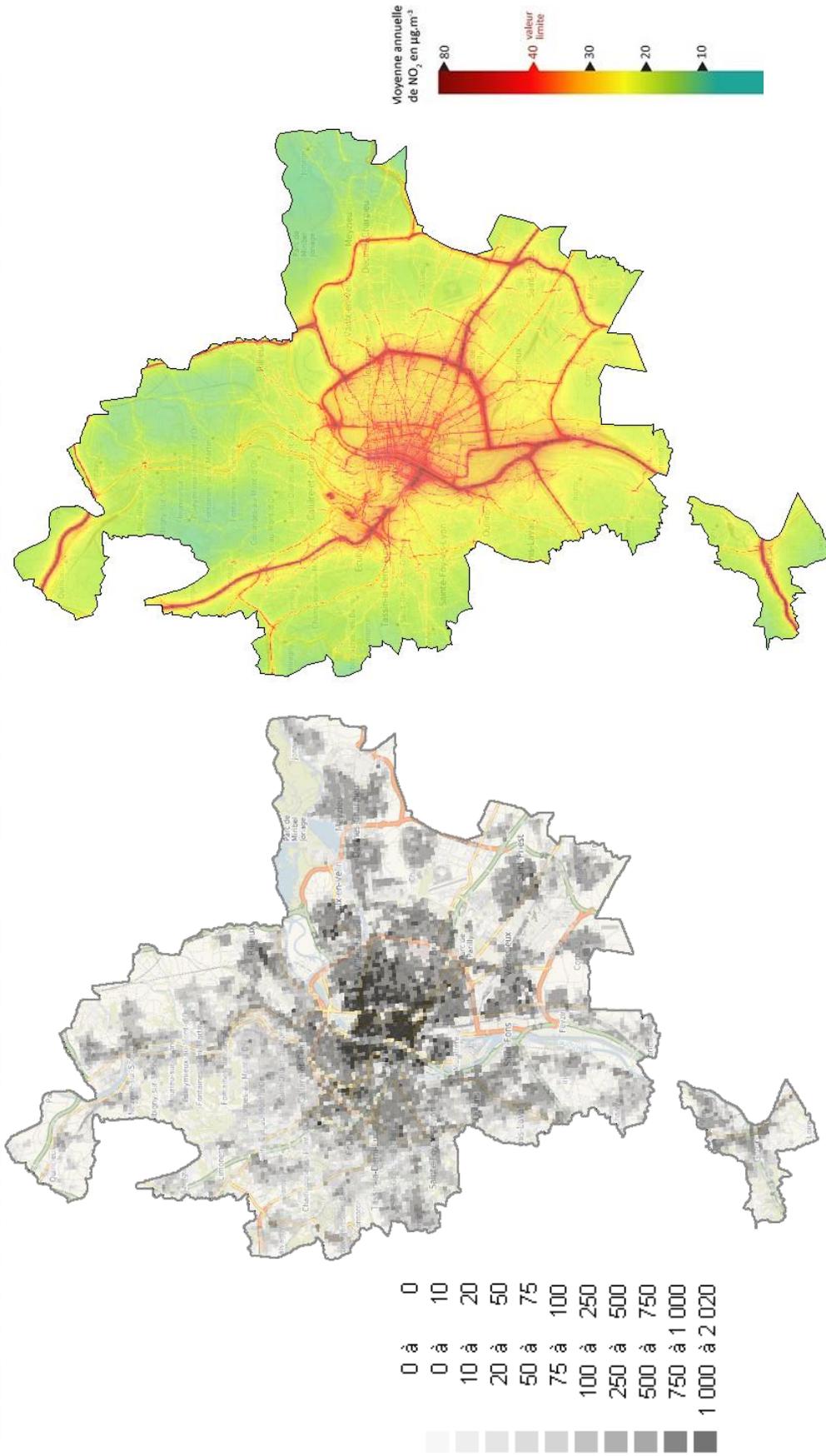
**25%**



Foyers ouverts

Annexe 3 (17/30)

# BAISSER LE NOMBRE DE PERSONNES EXPOSÉES



Densité de population 2012

Concentration NO<sub>2</sub> moyenne annuelle 2015

Annexe 3 (18/30)

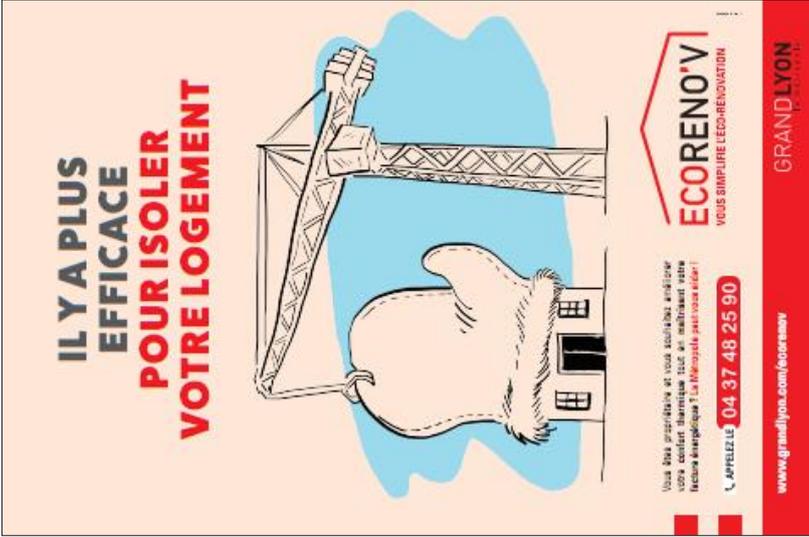


## Annexe 3 (19/30)

# ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS


**ECORENO'V**  
 =  
**30 MILLIONS  
 D'EUROS**

pour aider les propriétaires  
d'appartements ou de  
maisons individuelles dans  
leurs projets d'éco-rénovation



**IL Y A PLUS  
 EFFICACE  
 POUR ISOLER  
 VOTRE LOGEMENT**

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez améliorer  
 votre confort thermique tout en maîtrisant votre  
 facture énergétique ? La Métropole peut vous aider !  
**APPELEZ LE 04 37 48 25 90**

**ECORENO'V**  
 VOUS SIMPLIFIEZ L'ÉCO-RÉNOVATION

[www.grandlyon.com/ecomov](http://www.grandlyon.com/ecomov)

**GRANDLYON**  
 la métropole

# AIDER À LA RÉNOVATION DES CHAUFFAGES INDIVIDUELS AU BOIS

- **8%** de la population de la Métropole utilise un chauffage individuel au bois
- **Un quart** des émissions de particules est généré par les foyers ouverts
- Un chauffage au bois non performant émet **30 fois plus** de particules qu'un foyer « Flamme Verte »



## Annexe 3 (21/30)

# POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DES TRANSPORTS PROPRES



■ 1 milliard d'euros d'investissement d'ici 2020



■ 1 000 km de pistes cyclables d'ici 2020

■ Prime à l'acquisition de vélos à assistance électrique



■ Doublement  
des zones de circulation  
apaisées d'ici 2020

Annexe 3 (22/30)

# DÉCLASSER L'A6/A7

Une avancée historique



Annexe 3 (23/30)

# VERS UNE ZONE DE CIRCULATION À FAIBLES ÉMISSIONS

QUI EST CONCERNÉ ?

Les Poids  
Lourds



Les  
Utilitaires



OBJECTIFS À 2020

Particules  
fines

-15%

Dioxyde  
d'Azote

-20%



## Annexe 3 (24/30)



# FAVORISER LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

- Cleantech :  
continuer à inventer  
de nouvelles énergies
- Smart Grids :  
toujours un temps d'avance

Annexe 3 (25/30)



# MISER SUR LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS

- L'impulsion de la Métropole,
- La créativité des entrepreneurs
- L'expertise d'Air Rhône-Alpes

## Annexe 3 (26/30)

# CAMPAGNE « PASSEZ EN MODES ACTIFS »

**BELLECOUR**  
**TERREAUX**  
SEULEMENT  
**18 MINUTES À PIED.**  
Un peu plus si vous faites les boutiques...

**PASSEZ EN MODES ACTIFS !**

Se déplacer à pied ou à vélo c'est choisir une solution pratique et non-polluante.  
Dès 2020, 400 projets pour faciliter vos déplacements.

LA MÉTROPOLITAINNE ENGAGE  
POUR VOTRE CADRE DE VIE

**GRAND LYON**  
LA MÉTROPOLITAINNE

**PART-DIEU**  
**PARC OLYMPIQUE LYONNAIS**  
À PEINE  
**39 MINUTES À VÉLO.**  
Pour bien s'échauffer avant le match !

**PASSEZ EN MODES ACTIFS !**

Se déplacer à pied ou à vélo c'est choisir une solution pratique et non-polluante.  
Dès 2020, 400 projets pour faciliter vos déplacements.

LA MÉTROPOLITAINNE ENGAGE  
POUR VOTRE CADRE DE VIE

**GRAND LYON**  
LA MÉTROPOLITAINNE

**SAINT-JEAN**  
**FOURVIÈRE**  
À PEINE  
**15 MINUTES À PIED.**  
La santé, c'est sacré !

**PASSEZ EN MODES ACTIFS !**

Se déplacer à pied ou à vélo c'est choisir une solution pratique et non-polluante.  
Dès 2020, 400 projets pour faciliter vos déplacements.

LA MÉTROPOLITAINNE ENGAGE  
POUR VOTRE CADRE DE VIE

**GRAND LYON**  
LA MÉTROPOLITAINNE

**VAISE**  
**RUE MERCIÈRE**  
PAS PLUS DE  
**16 MINUTES À VÉLO.**  
Manger, Bouger !

**PASSEZ EN MODES ACTIFS !**

Se déplacer à pied ou à vélo c'est choisir une solution pratique et non-polluante.  
Dès 2020, 400 projets pour faciliter vos déplacements.

LA MÉTROPOLITAINNE ENGAGE  
POUR VOTRE CADRE DE VIE

**GRAND LYON**  
LA MÉTROPOLITAINNE

Lancement de la campagne : 22 juin 2016

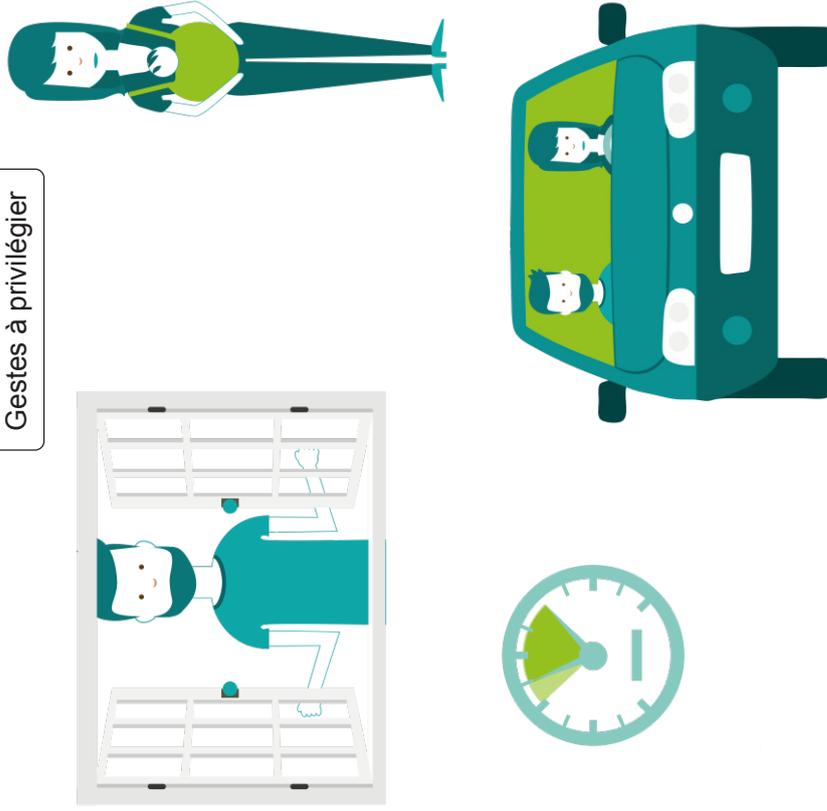
Annexe 3 (27/30)

# Guide des bonnes pratiques - Qualité de l'air

Gestes à éviter

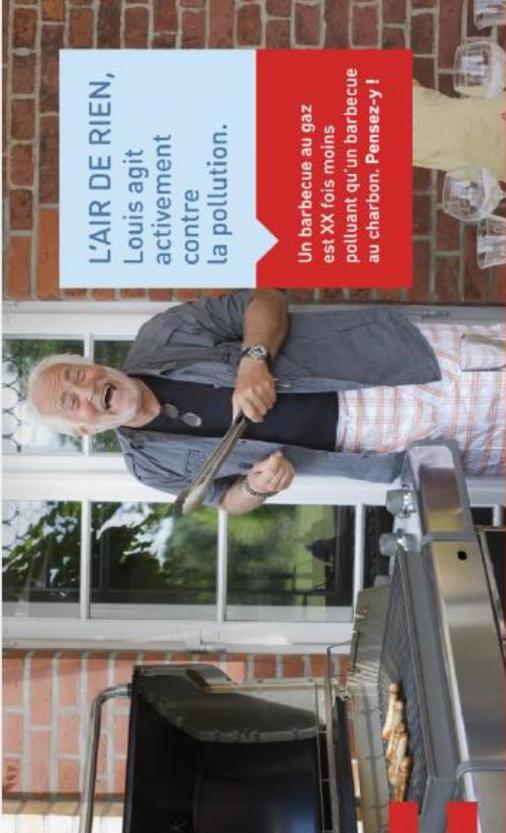


Gestes à privilégier



## Annexe 3 (28/30)

# CAMPAGNE « L'AIR DE RIEN »



**L'AIR DE RIEN,**  
Louis agit  
activement  
contre  
la pollution.

Un barbecue au gaz  
est XX fois moins  
polluant qu'un barbecue  
au charbon. Pensez-y !

LA METROPOLIS S'ENGAGE  
POUR VOTRE CADRE DE VIE

GRANDLYON  
LA METROPOLIS



**L'AIR DE RIEN,**  
Marc agit  
activement  
contre  
la pollution.

En covoiturant avec  
Tom et Célia il divise  
par 3 ses émissions  
de polluants.

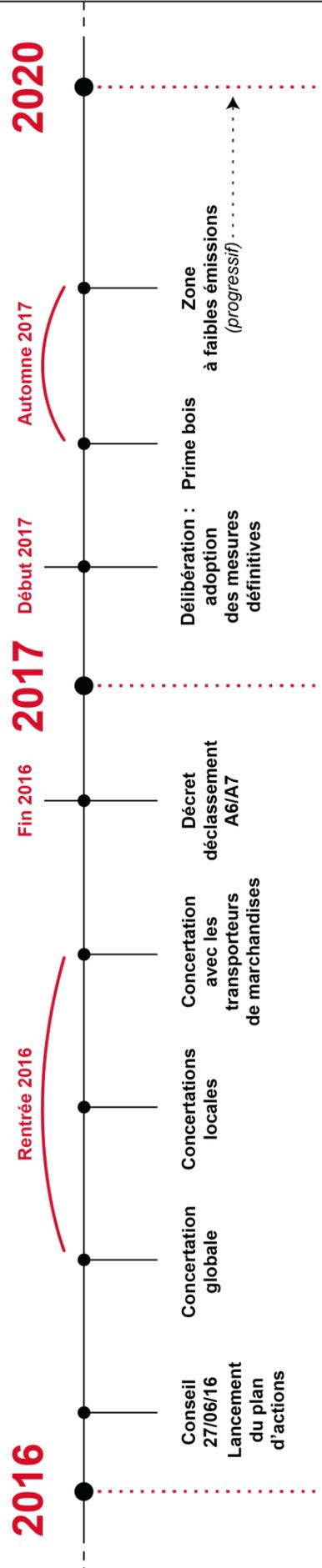
LA METROPOLIS S'ENGAGE  
POUR VOTRE CADRE DE VIE

GRANDLYON  
LA METROPOLIS

Lancement de la campagne : Rentrée 2016

Annexe 3 (29/30)

# LE PLAN OXYGÈNE



## Annexe 3 (30/30)

# PLAN OXYGÈNE

TOUS ENSEMBLE,  
DÈS MAINTENANT  
ET POUR LES  
GENERATIONS  
FUTURES



---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 19 septembre 2016.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

---

---